

Mission de contrôle sur une allégation de fraude lors des épreuves nationales ECOS 2026

OCTOBRE 2026

Rapport définitif

Pr Olivier
Laboux

IGAS

N°2026-080R

Stéphane
Elshoud

IGESR

N°26-27°102A

Avec la participation de Juliette **Berthe**, responsable du Pôle DATA de l'IGAS

SYNTHESE

La réforme de l'accès au troisième cycle a désormais trois ans

[1] La réforme de l'accès au troisième cycle des études médicales engagée en 2021 a remplacé une logique principalement fondée sur la connaissance par un dispositif d'évaluation diversifié, combinant connaissances, compétences cliniques et parcours de formation. Elle maintient un niveau élevé d'exigence nationale, par la validation du rang A (entendu comme les connaissances médicales indispensables quelle que soit la future spécialité) au travers des épreuves dématérialisées nationales (EDN) et des examens cliniques objectifs et structurés (ECOS).

[2] Les ECOS, constitués de 10 stations cliniques réparties sur deux jours, au cours desquelles les étudiants sont évalués sur des mises en situation standardisées, constituent par conséquent un élément déterminant du classement national et participent pour partie à l'accès aux spécialités et aux subdivisions d'internat. Il s'agit d'un examen national qui a lieu simultanément dans les facultés d'origine des étudiants et dont l'organisation sur le terrain est déléguée à celles-ci, l'organisation nationale placée sous l'autorité des ministres de la santé et de l'enseignement supérieur relevant à la fois du Centre national de gestion (CNG) et d'institutions universitaires. Le CNODE (Comité national d'organisation des épreuves) assure la coordination nationale des ECOS et leur organisation logistique (arrêté du 18/10/2024).

Une lettre anonyme sur les réseaux sociaux est à l'origine de la mission de contrôle

[3] Le 30 juin 2026, le CNG a reçu une lettre anonyme affirmant l'existence d'une fraude massive aux ECOS 2026, ayant bénéficié à de nombreux étudiants, mais aussi aux épreuves de Lecture critique d'article (LCA) des EDN 2026.

[4] À la suite de la parution de cette lettre sur les réseaux sociaux les 13 et 14 septembre, juste après la fin de la procédure d'appariement qui fixe pour chaque nouvel interne sa discipline et la subdivision de formation, les ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur ont confié une mission d'inspection conjointe à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) et à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), ayant pour objet d'évaluer la crédibilité des allégations, de vérifier le respect des procédures réglementaires, d'analyser les risques du dispositif ECOS et enfin de préconiser des mesures de sécurisation de ce dernier qui est jugé complexe et donc fragile par les acteurs eux-mêmes.

[5] Compte tenu du délai et de la sensibilité du sujet, la mission s'est focalisée sur les ECOS. Elle n'a pas abordé le sentiment d'iniquité, de manque de confiance, parfois, exprimé, pour cette épreuve par les étudiants, pour se focaliser, tel que demandé, sur d'éventuels schémas de fraude et si nécessaire l'amélioration de la sécurité du dispositif.

La méthode de la mission repose sur deux piliers : l'analyse des risques de l'ensemble du processus d'une part, et le traitement des données de résultats aux ECOS 2026 d'autre part

[6] Après avoir analysé les aspects réglementaires, la mission a conduit un certain nombre d'auditions auprès des parties prenantes, conférence des Doyennes et Doyens des Facultés de Médecine, Conseil scientifique en Médecine, association et syndicats étudiants ou internes, mais aussi avec les responsables universitaires (Doyens et coordonnateurs des ECOS sur huit sites d'épreuves en métropole et Outre-mer, l'objet de ces échanges a été de confronter les règles et les pratiques définies à la réalité de l'organisation des ECOS ; parmi ces huit sites deux sont cités dans la lettre anonyme). La mission a tenu plusieurs réunions de travail avec le Centre national de gestion (CNG), avec entre autres son service informatique. La mission a également eu accès à deux contributions spontanées d'étudiants et à des témoignages dont se prévalaient des étudiants ayant engagé des recours contentieux ; elle a pu observer aussi les échanges d'étudiants sur les réseaux sociaux.

[7] Par ailleurs, à des fins d'instruction, la mission s'est attachée à travailler à partir :

- d'une matrice de risques couvrant l'ensemble du processus, de la genèse de sujets originaux au retour fait par le CNG aux unités de formation et de recherche (UFR) ;
- du traitement de données recueillies auprès du CNG tant sur les résultats des différents sites que concernant les résultats individuels des étudiants, et cela pour les examens des trois années à savoir 2024, 2025 et 2026.

[8] Il ressort des investigations, analyses et réflexions menées que :

- le cadre national est éprouvé et robuste, tant sur le plan de la conception et de la diffusion des sujets que de l'organisation, pensé et déployé sur les différents sites ;
- le cahier des charges, qui pose des principes définis par l'organisation nationale applicables et à appliquer à l'attention des facultés et sites, est complet même si quelques précisions mériteraient d'être apportées visant à en augmenter la sécurité sur plusieurs points au final limités ;
- l'organisation locale, bien que rigoureuse, présente des diversités ;
- une partie de la fragilité du dispositif repose sur la synchronisation des épreuves, le grand nombre d'acteurs, les phases de jonction entre le niveau centralisé et le niveau proximal et enfin sur l'organisation sur place des UFR qui doivent s'adapter en fonction de conditions de locaux et de moyens humains disponibles.

[9] La mission identifie 11 grandes catégories de risques, relatifs à la confidentialité mais aussi de nature technique ou organisationnelle.

Des recommandations de sécurisation et pas de constat de fraude massive

[10] La mission n'a pas trouvé de faille de sécurité systémique et majeure.

[11] La mission estime qu'il existe néanmoins quelques fragilités rendant possible la fraude, ponctuelles et limitées, principalement à l'occasion de la manipulation des sujets au plan local ou à l'occasion de la transmission de sujets aux patients standardisés ou aux personnels de santé standardisés ; des mesures de sécurisation sont nécessaires à prendre dès que possible, supposant parfois une évolution réglementaire.

[12] S'agissant des allégations de fraude contenues dans la lettre anonyme, l'analyse des données fournies par le CNG visant à rechercher des performances atypiques, des concentrations suspectes de « bons » résultats sur certains sites, et des évolutions anormales par rapport à une distribution projetée des résultats des autres épreuves, n'a pas permis d'établir une fraude massive ou organisée à une échelle significative lors des ECOS 2026.

[13] Les documents produits par ladite lettre sont authentiques, mais leur captation est datée au plus tôt de la veille de la première épreuve et apparaît compatible avec une récupération de documents imprimés sur un site post épreuves, ce qui est une situation plausible.

[14] Cela renvoie à des fragilités au niveau des organisations locales identifiées par le CNG et les responsables des facultés, et ce, malgré la volonté et les moyens mise en œuvre par les UFR dans le respect du cahier des charges.

[15] Au terme de ses travaux, la mission n'a réuni ni preuve matérielle directe ou indirecte d'une diffusion des sujets avant les épreuves, ni témoignage direct ou indirect, ni élément statistique laissant penser à un phénomène ou des actes de fraude caractérisés.

[16] Le caractère organisé d'une fraude massive, impliquant un nombre important de candidats sur plusieurs sites avec un effet statistique significatif sur les résultats, n'est donc, en l'état, absolument pas démontré.

[17] Ce constat ne permet pas d'exclure des manquements ponctuels et très limités. Il confirme en revanche comme explicité plus haut l'existence de zones de fragilité, auxquelles répondent les recommandations de la troisième partie du présent rapport.

[18] En conclusion, le système des ECOS nationaux apparaît fiable et conforme à ses objectifs pédagogiques. Des fragilités existent et la mission recommande un certain nombre d'aménagements pour renforcer la sécurité et la traçabilité. La mission fait aussi des propositions pour améliorer la transparence des données relatives aux résultats et à la traçabilité des incidents en associant les organisations étudiantes à leur suivi.

[19] Au final, la mission ne trouve aucun élément permettant de conclure à une fraude massive ou organisée qui serait de nature à remettre en cause les ECOS 2026.

RECOMMANDATIONS DE LA MISSION

n°	Recommandation	Rang	Autorité responsable	Échéance	Modification réglementaire et disposition visée
1	Sur chaque site, arrêter la liste nominative des personnes habilitées, établir la traçabilité des consultations, des téléchargements et des impressions, avec conservation sécurisée	1	UFR	ECOS 2027	Souhaitable : arrêté du 21 déc. 2021, art. 14, II (habilitation nominative des personnels de l'équipe locale). Cahier des charges ECOS, II et VIII
2	Sécuriser les informations transmises aux PS/PSS à J-9 semaines aux seuls grands concepts, dans des conditions de confidentialité optimales	1	CNG UFR	ECOS 2027	Aucune. Cahier des charges ECOS, II (formation des PS à J-9 semaines) et tableau du VIII
3	Faire de la mise à disposition le jour même la règle pour les médias (kiosque sécurisé) et pour les grilles PDF imprimables (téléchargement le matin de l'épreuve, déjà permis par l'application ECOS), la mise à disposition la veille devant être justifiée	1	CNG UFR	ECOS 2027	Aucune. (l'arrêté, art. 14, IV, 9°, prévoit déjà la remise des grilles le jour même). Cahier des charges ECOS, VIII et IV.B (envoi des grilles et lien sécurisé la veille)
4	Réduire le nombre de supports papier et renforcer la dématérialisation, en l'accompagnant d'un niveau de sécurité informatique adapté (hébergement sécurisé, accès nominatifs et tracés, chiffrement des sujets)	1	CNG UFR	ECOS 2027	Aucune. Cahier des charges ECOS, IV.B.3 et X.B
5	Expertiser, avec le prestataire du CNG et les UFR, la continuité de la saisie des grilles en cas de coupure réseau : haute disponibilité du Wi-Fi local, gestion de la flotte de tablettes et, le cas échéant, mode hors ligne, et ce, après au moins un an de tests	1	CNG	ECOS 2027	Aucune. Cahier des charges ECOS, IV.B.4 et X.B ; guide de procédures du CNG
6	S'assurer que les documents d'épreuve restent confidentiels après l'épreuve à travers un protocole de fin de journée : inventaire, procès-verbal de	1	UFR	ECOS 2027	Souhaitable : arrêté, art. 14, II (missions du coordonnateur local : inventaire et procès-verbal de destruction).

	récupération ou de destruction, signalement des incidents				Cahier des charges ECOS, VII et X.B
7	Etablir pour chaque site un plan de continuité d'activité sur modèle national et instruire un dossier d'impact d'une désynchronisation des épreuves	1	MESRE, MS CNG	2026	Demandée : arrêté du 21 déc. 2021, art. 10 (simultanéité) et art. 13 (session unique ; y inscrire la journée de secours). Décret inchangé
8	Examiner les conditions juridiques et méthodologiques permettant de valider les ECOS et d'établir le classement en cas d'annulation, décidée par le jury national, d'un nombre limité de stations affectées par une irrégularité ou une défaillance compromettant l'égalité entre les candidats	2	MESRE, MS CNG, CDDFM, UFR	2026	Demandée : arrêté du 21 déc. 2021, art. 13 (note calculée sur les 10 stations) et art. 14, I (pouvoir d'annulation du jury, sur le modèle de l'art. 19 pour les EDN). Cahier des charges de l'appariement (pondérations). Décret inchangé
9	Instituer sur chaque site d'épreuves, sous l'égide de la Conférence des Doyennes et des Doyens des Facultés de Médecine, une auto-évaluation annuelle de l'organisation locale des ECOS à partir d'une grille nationale de conformité	2	CNG CDDFM UFR	2027	Aucune. Cahier des charges ECOS (nouvelle rubrique)
10	Dans une démarche de transparence et d'amélioration continue de l'organisation des ECOS : a-Partager une synthèse du retour d'expérience technique opéré par le CNG et ses partenaires, avec un document consolidant, année après année, le traitement quantitatif et/ou qualitatif des incidents, b- Encadrer nationalement une voie de signalement et associer les représentants étudiants au retour d'expérience, c- Fournir aux UFR, à partir des données du CNG, des données non agrégées à des fins d'analyse locale et de positionnement national	2	CNG CDDFM ANEMF	2027	Aucune. Guide de procédures du CNG, § 7 « Réclamations »

SOMMAIRE

SYNTHESE.....	2
RECOMMANDATIONS DE LA MISSION	5
SOMMAIRE	7
RAPPORT	9
INTRODUCTION	9
1 LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS ET L'IDENTIFICATION DES RISQUES	12
1.1 LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS ET L'IDENTIFICATION DES RISQUES	12
1.1.1 <i>Un cadre juridique précis sur l'organisation des épreuves, lacunaire sur le traitement des incidents ..</i>	12
1.1.2 <i>Les pratiques : un cadre national et des variations locales d'organisation</i>	14
1.1.3 <i>Une analyse par les risques qui situe les fragilités</i>	15
1.2 L'ANALYSE PAR LES RISQUES DE FRAUDE AUX ECOS, LA MATRICE RETENUE	16
1.3 COMMENTAIRES SUR LES RISQUES DES ECOS NATIONAUX	20
1.3.1 <i>Principes de lecture</i>	20
1.3.2 <i>L'analyse par risque, pourquoi les risques exposés sont retenus et dans quelle mesure ils appellent des actions en retour</i>	20
2 DES ALLEGATIONS DE FRAUDE MASSIVE CONTREDITES	25
2.1 LES LIMITES DES INVESTIGATIONS ET LES INTERROGATIONS QUI DEMEURENT	25
2.2 UNE LETTRE ANONYME ANALYSEE ET JUGEE PEU « CREDIBLE » / « PROBANTE »	26
2.2.1 <i>La lettre et son analyse.....</i>	26
2.2.2 <i>Plusieurs faits vérifiés par la mission contredisent les allégations de la lettre anonyme</i>	26
2.3 DES ANALYSES STATISTIQUES QUI VONT A L'ENCONTRE DES ALLEGATIONS ET N'ETABLISSENT PAS DE FRAUDE MASSIVE ...	28
2.3.1 <i>La méthode utilisée par le Pôle Data : étude de la distribution et modèle prédictif.....</i>	28
2.3.2 <i>Les résultats ne démontrent pas de fraude massive</i>	29
2.4 AUCUNE TRACE NUMERIQUE DE FUITE N'A ETE DETECTEE	32
3 DES PROPOSITIONS POUR ACCROITRE LA SECURISATION ET AUGMENTER LA TRANSPARENCE	32
3.1 LES RECOMMANDATIONS ET LEURS EXPLICITATIONS	32
3.2 GARANTIR DES EXIGENCES COMMUNES EFFECTIVEMENT APPLIQUEES SUR LES SITES	33
3.3 RENFORCER LA CAPACITE DE CONTINUITE ET DE TRAITEMENT DES INCIDENTS	35
3.4 VERIFIER L'APPLICATION AU PLAN LOCAL (UFR ET SITES) DES EXIGENCES DU CAHIER DES CHARGES NATIONAL	36
3.5 RENFORCER LA TRANSPARENCE.....	37
4 CONCLUSION	38
LISTE DES ANNEXES.....	39
ANNEXE 1 : MATRICE DES RISQUES DE FRAUDE AUX ECOS	40
ANNEXE 2 : RESULTAT DU TRAITEMENT DES DONNEES CNG PAR LE POLE DATA DE L'IGAS	52
ANNEXE 3 : MAIL DE MODIFICATION DE L'ENONCE DE LA STATION 102.....	96

ANNEXE 4 : COMMUNIQUE DE PRESSE DU CNG	97
ANNEXE 5 : REGLEMENTATION CONCERNANT LES ECOS.....	98
METHODOLOGIE.....	100
CONSEIL SCIENTIFIQUE EN MEDECINE DU CONSEIL NATIONAL DU CONCOURS DE L'INTERNAT : DOCUMENT CONTRADICTOIRE ET PRISE EN COMPTE PAR LA MISSION	101
CONFERENCE DES DOYENNES ET DES DOYENS DES FACULTES DE MEDECINE : DOCUMENT CONTRADICTOIRE ET PRISE EN COMPTE PAR LA MISSION	108
CENTRE NATIONAL DE GESTION : DOCUMENT CONTRADICTOIRE ET PRISE EN COMPTE PAR LA MISSION	116
LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	126
LETTRE DE MISSION	128

RAPPORT

Introduction

Une réforme qui fait des compétences cliniques un critère d'accès au troisième cycle

[20] Le décret n° 2021-1156 du 7 septembre 2021, pris en application de la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, a remplacé les épreuves classantes nationales par une procédure d'accès au troisième cycle et donc à l'internat s'appuyant sur une triple valence à savoir les connaissances, évaluées par les épreuves dématérialisées nationales (EDN), les compétences, évaluées par les examens cliniques objectifs structurés (ECOS) et le parcours de formation et le projet professionnel.

[21] Ces trois éléments évalués séparément comptent respectivement pour 60 %, 30 % et 10 % dans l'évaluation qui va réaliser la procédure nationale de classement et d'appariement. Celui-ci désigne la procédure nationale, conduite par le Centre national de gestion (CNG), par laquelle les étudiants ayant validé le deuxième cycle sont affectés en troisième cycle, c'est-à-dire dans une spécialité (diplôme d'études spécialisées) et une subdivision territoriale d'internat.

[22] L'arrêté du 21 décembre 2021 place l'organisation et le déroulement des ECOS sous la responsabilité conjointe des ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur.

[23] Ces examens sont organisés par chaque université ayant une UFR de médecine, soit 37 sites¹, sous la supervision du Centre national de gestion (CNG), et à partir de scénarios établis par le conseil scientifique en médecine (articles 10 et 11).

[24] Concrètement les ECOS nationaux reposent sur le principe de dix mises en situation ou stations indépendantes les unes des autres, de huit minutes chacune, réparties sur deux jours auxquelles chaque candidat se présente. Ces mises en situation correspondent aux fonctions d'un interne face à un patient simulé, un soignant simulé, un mannequin ou des documents à interpréter.

[25] Ces ECOS couvrent dix des onze domaines de compétence attendus, de l'annonce à l'urgence en passant par l'examen clinique et la communication interprofessionnelle. Chaque station est évaluée par un binôme d'examineurs, dont l'un au moins appartient à une autre université.

[26] La finalité des ECOS est double. Ils ont un objectif de validation pédagogique en attestant que les étudiants maîtrisent la pratique clinique, les gestes et la relation avec le patient ou le professionnel de santé non médical. Ils participent aussi au classement des étudiants car pris en compte dans un score de rapprochement entre vœux et postes. Après validation d'un seuil de 10/20, la note, pondérée selon treize groupes de spécialités, entre ainsi dans l'appariement.

[27] Le choix d'un tel type d'examens est un choix pédagogique qui s'appuie sur une réflexion professionnelle internationale appuyée sur un nombre significatif de publications scientifiques.

¹ Deux des 35 UFR de médecine ou santé organisent les épreuves sur un double site.

[28] Ainsi l'ECOS (en anglais *objective structured clinical examination*, OSCE) évalue ce que l'étudiant « montre qu'il sait faire »² basée sur une compétence que les épreuves écrites n'atteignent pas³. Son efficacité se fonde sur plusieurs critères qui convergent à savoir fiabilité, validité, impact pédagogique, acceptabilité et coût⁴.

[29] Le Canada en a fait, dès 1992, une composante de l'examen d'aptitude du Conseil médical du Canada (MCCQE)⁵. Les études de suivi ont démontré une capacité à prévoir correctement un résultat en pédagogie médicale. Des scores faibles en communication à cet examen prédisent davantage de plaintes ultérieures auprès des autorités de régulation professionnelle⁶. Plus largement, les résultats aux examens nationaux sont associés à la qualité des soins délivrés en pratique⁷. En France, l'enquête de Zumstein, Philippon et Lorenzo montre que les étudiants conditionnent l'acceptabilité d'ECOS classants à leur équité, elle-même tributaire de la standardisation de tous leurs éléments : grilles, scénarios, examinateurs et patients standardisés⁸.

[30] Son efficacité est dépendante de son format et de ses modalités. Une méta étude portant sur 39 études, a établi une fiabilité moyenne inter-stations de 0,66 ce qui signifie que la cohérence entre les différentes stations ne donne pas une appréciation fiable à 100 %, cela justifie un nombre significatif de stations et suppose la présence de deux examinateurs par station⁹. La revue systématique de Patrício et al., conduite selon la méthodologie BEME (*Best Evidence Medical Education*), conclut à la faisabilité de l'outil dans les deux premiers cycles des études¹⁰.

L'origine et le mandat de la mission

[31] Le 30 juin 2026, le Centre national de gestion (CNG) a reçu une lettre anonyme accompagnée de plusieurs documents. Elle alléguait la fuite de sujets d'EDN et de grilles d'évaluation de stations d'ECOS. Après vérification, le CNG a considéré ces grilles comme authentiques, sans que leur origine ne soit précisément établie. La diffusion de la lettre sur les réseaux sociaux à partir de la mi-septembre a conduit le CNG à publier un communiqué le 14 septembre (cf annexe n°4).

[32] Parallèlement par lettre en date du 15 septembre 2026, les ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur ont confié à la présente mission trois objets avec des conclusions attendues au 15 octobre 2026.

² Harden RM, Stevenson M, Downie WW, Wilson GM. Assessment of clinical competence using objective structured examination. *BMJ*. 1975;1(5955):447-451

³ Miller GE. The assessment of clinical skills/competence/performance. *Acad Med*. 1990;65(9 Suppl): S63-S67

⁴ Van der Vleuten CPM. The assessment of professional competence: developments, research and practical implications. *Adv Health Sci Educ*. 1996;1(1):41-67.

⁵ Reznick R, Smee S, Rothman A, et al. An objective structured clinical examination for the licentiate: report of the pilot project of the Medical Council of Canada. *Acad Med*. 1992;67(8):487-494.

⁶ Tamblyn R, Abrahamowicz M, Dauphinee D, et al. Physician scores on a national clinical skills examination as predictors of complaints to medical regulatory authorities. *JAMA*. 2007;298(9):993-1001.

⁷ Tamblyn R, Abrahamowicz M, Dauphinee WD, et al. Association between licensure examination scores and practice in primary care. *JAMA*. 2002;288(23):3019-3026.

⁸ Zumstein C., Philippon A.-L., Lorenzo M., « Comment assurer l'équité d'une évaluation classante par les examens cliniques objectifs et structurés (ECOS) ? Enquête d'opinion auprès des externes sur les conditions d'acceptabilité de la réforme du deuxième cycle des études médicales en France », *Pédagogie médicale*, 2023, vol. 24, n° 2, p. 77-86.

⁹ Zumstein C, Philippon AL, Lorenzo M. Comment assurer l'équité d'une évaluation classante par les examens cliniques objectifs et structurés (ECOS) ? Enquête d'opinion auprès des étudiants

¹⁰ Patrício MF, Julião M, Fareleira F, Carneiro AV. Is the OSCE a feasible tool to assess competencies in undergraduate medical education ? *Med Teach*. 2013;35(6):503-514.

Un contexte de forte sensibilité

[33] Les ECOS contribuent à l'appariement pour 30% de la note totale (*cf supra*). Ils influent donc sur le choix de la spécialité, de la subdivision et, à terme, ont un effet sur leur territoire d'exercice. Le classement est par construction sensible à des écarts limités de notes, ce qui par nature génère des inquiétudes chez les étudiants quant à la pertinence des épreuves, aux conditions de passage et d'évaluation, à de possibles dysfonctionnements et évidemment quant à la confidentialité des sujets avant, à l'égalité des conditions d'examen, à la loyauté des examinateurs et collaborateurs de l'organisation, tout au long des examens.

[34] Les épreuves mobilisent par ailleurs environ 3 000 intervenants,¹¹ dont 2 500 examinateurs, auxquels s'adjoignent des collaborateurs que sont des patients standardisés, des personnels des scolarité et des services informatiques des universités, et ce, sur 37 sites. Cette organisation déléguée est à l'origine d'organisations locales avec des variations tenant au nombre de candidats, à la taille ou à la configuration des locaux utilisés, à la taille aussi des UFR concernées aux moyens disponibles sur place (Hospitalo-universitaires (HU), autres personnels, etc....).

[35] Elle comporte des points de fragilité identifiés, pour la plupart, depuis la création et la mise en œuvre des ECOS.

L'enjeu central

[36] La mission a entendu répondre de manière documentée aux allégations. Elle a pour cela analysé les processus à l'œuvre selon une matrice d'ensemble, en leur faisant correspondre des risques qu'ils soient systémiques ou qu'ils soient ponctuels en s'appuyant sur ceux identifiés par les organisateurs nationaux ou locaux (CNG, Conférence des Doyennes et Doyens des Facultés de médecine, Doyens et coordonnateurs locaux, Conseil scientifique en médecine...), et ceux relevés par les étudiants ou encore ceux décelés par la mission.

[37] Elle a rapproché les allégations de la lettre anonyme des risques ainsi reconnus et tenté de répondre, point par point, mais aussi par une analyse statistique de l'ensemble des résultats et notes des trois dernières années (2024, 2025 et 2026) aux affirmations qu'elle contenait.

[38] À la suite elle formule plusieurs recommandations en s'appuyant sur ces deux premières séries de travaux et à partir d'une analyse de fond des constats faits, des réponses suggérées par les différents acteurs et ses propres réflexions. Elle a eu la préoccupation de prévenir davantage de possibles atteintes à venir à l'intégrité des épreuves et dans tous les cas de garantir l'égalité entre les étudiants.

[39] Elle a entendu le faire sans compromettre l'ambition pédagogique de la réforme, que la littérature internationale conforte largement.

[40] Le rapport examine d'abord le respect des prescriptions et les risques du processus (I). Il confronte ensuite les allégations à ce processus et aux analyses statistiques (II). Il formule enfin des propositions pour renforcer la sécurisation et la transparence (III).

¹¹ Nombre énoncé par le Centre national de gestion.

1 Le respect des prescriptions et l'identification des risques

1.1 Le respect des prescriptions et l'identification des risques

1.1.1 Un cadre juridique précis sur l'organisation des épreuves, lacunaire sur le traitement des incidents

[41] L'existence et l'organisation des ECOS reposent sur un ensemble de textes législatif et réglementaires (voir annexe 5).

[42] Leur bon déroulement repose aussi sur plusieurs principes et bonnes pratiques définis dans des documents dépourvus de valeur juridique contraignante, tels que la charte de déontologie du conseil scientifique en médecine, le cahier des charges national ou le guide de procédures du CNG.

[43] Cet ensemble de textes encadre avec une assez grande précision la répartition des rôles et prévoit d'importantes garanties de confidentialité et d'impartialité. Il demeure toutefois silencieux sur plusieurs situations que la mission a identifiées comme sensibles.

[44] Le CNG résume l'économie générale du dispositif : les EDN sont organisées par le CNG, les ECOS « par les UFR sous supervision du CNG ». Le tableau ci-dessous présente la répartition des rôles.

Tableau 1 : Répartition des rôles dans l'organisation des ECOS nationaux

Acteur	Fondement	Missions principales
Ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur	R. 632-2-3 ; arrêté, art. 10	Responsabilité conjointe des ECOS ; fixent par arrêté leurs modalités d'organisation.
Conseil scientifique en médecine	R. 632-2-4 ; arrêté, art. 10 ; charte de déontologie	Élabore les vingt stations de l'année (dix principales, dix de réserve) et leurs grilles d'évaluation ; prépare le support d'harmonisation des examinateurs ; gère la banque nationale des épreuves (application IPOMEN).
Centre national de gestion (CNG)	Arrêté, art. 11 ; R. 632-2-8	Labellise les locaux, les tablettes et le réseau ; transmet la liste des candidats et leur numéro d'anonymat ; met les documents à disposition des coordonnateurs selon un calendrier fixé ; recueille les notes ; conduit l'appariement et prononce les affectations.
Commission nationale opérationnelle des ECOS (CNODE)	Arrêté, art. 12	Valide les regroupements d'examineurs entre UFR ; centralise les listes nominatives et les attestations d'absence de conflit d'intérêts des coordonnateurs, examinateurs et participants standardisés.
Jury national	R. 632-2-5 ; arrêté, art. 14, 15 et 17	Assure la police des épreuves : son président, présent au CNG, lance chaque épreuve et donne des directives exécutoires ; le jury consigne les anomalies dans un procès-verbal général, harmonise et valide les notes, prononce l'exclusion en cas de fraude.

Acteur	Fondement	Missions principales
Coordonnateur local	R. 632-2-5, II ; arrêté, art. 14, II ; cahier des charges, II.A	Membre du jury national ; supervise les épreuves sur le site, garantit la neutralité et l'équité, rend compte de tout incident au président du jury ; seul destinataire, avec son suppléant, des contenus d'épreuve ; ne participe pas à l'évaluation.
Université (UFR)	Arrêté, art. 14, IV	Constitue l'équipe logistique ; équipe les salles ; désigne les examinateurs ; recrute, forme et fait signer une charte de confidentialité aux participants standardisés ; transmet le jour même scénarios et grilles aux examinateurs ; contrôle l'appel des candidats.

Sources : décret n° 2021-1156, arrêté du 21 décembre 2021, cahier des charges ECOS (avril 2026), guide de procédures ECOS (2025) ; mission.

Un cahier des charges et un guide de procédures opérant une déclinaison opérationnelle des principales règles applicables

[45] Le cahier des charges des ECOS nationaux fixe le calendrier de mise à disposition des documents : scénarios des participants standardisés neuf semaines avant l'épreuve, vignettes et documents de station le mardi précédent, grilles imprimables la veille, grilles numériques et médias le matin même. Il précise les locaux, le matériel, le déroulement minuté de chaque journée et une procédure dégradée en cas d'absence d'un intervenant ou de panne de tablette.

[46] Le guide de procédures du CNG, qui « s'impose à tous », organise la supervision nationale : le président du jury, présent au CNG avec un jury restreint, donne le départ de chaque épreuve et adresse aux centres des directives exécutoires ; chaque coordonnateur rend compte en temps réel, consigne tout incident dans une fiche événement reprise au procès-verbal du centre ; les candidats disposent de huit jours pour adresser une réclamation au président du jury. Ces documents n'ont cependant pas de valeur réglementaire, et leur application sur chaque site ne fait l'objet d'aucun contrôle systématique.

Plusieurs points non visés par la réglementation peuvent être à l'origine de difficultés

[47] **Aucune réponse graduée aux incidents.** Un encadrement incomplet des conséquences d'une annulation partielle est constaté par la mission.

[48] Si pour les EDN, la possibilité d'annuler une ou plusieurs unités de composition, de les remplacer par des unités de secours ou de n'annuler que les questions litigieuses (art. 19), il en va autrement pour les ECOS, la décision d'annulation revient bien au jury national, mais les conséquences d'une annulation limitée à certaines stations sur la validation et le classement ne sont pas précisément ni explicitement organisées, et ce, alors que la note est calculée sur dix stations (art. 13). Le guide ne prévoit qu'une réponse globale : l'annulation de l'épreuve dans tous les centres et sa reprise lors de la journée de secours, elle-même absente de l'arrêté. Une réponse graduée supposerait de pouvoir, sur décision du jury national, annuler la seule station affectée par une irrégularité, sans imposer l'organisation d'une nouvelle journée d'épreuves.

[49] **Une simultanéité sans dérogation.** L'organisation simultanée est une obligation réglementaire (art. 10). Le cahier des charges n'autorise qu'un décalage du démarrage du matin ; rien n'est prévu si un site ne peut composer même de façon exceptionnelle. Selon le CNG, l'amplitude horaire des épreuves exclut des retards importants, et isoler un centre défaillant supposerait le recours à des sujets de secours, solution dont la compatibilité avec l'égalité entre candidats doit être analysée et expertisée.

[50] **Un écart entre la règle et la pratique dans la mise à disposition des documents.** L'arrêté prévoit la remise des grilles aux examinateurs le jour même. Le cahier des charges organise toutefois l'envoi des grilles imprimables au coordonnateur dès la veille, et un lien sécurisé rend les médias accessibles la veille à partir de 10 heures. Ce choix résulte d'un arbitrage collégial du COSUI visant à concilier les exigences de sécurité et la faisabilité technique pour les sites, dans la perspective d'un recours exclusif au kiosque sécurisé en 2027. Pour les épreuves 2026, un autre lien sécurisé a ainsi été proposé en COSUI, qui rendait les médias (imageries, vidéos...) accessibles la veille à partir de 10 heures pour que les équipes des centres d'examen disposent du temps nécessaire à leur chargement dans les tablettes. Ces pratiques respectent la lettre de l'arrêté, mais elles allongent la période pendant laquelle les contenus circulent hors du circuit numérique sécurisé.

[51] **Un après-épreuve peu encadré.** Le cahier des charges prévoit la destruction des brouillons à chaque demi-journée et celle des grilles papier, vierges ou remplies, une fois saisies. Il ne prévoit ni inventaire, ni responsable désigné, ni procès-verbal de destruction. Le statut des documents une fois l'épreuve terminée n'est fixé par aucun texte : seule la jurisprudence, rappelée par le CNG, en fait des documents de travail du jury, couverts par sa souveraineté et non communicables.

[52] Ces lacunes ne tiennent pas à une méconnaissance des textes par les acteurs, mais aux textes eux-mêmes. Elles relèvent pour l'essentiel de l'arrêté, auquel le décret renvoie pour fixer le nombre d'étapes et les modalités de détermination de la note : leur correction ne requiert pas de modification du décret (cf. partie 3).

1.1.2 Les pratiques : un cadre national et des variations locales d'organisation

[53] Les ECOS sont encadrés par un cahier des charges national élaboré principalement par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur – DGESup (anciennement direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), en lien avec la DGOS, le CDDFM et le CNG. Les Facultés le jugent solide et suffisamment précis : il fixe les principes essentiels destinés à prévenir les inégalités entre candidats, identifie les situations à risque et organise le déroulement général des épreuves.

[54] Les Facultés insistent néanmoins sur la nécessité de distinguer deux niveaux :

- la préparation des ECOS, comprenant la conception des sujets aux stations, la circulation des sujets, la formation des évaluateurs et des patients standardisés ;
- le déroulement des épreuves, qui dépend davantage des contraintes matérielles et organisationnelles propres à chaque Faculté.

[55] Les variations organisationnelles propres à chaque université sont la conséquence de plusieurs paramètres : la configuration des bâtiments, la disponibilité des salles, l'amplitude horaire, le nombre d'étudiants, la mobilisation des personnels, et, le cas échéant, la prise en compte de fuseaux horaires distincts.

[56] Ces différences ne constituent pas en tant que telles des facteurs de rupture d'égalité. Elles peuvent relever d'une adaptation locale légitime, dès lors que les règles nationales et les garanties fondamentales sont respectées.

[57] Certains points nécessiteraient **une harmonisation** sur l'ensemble des centres d'examen. La mission a eu connaissance de pratiques différentes relatives à la possibilité, pour les candidats comme celle d'apporter des documents.

[58] L'article VI du cahier des charges ECOS 2026 est clair sur ce point : « en raison du plan Vigipirate, il ne sera pas possible pour les candidats d'apporter de *tote bag* ou cartable contenant leurs cours et référentiels... ».

[59] Plusieurs situations sont visées, certaines où sont admis cours et fiches individuelles, supports de cours (livres), livres ou d'autres où il ne peut y avoir de supports de cours ou encore aucun livre ni papier admis.

1.1.3 Une analyse par les risques qui situe les fragilités

[60] La démarche retenue a consisté à identifier, décrire et qualifier les principaux risques susceptibles d'affecter le déroulement de l'épreuve, depuis la conception des sujets jusqu'à l'exploitation des copies. Chaque risque a été apprécié au regard de sa probabilité de survenance, de son impact potentiel, des dispositifs de maîtrise existants et, le cas échéant, des mesures susceptibles d'en renforcer la prévention ou la réduction.

[61] L'analyse est synthétisée dans une matrice récapitulative présentant les onze risques identifiés. Pour chacun d'eux sont indiqués le niveau de probabilité, le niveau d'impact, l'état de maîtrise constaté ainsi que la recommandation associée.

[62] Au-delà de cette vision d'ensemble, les observations recueillies conduisent à dégager quatre constats principaux.

[63] Le premier constat est que les phases nationales du processus apparaissent globalement bien maîtrisées. La conception des sujets, le fonctionnement du système d'information ainsi que les opérations de transfert des données bénéficient de dispositifs robustes et de procédures éprouvées qui limitent significativement les risques identifiés.

[64] Le deuxième constat est que les fragilités observées se situent principalement au niveau local. Elles se concentrent sur quatre moments particulièrement sensibles : la période comprise entre la finalisation des paramètres de session et J-9 semaines, la mise à disposition des documents imprimables à la veille de l'épreuve, les échanges éventuels entre candidats le jour même de l'examen et, enfin, la gestion des supports papier après l'épreuve.

[65] Le troisième constat concerne l'existence de deux risques organisationnels pour lesquels aucune réponse pleinement satisfaisante n'a été identifiée à ce stade. Il s'agit, d'une part, de la défaillance d'un site d'examen et, d'autre part, de la défaillance d'une station de travail indispensable au déroulement des épreuves., sans préjuger de l'origine de celle-ci.

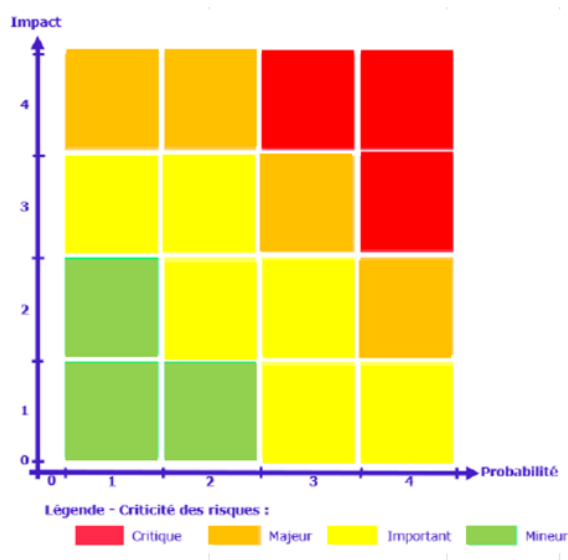
[66] Le quatrième constat met en évidence une fragilité de nature structurelle. Celle-ci résulte du choix d'une épreuve unique, organisée de manière synchrone, reposant sur des sujets identiques pour des groupes de candidats successifs et dont l'exécution opérationnelle mobilise simultanément trente-sept sites et près de trois mille intervenants (plus encore si l'on inclut les personnels BIATSS des UFR de Médecine qui sont intégralement mobilisés avec, sur certains sites, un ajout de personnels vacataires et sur des plages horaires parfois très larges). Cette caractéristique constitue un facteur de vulnérabilité intrinsèque qui ne peut être totalement supprimé et doit être pris en compte dans l'appréciation globale du dispositif.

[67] En conclusion, les risques de fraude identifiés apparaissent aujourd'hui principalement de nature individuelle ou ponctuelle. Les analyses conduites n'ont pas mis en évidence de faille systémique susceptible de compromettre globalement la sécurité ou la sincérité du dispositif. Ce constat conduit à examiner par la suite les modalités de traitement et de réduction des risques résiduels identifiés.

[68] Les constats présentés ci-dessus trouvent leur prolongement dans les développements et préconisations exposés dans la troisième partie du rapport.

1.2 L'analyse par les risques de fraude aux ECOS, la matrice retenue

Graphique 1 : Criticité des risques (voir infra)



[69] Les sujets des 20 stations (10 stations principales et 10 stations de réserve) et leur grille d'évaluation sont élaborées par le conseil scientifique en médecine du Conseil national du concours de l'internat (CNCI).

[70] Les différents documents nécessaires aux épreuves seront accessibles par le coordonnateur local et son suppléant depuis l'application ECOS du CNG selon le calendrier suivant.

Tableau 2 : Récapitulatif de la temporalité de libération des documents nécessaires aux épreuves et définie par le cahier des charges ECOS

Type de document	- Scénario des stations pour les PS et PSS en précisant les stations sans PS ni PSS	- Liste de matériel nécessaire pour chaque station - Vignettes à afficher sur la porte et dans la salle et documents excepté les médias à destination des candidats	- Médias à destination des candidats (format numérique sur tablettes principale et secours)	- Grilles d'évaluation (format numérique) des 5 stations du 1 ^{er} jour et éventuellement documents numériques des stations concernées le 1 ^{er} jour	- Grilles d'évaluation (format numérique) des 5 stations du 2 ^{ème} jour et éventuellement documents numériques des stations concernées le 2 ^{ème} jour	- Grilles d'évaluation (format imprimable) des 2 journées d'épreuve	- Grilles d'évaluation (format numérique) des stations de réserve et éventuellement documents numériques des stations concernées le 3 ^{ème} jour
Temporalité de mise à disposition	9 semaines avant la date de l'épreuve – aucune diffusion électronique	Mardi de la semaine précédant l'épreuve – à laisser dans chaque station	Le jour de l'épreuve (2 h avant le démarrage de l'évaluation)	Le 1 ^{er} jour de l'épreuve soit le mardi matin	Le 2 ^{ème} jour de l'épreuve soit le mercredi matin	La veille du 1 ^{er} jour d'épreuve	Le 3 ^{ème} jour (jour de réserve) soit le jeudi matin

Source CNG

Matrice des risques – ECOS

Source : Tableau matrice des risques.docx

N°	Étape	Risque inhérent	Cotation criticité	Mesures de maîtrise du risque	Responsable du contrôle	Contrôle / preuve à rechercher
1	Conception des stations Sélection des stations	Divulgaration d'un projet de station		Charte de confidentialité pour les membres du CS et les experts Stockage des sujets sur IPomen (intranet sécurisé DGESIP) Chaque membre et expert a son propre code d'accès	Conseil scientifique de médecine du CNCI (CS)	Charte signée
2	Sécurité informatique du Centre national de gestion (CNG)	Faible de sécurité		NOC (centre de contrôle centralisé) RENATER : CNG exploitation du réseau (détecte les transports de flux incompatibles avec les examens) NOC surveillance de la disponibilité du réseau 24/24 et 7/7 Cellule de supervision technique et de supervision fonctionnelle		Audit EBIOS (ANSSI) réalisé en amont ECOS 2026
3	Réseau wifi sécurisé	Risque de panne		L3VPN (RENATER) et réseau Wi-Fi dédié aux examens, sécurisé et hautement disponible, avec redondance des accès télécoms (bascule automatique sur 4G/5G ou liaison fibre de secours)	CNG	Analyse du Retex Sauvegarde automatique des réponses Mode hors ligne
4	Transfert des sujets ECOS	Divulgaration des sujets		Procédure très sécurisée avec canaux spécifiques et mots de passe individuel pour des personnes bien identifiées	CS CNG	Procédure CS/CNG

RAPPORT DEFINITIF IGAS N°2026-080R / IGESR N°26-27°102A

5	Défaillance majeure d'un site sur les 37 sites	Impossibilité d'organiser les épreuves ECOS de manière synchronisée		Néant	MESRE	Instruction ministère
6	Défaillance d'une station sur les 10 stations ECOS	Refaire les ECOS pour un problème ou une suspicion de fraude sur une station		Validation ECOS au minimum à 7 stations	Le décret no 2021-1156 du 7 septembre 2021 renvoi à un arrêté conjoint	Instruction du refus antérieur par la DAJ-DGESIP
7	Nombre intervenants (environ 3 000)	Fuites par non-respect de confidentialité		Fragilité du passage du cercle national restreint aux multiples intervenants locaux	CS UFR	Charte signée
8	J-9 semaines Formation des patients standardisés et professionnels de santé standardisés	Révélation précoce de la nature de la station		Seulement les grands concepts de la station sont présentés en visio non sécurisé aux PS et PSS	UFR coordonnateur	Charte de confidentialité et déclaration d'absence de lien d'intérêt
9	J-1 semaine Envoi de documents par le CNG à destination des UFR	Risque de fuite d'informations		Circuit le plus sécurisé possible au niveau des UFR	UFR coordonnateur	Habilitations et droits d'administration
10	J-1 Envoi des grilles d'évaluation aux UFR	Connaissance des grilles d'évaluation en amont des épreuves		Horodatages de mise à disposition, ouvertures, téléchargements, impressions	CNG UFR coordonnateur	Kiosque jour J et limitation des impressions papier autant que possible

RAPPORT DEFINITIF IGAS N°2026-080R / IGESR N°26-27°102A

11	J1 J2 J de réserve ECOS	Epreuves Epreuves J de réserve ECOS	ECOS ECOS	a- Connaissance des grilles d'évaluation en amont des épreuves		Circuit sécurisé du CNG au coordonnateur UFR Lieu identifié pour la présentation des stations aux examinateurs	UFR coordonnateur	Toute connexion et action tracée par Inetum (traces demandées en cas de contentieux)
				b- Partage d'informations entre candidats sur le contenu des stations (croisement de cohortes, téléphone, réseaux sociaux)		Dépôt volontaire des objets numériques à l'entrée des amphithéâtres de rétention	UFR coordonnateur	Analyse par la CDDFM nationale et site par site
				c- Accès aux vignettes : scénario visible par les candidats sur la porte de la station en amont		Veiller au bon positionnement et à l'occultation des fiches	UFR coordonnateur	
				d- Diffusion après récupération des sujets papiers, saisie d'écran		Procédure écrite de récupération des imprimés Procédure écrite des signalements	UFR coordonnateur	Procédure de signalement

1.3 Commentaires sur les risques des ECOS nationaux

1.3.1 Principes de lecture

[71] La matrice identifie les risques susceptibles d'affecter les examens cliniques objectifs structurés (ECOS), depuis la conception des sujets, jusqu'à la récupération des documents après les épreuves. Elle rapproche, pour chaque étape, le risque inhérent, sa criticité, les mesures de maîtrise, les responsabilités de contrôle et les preuves à rechercher.

[72] Comme expliqué plus haut, l'organisation repose sur une préparation nationale et centralisée et une mise en œuvre locale et décentralisée mobilisant de nombreux intervenants, des outils numériques et des supports matériels.

[73] Cette articulation expose le dispositif à plusieurs familles de risques : atteinte à la confidentialité, interruption technique, défaillance d'un site ou d'une station et transmission d'informations entre candidats.

[74] La validation d'un risque atteste uniquement de l'existence d'indices ou de facteurs justifiant son inscription dans la cartographie des risques. Elle ne vaut ni constat d'un fait avéré ni démonstration d'une fraude.

[75] Deux précisions sont nécessaires à la compréhension de la matrice :

- d'une part, il convient de distinguer le risque inhérent, c'est-à-dire le niveau de risque existant avant toute mesure de prévention ou de contrôle, du risque résiduel, non mesuré ici, correspondant au risque qui subsiste après la mise en œuvre de ces mesures. Cette distinction permet d'apprécier concrètement l'effet des dispositifs de maîtrise et de mesurer la réduction effective du risque ;
- d'autre part, l'existence d'une procédure, d'une charte ou d'une règle formalisée ne suffit pas à démontrer que le risque est correctement maîtrisé. L'efficacité d'une mesure doit être appréciée au regard de sa mise en œuvre réelle : contrôles effectivement réalisés, éléments de preuve disponibles, traçabilité des actions entreprises, détection des écarts et traitement des incidents constatés.

1.3.2 L'analyse par risque, pourquoi les risques exposés sont retenus et dans quelle mesure ils appellent des actions en retour

[76] Les risques identifiés peuvent déboucher sur une fraude, individuelle ou plus large, ou créer une inégalité entre les candidats.

1.3.2.1 Risque n° 1 — Divulgaration d'un projet de station lors de sa conception ou de sa sélection

[77] La conception des stations constitue le premier point de fragilité de la chaîne de confidentialité. La divulgation du thème, du scénario ou des attentes d'évaluation permettrait une préparation des étudiants en ayant connaissance et créerait un avantage à leur bénéfice. Le nombre limité de personnes ayant connaissance des contenus en amont apparaît, à cet égard, comme un moyen efficace pour sécuriser le dispositif.

[78] Le risque doit donc être maintenu, sans que les éléments disponibles établissent une fuite au niveau de la conception nationale. Les chartes de confidentialité, le stockage sécurisé et les accès individualisés sont des mesures pertinentes. Leur efficacité doit être vérifiée, entre autres, en établissant la liste des personnes autorisées ou habilitées, en vérifiant des droits et, lorsque ces

informations sont disponibles, en permettant la traçabilité des consultations et des extractions. La maîtrise suppose également d'encadrer les copies et la conservation des versions de travail.

1.3.2.2 Risque n° 2 — Faille de sécurité informatique des systèmes centraux

L'organisation informatique des ECOS repose sur une répartition précise des responsabilités entre plusieurs acteurs.

Les stations élaborées par le conseil scientifique sont d'abord conservées sur IPomen, l'intranet sécurisé de la DGSup (direction générale de l'enseignement supérieur). Elles sont ensuite transmises au CNG sous forme chiffrée, leur déchiffrement n'étant possible que par les membres du conseil scientifique.

En tant que maître d'ouvrage, le CNG est responsable de la sécurité globale du dispositif. Il s'appuie sur son bureau des systèmes d'information ainsi que sur plusieurs prestataires spécialisés : Inetum pour l'application ECOS, Cloud Temple pour un hébergement et la sécurisation de la plateforme (prestataire certifié SecNumCloud et HDS), RENATER pour le réseau privé dédié reliant les 40 sites d'examen, et Wavestone pour l'expertise en cybersécurité.

L'accès aux documents est strictement limité aux quelques 70 coordonnateurs locaux, au moyen de comptes individuels assortis de droits différenciés. Lors des épreuves, les examinateurs saisissent leurs évaluations sur tablette ; en 2026, 214 320 grilles ont ainsi été enregistrées.

La sécurité du dispositif repose sur plusieurs niveaux de contrôle : analyse des risques selon la méthode EBIOS Risk Manager, audits de sécurité, supervision continue du réseau, journalisation des connexions et veille sur les menaces, y compris sur Telegram. Aucun incident cyber n'a été constaté en 2026.

Cette chaîne de protection trouve toutefois sa limite lorsque les documents sont imprimés, car ils sortent alors du périmètre de sécurité numérique.

[79] Les systèmes informatiques centraux assurent des fonctions essentielles de diffusion et de mise à disposition des documents et de gestion en temps réel de l'examen. Une compromission pourrait affecter la confidentialité des contenus ; une indisponibilité pourrait empêcher des opérations indispensables. L'existence d'applications sécurisées et d'identifiants personnels réduit cette exposition, mais ne supprime pas le risque. Un dispositif de secours est notamment décrit en cas de panne centrale, avec une transmission présentant des garanties de sécurité moindres.

[80] Une fuite d'informations pourrait porter atteinte à la confidentialité des contenus et une panne pourrait bloquer certaines opérations essentielles. Les outils sécurisés et les identifiants personnels réduisent ce risque, sans le supprimer. Une solution de secours existe en cas de panne majeure, mais elle est moins sécurisée.

[81] Le maintien de ce risque est donc justifié, même en l'absence de faille technique démontrée. L'évaluation doit porter non seulement sur le fonctionnement normal du système, mais aussi sur les procédures prévues en cas d'incident ou de panne. Les audits, les tests et les dispositifs de secours doivent permettre de vérifier que la continuité du service ne se fait pas au détriment de la confidentialité des informations.

1.3.2.3 Risque n° 3 — Panne du réseau ou des équipements locaux

[82] Le bon fonctionnement des applications ne garantit pas celui des équipements utilisés sur chaque site. Une panne locale du réseau, d'une tablette ou d'un autre matériel peut empêcher l'accès aux supports, la saisie des évaluations ou la transmission des données.

[83] Ce risque est distinct de celui lié aux systèmes centraux. Des solutions de secours, notamment sur papier, permettent de poursuivre l'activité, mais elles augmentent les opérations de ressaisie et les risques d'erreur ou de perte de traçabilité.

[84] Pour limiter ce risque, il est nécessaire de prévoir des tests, des équipements de remplacement, des sauvegardes et, si possible, un fonctionnement hors connexion. Les procédures de reprise doivent garantir que toutes les données sont conservées, exactes et cohérentes, quel que soit le support utilisé. Le prestataire du CNG concerné déconseille toutefois un mode déconnecté, en raison des risques de perte de données et d'atteinte à leur intégrité ; s'il était retenu, elle préconise au moins un an de tests dans des contextes réseau variés. La haute disponibilité du Wi-Fi local et la gestion des tablettes constituent une mesure complémentaire.

1.3.2.4 Risque n° 4 — Divulgaration des sujets lors de leur transfert

[85] Le transfert des documents constitue une action et un moment sensibles entre le point de conception et de rédaction de l'organisation nationale et ceux de réception sur les sites et UFR. Le risque ne concerne pas seulement l'envoi, mais aussi la réception, le stockage, la copie et l'utilisation des documents. Un envoi sécurisé doit donc être complété par des règles strictes de gestion sur place. Les demandes d'accès anticipé ou d'extension des droits d'accès nécessitent une vigilance particulière.

[86] Ce risque doit être considéré comme existant. Les contrôles doivent viser ceux qui reçoivent les documents, les accès accordés, les actions autorisées et comment les copies sont protégées. La confidentialité doit être garantie à chaque étape : il ne suffit pas que le transfert soit sécurisé si les documents peuvent ensuite être consultés par des personnes non autorisées.

1.3.2.5 Risque n° 5 — Défaillance majeure d'un site empêchant l'organisation synchronisée

[87] Une panne informatique locale, un événement climatique ou social affectant les locaux peuvent empêcher le bon déroulement des épreuves sur un site. En raison de l'organisation et du déroulement simultané des épreuves et de la nécessité de préserver la confidentialité des sujets, il peut être difficile de reporter une épreuve localement. Les différences de fuseaux horaires et les contraintes de locaux rendent également la coordination plus complexe.

[88] Bien qu'il puisse survenir sur un seul site, ce type d'incident peut avoir des conséquences à l'échelle nationale. Il est donc nécessaire de prévoir une procédure de continuité précisant les alertes à déclencher, les responsables de décision, les solutions de remplacement et les conditions d'utilisation d'un sujet de secours. L'absence de mesure de maîtrise formalisée ne signifie pas que le risque est faible. Au contraire, elle met en évidence la nécessité de définir et de documenter des procédures adaptées.

1.3.2.6 Risque n° 6 — Défaillance ou irrégularité affectant une station

[89] Un problème technique, une erreur d'organisation ou une suspicion de fuite d'information peut affecter, en cours d'examen, le bon déroulement d'une station d'évaluation, créer une iniquité entre candidats ou faire douter de l'égalité réelle entre eux. Dans ce cas, il peut être envisagé de neutraliser la station concernée plutôt que de devoir refaire l'ensemble de l'examen. Des simulations ont d'ailleurs été réalisées pour mesurer les effets d'une telle solution.

[90] Ces éléments confirment l'existence d'un risque et la nécessité de prévoir une procédure alternative à ce qui était prévu. Cette possibilité doit être vérifiée au regard des règles applicables, des simulations réalisées ou encore à venir et des conditions concrètes de mise en œuvre.

[91] La procédure devrait préciser dans quels cas une station peut être neutralisée par le jury national, comment le conseil scientifique en médecine éclaire cet arbitrage sur le plan pédagogique et comment la décision est documentée afin d'en garantir la traçabilité.

1.3.2.7 Risque n° 7 — Fuite liée au nombre élevé d'intervenants

[92] Plus de 3 000 personnes collaborent et participent, de façon indirecte ou plus directe à l'organisation des épreuves. Ce nombre important d'intervenants augmente presque mécaniquement les risques d'erreur dans la consultation, la transmission ou la conservation des informations. Le renouvellement régulier des équipes peut aussi rendre plus difficile le respect des procédures. Le risque ne vient pas seulement d'un acte volontaire. Une erreur d'envoi, une mauvaise interprétation des consignes ou une conservation inadaptée des documents peuvent également entraîner une fuite et exposition au bénéfice d'un tiers d'informations utiles à la compréhension et au traitement des sujets sur lesquels les candidats sont interrogés. Il est donc utile de considérer que ces situations génèrent un risque.

[93] Pour le limiter, il est nécessaire de définir clairement les accès et les responsabilités, de diffuser des consignes adaptées aux différents collaborateurs et intervenants et de former les nouveaux participants au processus. La signature d'une charte de confidentialité, à elle seule, n'est pas suffisante.

1.3.2.8 Risque n° 8 — Révélation précoce lors de la formation des patients standardisés (PS) et des professionnels de santé standardisés (PSS)

[94] Les grands concepts de la station sont présentés en visio aux formateurs des PS/PSS. Le CS a un correspondant « formateur PS/PSS » pour chaque site d'épreuve. Les PS/PSS sont ensuite formés localement par ces formateurs sur chaque site. La préparation des patients et des professionnels standardisés nécessite qu'ils prennent connaissance de certains éléments du scénario avant l'examen afin de pouvoir jouer leur rôle de manière cohérente et homogène. Cette transmission préalable est indispensable au bon déroulement des épreuves, mais elle crée également un risque de divulgation anticipée.

[95] En effet, même si les documents transmis ne contiennent ni l'ensemble du cas clinique ni les critères d'évaluation, ils peuvent révéler la thématique de la station, la nature de la situation rencontrée ou encore mettre à jour certaines interactions attendues des candidats. Plus les informations sont communiquées tôt et à un nombre important de personnes, plus le risque de diffusion involontaire ou non autorisée augmente. Le maintien de ce risque est donc justifié. Il repose sur l'existence d'une période d'exposition pendant laquelle des informations sensibles circulent avant l'examen. Pour réduire ce risque, seules les informations strictement nécessaires à la préparation des PS et PSS doivent être transmises. Les destinataires doivent être clairement identifiés, informés de leurs obligations de confidentialité et soumis à des règles précises de conservation et de partage des documents. Le calendrier de transmission doit également être formalisé afin de limiter les écarts de pratique entre les sites. Enfin, les mesures de protection doivent s'appliquer à l'ensemble des supports de formation et d'échanges, qu'ils soient papier, numériques ou encore lors de visios organisées en amont.

1.3.2.9 Risque n° 9 – Fuite lors de la mise à disposition anticipée des documents aux UFR

[96] Avant le début des épreuves, les documents doivent être transmis aux UFR afin de permettre les opérations de préparation nécessaires : stockage des fichiers, impression éventuelle, installation sur les équipements et mise en place des stations. Cette phase est indispensable à l'organisation de l'examen et le risque concerne l'ensemble des manipulations réalisées entre leur réception et le début de l'épreuve. L'existence de transmissions la veille de l'épreuve, de travaux préparatoires réalisés

localement pour les épreuves du lendemain (par exemple l'impression de documents de secours) constitue un point de vulnérabilité. Le maintien du risque est donc justifié, même en l'absence d'incident constaté. Pour réduire ce risque, il est nécessaire de préciser les délais réels de mise à disposition des documents et d'encadrer strictement leur utilisation pendant toute la période où ils sont détenus localement. Les accès doivent être limités aux seules personnes habilitées, les fichiers et les exemplaires imprimés doivent être protégés et toutes les opérations sensibles doivent pouvoir être retracées. Les contraintes de préparation ne doivent pas conduire à élargir progressivement et sans contrôle le nombre de personnes ayant accès aux contenus confidentiels.

1.3.2.10 Risque n° 10 — Connaissance anticipée des grilles d'évaluation à J-1

[97] La grille d'évaluation indique ce qui est attendu des candidats et les critères qui seront utilisés pour les évaluer. Si elle est connue à l'avance, elle peut permettre de préparer une prestation en tenant compte des sujets et des attendus. Les impressions anticipées et les copies de secours créent donc un risque particulier de divulgation.

[98] Le risque existe dès lors que les grilles peuvent être consultées avant l'épreuve. Les documents sont en effet adressés à toutes les UFR la veille ; environ la moitié d'entre elles les traitent dès ce moment (téléchargement, impression), les autres le matin même. La période d'exposition varie donc d'un site à l'autre.

[99] Les contrôles doivent porter sur l'ouverture des accès, les téléchargements, les impressions et la conservation. L'horodatage aide à établir la chronologie, sans empêcher, à lui seul, une transmission secondaire ou une photographie.

1.3.2.11 Risque n° 11 — Accès indu aux grilles pendant les journées d'épreuve

[100] La mise à disposition des documents le jour même réduit le risque de fuite avant l'épreuve, mais ne le supprime pas pour les candidats n'ayant pas encore composé. La succession des groupes crée une période durant laquelle les contenus sont connus alors que l'examen se poursuit. La détention d'appareils photographiques ou de téléphones constitue un point de vigilance reconnu.

[101] Le risque existe donc. Sa maîtrise repose sur la limitation des accès aux contenus, la sécurisation des espaces où les stations sont préparées ou consultées et l'encadrement strict de l'usage des appareils numériques. L'efficacité des mesures doit être vérifiée concrètement, la seule existence de traces de connexion ne peut garantir une diffusion hors du cadre prévu.

- **Sous-risque – Partage d'informations entre candidats**

[102] Les candidats ne passent pas les stations ensemble mais à des moments différents. Ceux qui ont déjà terminé peuvent donc théoriquement transmettre à d'autres des informations sur les thèmes, les consignes ou le déroulement des stations. Les mesures de séparation des groupes et de surveillance montrent que ce risque est identifié, d'autant que certaines possibilités de contact (une porte de sortie à l'arrière non surveillée ou des vitres non opacifiées par exemple) ont pu être corrigées.

[103] Le maintien du risque est donc justifié. Pour le maîtriser, il est nécessaire d'assurer une séparation effective des groupes tout au long de l'épreuve, y compris dans les zones d'attente, les espaces communs et lors des pauses.

- **Sous-risque – Lecture anticipée des vignettes à l'entrée des stations**

[104] Selon l'aménagement des lieux, un candidat peut parfois apercevoir une vignette avant le moment prévu et bénéficier ainsi d'une information et d'un temps supplémentaires. Aucun incident n'a été constaté, mais ce risque reste plausible en raison de la configuration des lieux d'examens qui diffèrent d'un site à l'autre.

[105] L'existence du risque est donc constatée et amène à le prévenir. Il nécessite de vérifier, avant les épreuves, que les vignettes ne sont pas visibles depuis les zones d'attente et qu'elles ne peuvent être consultées qu'au moment prévu.

- **Sous-risque – Récupération et diffusion de documents après l'épreuve**

[106] La fin des épreuves appelle la même vigilance que leur déroulement. À ce moment, les supports papier doivent être récupérés, comptés puis détruits ou restitués. Des documents peuvent encore se trouver dans les salles ou chez des intervenants. Des cas de circulation de documents après les épreuves ont pu être signalés.

[107] L'existence du risque est constatée. En l'état l'exposition par ou à des tiers d'un document après l'épreuve ne démontre pas qu'il a été divulgué avant ou pendant celle-ci. Limiter ce risque ou celui d'une interprétation laissant croire à leur circulation avant nécessite de prévoir des règles claires de récupération, de conservation ou de destruction des documents, ainsi qu'un dispositif de signalement des copies ou diffusions non autorisées.

2 Des allégations de fraude massive contredites

2.1 Les limites des investigations et les interrogations qui demeurent

[108] Les constats faits à la suite doivent être lus à la lumière de plusieurs limites, que la mission tient à préciser.

[109] **L'absence de pouvoirs d'enquête.** La mission n'a pu ni saisir de documents ou de téléphones, ni accéder au groupe Telegram (mentionné par la lettre anonyme), ni identifier les personnes qui l'ont créé ou alimenté. Plusieurs mois après les épreuves, aucun témoignage direct de communication des sujets avant ou pendant les épreuves n'a été recueilli.

[110] **La portée de la veille numérique.** Les recherches de Cloud temple (partenaire du CNG) et de VIGINUM¹² portent sur des sources accessibles et des mots-clés. Un groupe privé et éphémère échappe par construction à ce type de surveillance ; l'absence d'alerte ou de manifestation explicite ne prouve pas l'absence d'échanges (voir la partie 2.4).

[111] **La portée de l'analyse statistique.** Une atypie statistique ne constitue pas une preuve. À l'inverse, le modèle proposé par la mission avec l'aide du pôle Data de l'IGAS compare les candidats et les centres entre eux ; sa capacité à détecter une fraude diminue si celle-ci devient généralisée. Il ne permet pas non plus de repérer une fraude ponctuelle, limitée à quelques candidats d'un site. La conclusion « pas de fraude massive détectée » doit être lue en ayant à l'esprit ces conditions.

[112] **La fenêtre de la veille.** Une partie des UFR imprime les documents la veille (environ la moitié, selon les échanges de la mission). Une diffusion locale entre l'impression et l'épreuve ne peut donc être

¹² VIGINUM est le service, rattaché au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), placé auprès du Premier ministre et chargé de repérer, analyser et caractériser les opérations de manipulation de l'information menées depuis l'étranger contre la France. Il s'agit d'un service technique et opérationnel à compétence nationale

complètement exclue, même si rien, aucun élément matériel, aucun témoignage, même indirect, ne l'établit. Cette fragilité fait à l'inverse l'objet de recommandations de la mission relatives à la mise à disposition des documents et à leur conservation.

[113] **L'origine des photographies.** Le site, le moment et l'auteur de la captation des documents n'ont pas pu être établis. La conservation des grilles papier après les épreuves, parfois défectueuse selon le CNG, reste un point de fragilité.

2.2 Une lettre anonyme analysée et jugée peu « crédible » / « probante »

2.2.1 La lettre et son analyse

[114] La lettre anonyme de 18 pages, dont plusieurs d'entre elles comportent des photographies de documents (ceux des stations 101 à 105 et 201 à 205), reçue le 30 juin 2026 par le CNG, a fait l'objet d'une analyse approfondie par la mission.

[115] La lettre affirme qu'une triche organisée a donné un accès préalable aux sujets et aux grilles des ECOS 2026 à « des centaines d'étudiants », ce qui évidemment constituerait d'une part, une rupture de confidentialité s'agissant de sujets qui doivent rester secrets jusqu'au jour de l'épreuve et d'autre part, une atteinte au principe d'égalité des candidats face aux épreuves.

[116] Le CNG a vérifié l'authenticité des documents qui figuraient dans la lettre et a indiqué qu'ils correspondaient bien aux documents supports des épreuves, diffusés lors des ECOS 2026.

[117] La question n'est donc pas celle de la réalité de ces documents mais celle de la date et des conditions de leur captation.

[118] Les investigations de la mission, dans la limite des prérogatives qui sont les siennes et dans le temps imparti, ne démontrent pas de fuite organisée en amont des examens mais tendent plutôt à accréditer que **leur diffusion est compatible avec une captation de documents imprimés, au plus tôt la veille mais pas avant, et vraisemblablement le jour J ou après.**

2.2.2 Plusieurs faits vérifiés par la mission contredisent les allégations de la lettre anonyme

2.2.2.1 La vignette de la station 102 a été corrigée la veille de l'épreuve

[119] La veille du premier jour des épreuves 2026, le lundi à 15 h 30, le président du conseil scientifique a demandé par courriel aux UFR de corriger manuscritement le nom de la patiente de la station 102. Dans la première version des documents, il lui manquait un « s ». La mission dispose d'une copie de ce courriel (voir l'annexe 3).

[120] Cette correction n'était pas de pure forme. Vérifier l'identité du patient fait partie de ce qui est évalué chez le candidat. Un nom écrit de deux façons différentes aurait pu le conduire à s'interroger sur l'identité de la patiente, au détriment de ce que la station cherchait réellement à évaluer.

[121] Les vignettes ayant été mises à disposition des UFR le mardi précédant les épreuves (cf. § 45), la correction a dû être portée, ou la vignette réimprimée, le lundi soir. Or la vignette reproduite dans la lettre anonyme mentionne « Madame Stéphanie XARYOS, 51 ans ». Cette orthographe est la même que dans l'observation médicale et le compte rendu d'analyses de la station ; c'est l'orthographe harmonisée, celle de la version corrigée.

[122] Le document produit par la lettre n'existait donc pas sous cette forme avant le lundi 15 h 30. Il n'a pas pu circuler plus tôt.

[123] La diffusion avant épreuve de cette fiche ne pourrait s'être produite qu'à l'occasion d'une impression par une faculté, dans une fenêtre de quelques heures, du lundi soir ou mardi matin, et pourrait seulement impliquer une personne ayant accès aux vignettes mises au coffre.

[124] En aucun cas cela ne peut impliquer un réseau national « examinateurs, PS, étudiants, organisateurs » dont l'existence est affirmée par la lettre.

[125] L'hypothèse la plus simple est que la photographie a été prise le jour de l'épreuve, ou récupérée après. Plusieurs doyens concluent aussi dans le sens de « papiers captés après ».

2.2.2.2 Les consignes aux examinateurs ne sont diffusées que le jour de l'épreuve

[126] La lettre reproduit les « Consignes aux examinateurs » des stations 201 et 202 laissant entendre que des candidats ont pu en connaître avant et donc bénéficier de l'information pour se préparer au mieux.

[127] Il convient, ici, de rappeler que les consignes aux examinateurs ne quittent le circuit sécurisé que le matin même ; seules les grilles imprimables de secours sont mises à disposition du coordonnateur la veille. Les vignettes, grilles et consignes ne sont accessibles que par des applications sécurisées (Galien, ECOS), et *a priori* aux seuls coordonnateurs locaux.

[128] En pratique les documents de notation et les consignes détaillées sont transmis le jour même ; les examinateurs découvrent les sujets le matin. Seuls un ou deux médecins coordonnateurs des ECOS et parfois un personnel pédagogique ou administratif prennent connaissance des sujets avant distribution sachant qu'il existe un mode dégradé avec la possibilité d'une impression en cas de problème informatique et ce seulement au jour d'avant. Certains sites décident de l'impression la veille pour des raisons de prudence et de temps disponible, ce qui, il est vrai, n'est pas recommandé mais s'explique par des raisons pratiques.

[129] Il est à noter que les clichés figurant sur la lettre portent des traces d'usage : feuilles pivotées, taches d'encre ou de toner (grilles 103, 104, 201, 203) démontrant qu'il s'agit de feuilles imprimées et manipulées, ce qui reste cohérent avec l'existence de jeux papier présents dans chaque station, pour faire face à une rupture possible et ponctuelle de réseau.

[130] La récupération et la circulation de grilles après les épreuves est un risque identifié. Le CNG évoque des grilles papier parfois jetées à la corbeille ou gardées par des examinateurs. Certains sites ont pu connaître des incidents antérieurs où des grilles qui auraient dû être détruites ne l'étaient pas. Des grilles pourraient donc circuler sans qu'une fraude ait précédé leur diffusion.

[131] La présence de tels documents n'atteste en rien d'une fuite en amont et d'un bénéfice de leur connaissance par des étudiants avant les autres.

2.2.2.3 Des éléments avancés par l'auteur de la lettre anonyme attestent à l'inverse de sa mauvaise connaissance des ECOS

[132] Il n'appartient pas à la mission d'expertiser chaque allégation de la lettre anonyme ce qui reviendrait à accorder une crédibilité à des affirmations dont l'auteur n'assume pas la responsabilité et qui ne sont accompagnées d'aucun élément de preuve. Une telle démarche conduirait à inverser la charge d'une preuve inexistante.

[133] L'auteur de cette lettre fait ainsi référence au cas de la « lecture critique d'article » (LCA), épreuve qui intervient dans le cadre du deuxième cycle des études de médecine, lors des épreuves de connaissances du concours de l'internat (EDN, Épreuves Dématérialisées Nationales). L'intéressé fait

état d'une situation où un parent (d'un candidat) convoyeur de fonds aurait fait « sauter les scellés » des malles de sujets. Il ne fournit aucune date, lieu, copie ou circonstances précises permettant d'identifier *a minima* une telle situation ; les scellés servent précisément à révéler une telle ouverture. Aucun incident n'a été rapporté par le CNG ni par les UFR ou sites possiblement concernés.

[134] Par ailleurs le texte anonyme mêle des éléments factuels comme la pondération 60 / 30 / 10 ou l'absence de corrigé officiel publié) à des erreurs de fond ou de graves approximations sur le dispositif qui montrent une faible connaissance de celui-ci.

[135] Pour ce qui est des examinateurs ils sont qualifiés d'organiseurs sans explication.

[136] L'allégation de l'auteur de la lettre concernant les PS et les PSS met également en doute sa connaissance des conditions de recrutement de ces personnes sur la base de la phrase suivante : « *Sur ce dernier point, il s'agit de personnes sélectionnées au hasard dans la population, comme des jurés de cour d'assise disons....* ». Une telle allégation a très peu de chances d'émaner d'un étudiant ou d'une étudiante parce qu'ils savent que ces personnes ne sont pas tirées au sort dans la population mais recrutées par leurs UFR sur la base du volontariat.

[137] De façon plus générale, ladite lettre évoque un mélange de faits, des situations anormales ou illégales (viol, harcèlement, trafic d'organes, vol de stupéfiants), nommées par ville et les met en relation avec les ECOS. Ces faits ne sont pas des révélations mais constituent une liste de faits divers dont la presse et la justice ont eu à connaître.

[138] Certains doyens y voient une possible tentative de déstabilisation et dans tous les cas, une lettre « étrange, décousue ».

[139] *In fine* si les documents joints sont authentiques, ils ne démontrent nullement la thèse centrale de la lettre d'un réseau national actif en amont mais plutôt d'une récupération de documents papier sur un site.

[140] Enfin, la temporalité de diffusion de la lettre anonyme interroge :

[141] Le 30 juin 2026 le CNG reçoit la lettre anonyme et la transmet aux ministères en charge de l'enseignement supérieur et en charge de la santé.

[142] La lettre circule ensuite sur les réseaux sociaux depuis les 13 et 14 septembre 2026, soit quelques jours après le deuxième et dernier tour complémentaire pour les postes vacants, signant ainsi la date de fin de l'ensemble de la procédure d'appariement 2026.

[143] Si l'auteur de la lettre anonyme avait lui-même profité d'une fraude, il n'aurait eu aucun intérêt à la signaler dès juin ; cette hypothèse paraît donc peu vraisemblable.

2.3 Des analyses statistiques qui vont à l'encontre des allégations et n'établissent pas de fraude massive

[144] Les analyses du pôle Data de l'IGAS sur les données du CNG (2024, 2025 et 2026) ne mettent en évidence aucun élément tangible de fraude massive aux ECOS ; elles repèrent des atypies ponctuelles, statistiques, qui ne valent pas preuve de fraude.

2.3.1 La méthode utilisée par le Pôle Data : étude de la distribution et modèle prédictif

[145] Le pôle Data a construit des modèles de prédiction pour comparer les notes observées aux notes attendues, par UFR et par étudiant.

- **Données** : notes issues du CNG pour les sessions 2024, 2025 et 2026, écrit (EDN, dont la lecture critique d'article – LCA) et oral (ECOS, par station),
- **Prédiction de la note aux ECOS** : un modèle fondé sur les trois notes EDN (hors LCA) calcule une note ECOS attendue, assortie d'un intervalle de confiance. Un étudiant dont la note réelle sort largement de cet intervalle est qualifié « d'atypique ». La variation atypique par rapport à cette prédiction paraissait plus solide que l'étude de la seule variation de notes,
- **Comparabilité** : les notes EDN et ECOS sont standardisées (exprimées en écarts-types) pour repérer les étudiants atypiques sur les deux dimensions,
- **Niveau d'analyse aux ECOS** : la moyenne des stations, et non chaque station prise isolément.

[146] Ce travail est inédit : aucune prédiction de notes ni détection d'atypies n'existait jusqu'ici sur ces épreuves.

[147] Par ailleurs un modèle de régression estime la note de LCA à partir des trois autres notes écrites, en tenant compte du profil de chaque UFR (effectif, résultats aux étapes précédentes).

2.3.2 Les résultats ne démontrent pas de fraude massive

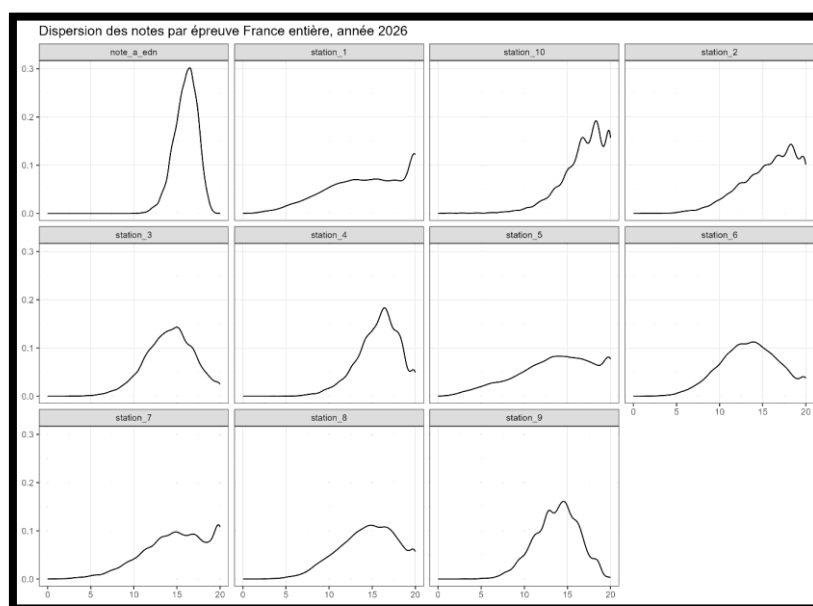
Il n'y a pas de site avec des résultats aux ECOS significativement meilleurs en 2026 qu'en 2024 ou 2025.

[148] En effet, l'étude des distributions des notes par UFR et leur comparaison à la distribution nationale n'a pas mis en évidence d'atypie.

[149] La comparaison, centre d'épreuves par centre d'épreuves (voir le détail UFR/UFR en annexe 2) montre que :

- les profils de densité de l'ensemble des UFR sont globalement comparables aux données France entière en 2026 ;
- les six sites mentionnés dans la lettre anonyme (Lyon sud, Lille catho, Bordeaux, Marseille, Tours, Sorbonne Paris Nord) ont des profils comparables avec la distribution France entière.

Graphique 2 : Profil de distribution des notes aux ECOS, France entière (2026)



Source : données CNG, analyse pôle data de l'Igas

Les performances aux ECOS sont en hausse sur la base des données post-traitées (BRM)

[150] En 2024, aucune station n’obtenait plus 5 % de 20/20, et pour sept d’entre elles moins de 1 % des étudiants atteignaient la note maximale. En 2026, le schéma est complètement inversé ; une seule station a une part de 20/20 inférieure à 1 %, et pour la moitié d’entre elles plus de 5 % atteignent cette note maximale, une station allant même jusqu’à 16,3 % de 20/20. Ces proportions portent sur les notes retraitées par la méthode de régression des scores limites (BRM), utilisées pour la validation ; ce retraitement peut expliquer en partie la fréquence des 20/20.

Tableau 3 : Evolution des notes aux EDN et ECOS 2024-2026

	2024										2025										2026									
	N	Q1	Médiane	Q3	P99	Moyenne	Écart-type	rg_ecos	rg_disp		N	Q1	Médiane	Q3	P99	Moyenne	Écart-type	rg_ecos	rg_disp		N	Q1	Médiane	Q3	P99	Moyenne	Écart-type	rg_ecos	rg_disp	
note_a_edn	7 817	15,12	16,16	17,04	18,53	16,00	1,39	10	1		8 958	15,13	16,10	16,95	18,50	15,99	1,34	10	1		10 451	15,16	16,12	16,99	18,60	16,00	1,34	10	1	
station_1	7 817	13,19	15,14	16,81	19,72	14,85	2,65	8	6		8 958	9,41	11,03	12,65	16,76	11,05	2,37	1	5		10 451	11,03	14,62	18,21	20,00	14,29	4,48	5	11	
station_10	7 817	13,75	15,47	17,03	20,00	15,24	2,38	9	2		8 958	9,64	11,79	13,93	18,39	11,65	3,31	2	11		10 451	15,33	17,33	18,67	20,00	16,79	2,70	11	4	
station_2	7 817	12,83	14,67	16,50	19,83	14,52	2,73	7	7		8 958	12,83	15,17	17,17	20,00	14,80	3,15	6	10		10 451	13,75	16,41	18,28	20,00	15,73	3,24	9	6	
station_3	7 817	8,19	10,42	13,61	18,33	10,87	3,37	1	11		8 958	12,78	14,44	15,83	18,75	14,18	2,35	4	4		10 451	12,35	14,22	16,09	20,00	14,17	2,83	4	5	
station_4	7 817	12,17	14,33	16,17	19,67	14,11	2,79	4	9		8 958	14,22	15,94	17,50	20,00	15,74	2,32	9	3		10 451	14,17	16,00	17,50	20,00	15,69	2,46	8	2	
station_5	7 817	14,71	16,76	18,24	20,00	16,31	2,39	11	3		8 958	13,38	15,29	16,91	20,00	15,00	2,55	7	7		10 451	10,73	14,19	17,30	20,00	13,68	4,43	2	10	
station_6	7 817	12,50	14,33	16,17	19,83	14,25	2,75	5	8		8 958	10,69	12,78	14,86	18,89	12,73	2,97	3	9		10 451	11,24	13,60	15,96	20,00	13,49	3,39	1	8	
station_7	7 817	12,14	14,64	16,79	20,00	14,30	3,12	6	10		8 958	13,91	16,09	17,66	20,00	15,64	2,76	8	8		10 451	12,39	15,18	17,87	20,00	14,86	3,77	7	9	
station_8	7 817	12,03	13,91	15,63	19,06	13,75	2,55	3	4		8 958	12,97	14,69	16,25	19,69	14,49	2,47	5	6		10 451	12,15	14,70	17,10	20,00	14,49	3,35	6	7	
station_9	7 817	11,41	13,13	14,69	18,44	12,96	2,61	2	5		8 958	15,00	16,88	18,28	20,00	16,49	2,31	11	2		10 451	12,00	14,00	15,67	18,67	13,75	2,55	3	3	

Source : CNG, traitement pôle data de l'IGAS

Source : données CNG, analyse pôle data de l'lgas

Les stations ECOS sont inégalement discriminantes.

[151] Certaines stations sont moins discriminantes que d'autres : plusieurs concentrent leurs notes (y compris des 20). Sur les stations avec patients standardisé ou professionnels de santé standardisés, les notes sont plutôt bonnes et très resserrées. Le nombre de stations avec des 20/20, à forte dispersion augmente d'une session à l'autre (3 en 2024, 4 en 2025 et 9 en 2026). Ces résultats excellents (20/20) en hausse limitent à ce niveau de note la discrimination entre les candidats.

[152] Comme mentionné plus haut ce constat doit toutefois être nuancé : le classement est établi à partir des notes brutes, alors que les notes retraitées par la méthode BRM servent à la validation de l'épreuve. Le caractère discriminant des stations, c'est-à-dire leur capacité à départager les candidats, devrait donc être apprécié à partir des notes brutes. Cette réserve méthodologique ne remet pas en cause la conclusion de l'analyse sur la réussite aux épreuves. La hausse de la proportion de 20/20 ne permet pas, à elle seule, de conclure à une moindre capacité des stations à être moins discriminantes.

Le modèle prédictif ne met pas en évidence de variations atypiques

Graphique 3 : Représentation des écarts entre notes attendues et obtenues (standardisées)



Légende : les points rouges montrent les étudiants qui s'écartent de plus de 2 écarts types quand le trait pointillé montre l'écart à 2.5 écart-types. On observe que la part d'étudiants atypiques n'évolue pas de manière significative entre les trois années. L'année 2025 étant même celle qui recouvre le plus d'atypies sur les trois.

[153] Sur la base d'un modèle prédictif développé par le pôle Data, entre notes à l'EDN et note aux ECOS, il n'est pas observé de variations statistiquement atypiques.

[154] On peut observer des indices de variations anormales mais pas assez caractérisés, comme la corrélation entre des stations ou le nombre important de 20/20.

Les corrélations entre stations pourraient être un indice de fraude s'il n'était pas un indice isolé

[155] En 2024, les corrélations entre stations sont moins élevées mais en 2026, certaines stations sont très corrélées entre elles comme on peut le voir en annexe 2 sur le graphique 3 (102, 105 et 202, stations par ailleurs sans PS).

[156] Les stations mentionnées comme très corrélées entre elles ont une part de 20/20 également très élevée.

Les résultats des stations avec PS/PSS ne sont pas meilleurs et cela ne représente pas un indice de fraude

[157] On peut considérer qu'il n'y a pas de différence significative de résultats pour les stations avec et sans PS/PSS, tendant, à ce stade, à relativiser le risque de fraude par la voie d'une diffusion précoce d'informations aux PS et PSS, même si certains étudiants présentent des profils très atypiques.

La LCA, épreuve à part. Sur les trois années, la note de LCA est la moins corrélée aux trois autres notes écrites. On observe que la part d'étudiants atypiques n'évolue pas de manière significative entre les trois années. L'année 2025 étant même celle qui recouvre le plus d'atypies sur les trois.

En conclusion, le traitement des données du CNG, sur les années 2024, 2025 et 2026, tant pour les UFR que pour les étudiants, ne montre pas de dispersion suspecte aux ECOS 2026.

2.4 Aucune trace numérique de fuite n'a été détectée

[158] Le rapport de Cloud Temple et l'analyse d'Intrinsec, prestataires informatiques du CNG ne relèvent aucune fuite des sujets pour la session de mai-juin 2026 :

- aucune alerte malveillante n'a été notifiée par le centre opérationnel de sécurité (SOC) sur la période ;
- la veille sur les menaces (CTI), conduite depuis le 1er janvier 2026 puis élargie à Telegram et au *dark web* sur les mots-clés « fuite sujet » et « fuite grille », n'a rien révélé.

[159] L'hypothèse d'une ingérence étrangère n'est pas retenue.

[160] La lettre anonyme évoquait un groupe Telegram éphémère de partage ou de vente de sujets, et certaines captures d'écran transmises à la mission par un collaborateur du CNG pouvaient laisser imaginer qu'une diffusion avait une origine étrangère.

[161] Le service du SGDEN VIGINUM, saisi, a dans sa réponse du 9 octobre 2026, indiqué que :

- le groupe Telegram « Sujets EDN/ECOS 26/27 » est un groupe **privé**, que la réglementation applicable ne permettait pas à ce service d'investiguer, ses recherches étant limitées aux sources publiquement accessibles ;
- le compte X @externe2staff (mentionné dans un document ainsi transmis), qui a relayé l'accès à ce groupe, paraît authentique et localisé en France ; il avait partagé une publication du compte @V0tr3sauv3ur, depuis supprimé.

[162] Aucun marqueur d'intervention possible apparente n'a donc été mis en évidence. La mission considère ce point comme clos, dans la limite des sources accessibles.

3 Des propositions pour accroître la sécurisation et augmenter la transparence

[163] Ni la lettre anonyme, ni les analyses statistiques, ni la veille numérique n'apportent la preuve d'une fraude massive. Les investigations de la mission ont en revanche montré que la sécurité des ECOS se joue moins dans les systèmes centraux, dont la robustesse est établie, qu'aux moments où les documents sortent du circuit numérique : l'impression la veille, le recours au papier en mode dégradé, la conservation et la destruction des supports après l'épreuve. Les propositions qui suivent portent sur ces fragilités. Elles portent aussi sur la capacité à établir, en cas de signalement, ce qui s'est réellement passé. Elles proposent aussi des mesures pour mieux assurer la transparence et restaurer la confiance.

3.1 Les recommandations et leurs explicitations

[164] Les recommandations couvrent l'ensemble des risques majeurs recensés dans la matrice des risques. La couverture est particulièrement forte sur les risques de divulgation des sujets, grilles et informations confidentielles (risques de la matrice numéros 1, 2, 4, 7, 9, 10, 11a, 11 b et 11 d), qui constituent de grandes vulnérabilités identifiées.

[165] Les recommandations 7 et 8 complètent utilement le dispositif en apportant une réponse aux risques de continuité d'activité, tandis que les recommandations 9 et 10 renforcent la gouvernance, le contrôle et la transparence du système.

3.2 Garantir des exigences communes effectivement appliquées sur les sites

Recommandation n°1 Sur chaque site, arrêter la liste nominative des personnes habilitées, établir la traçabilité des consultations, des téléchargements et des impressions, avec une conservation sécurisée

[166] La sécurité du circuit national doit être prolongée sur les sites, où les accès peuvent être partagés et les documents imprimés (l'enjeu est aussi d'interdire effectivement le partage des identifiants et codes d'accès personnels). C'est là que se joue une partie de la confidentialité. Le nombre d'intervenants et le renouvellement des équipes rendent indispensable une définition explicite des habilitations. La liste nominative proposée fixe qui peut accéder à quoi ; l'horodatage permet de reconstituer la chronologie en cas de signalement ; le double contrôle et le coffre protègent les supports papier. Ces précautions générales deviennent ainsi des obligations vérifiables. La mise en œuvre doit préciser les responsables, la mise à jour des habilitations et l'accès aux traces des mouvements.

Recommandation n°2 Sécuriser les informations transmises aux PS/PSS à J-9 semaines aux seuls grands concepts, dans des conditions de confidentialité optimales

[167] Maintenir la transmission anticipée aux PS et aux PSS des seuls éléments nécessaires à leur préparation, et renforcer la sécurité de leurs modalités de diffusion en privilégiant des canaux sécurisés pour les réunions à distance et en encadrant strictement la production, la circulation et la conservation des supports papier.

[168] Dans les applications du CNG, seuls les deux membres du jury ECOS (titulaire et suppléant) accèdent aux consignes PS/PSS.

[169] Par ailleurs le contenu des documents et consignes destinés aux PS/PSS relève du conseil scientifique.

[170] La formation des PS et PSS impose de communiquer des informations sur les stations plusieurs semaines avant l'épreuve. C'est la principale période d'exposition en amont : même sans vignette ni grille, un scénario divulgué révèle la situation clinique et permet une préparation ciblée.

[171] Il s'agit de ne transmettre à chaque étape que ce qui est nécessaire, à des destinataires identifiés, liés par un engagement de confidentialité et soumis à des consignes de conservation.

[172] Il convient d'associer aux transferts des documents et pièces réalisés avant les épreuves de la mise à disposition, de la consultation, du téléchargement et de l'impression des documents, et vérifiant ou s'assurant de l'identification des personnes habilitées (cette fonctionnalité est en cours de déploiement par le CNG, visant à identifier l'auteur et la date de chaque import et de chaque téléchargement et, au niveau des UFR, de leur impression).

[173] La recommandation n° 1 détermine les responsabilités locales ; celle-ci documente la circulation effective des documents. Les contraintes d'organisation conduisent parfois à des transmissions anticipées ou à des élargissements d'accès ; il faut pouvoir vérifier ce qui a réellement été fait, et non seulement ce que prévoit la procédure.

[174] Savoir quelle version a été transmise, quand et à qui, permet de distinguer une circulation avant l'épreuve d'une récupération après, distinction décisive pour apprécier un signalement. Les traces doivent être exploitables et consultables selon une procédure définie. Elles n'empêcheraient pas forcément une divulgation, mais renforceront la capacité de contrôle et d'enquête.

Recommandation n°3 Faire de la mise à disposition le jour même la règle pour les médias (kiosque sécurisé) et pour les grilles PDF imprimables (téléchargement le matin de l'épreuve, déjà permis par l'application ECOS), la mise à disposition la veille, devant être justifiée

[175] Le kiosque est un outil sécurisé contenant l'ensemble des documents nécessaires à l'organisation des ECOS sur les sites. Il n'est accessible au niveau des centres d'examens que pour le coordonnateur.

[176] Faire de la remise des grilles d'évaluation le jour de l'épreuve par le kiosque sécurisé du CNG le mode de fonctionnement de référence, le recours au mode dégradé devant être justifié par des contraintes opérationnelles documentées.

[177] La grille d'évaluation sont télédiffusées le jour même sur les tablettes. La grille énumère les actions, réponses et comportements attendus des candidats : sa connaissance anticipée va au-delà de celle du seul thème clinique. Toute mise à disposition la veille, ou toute impression préparatoire, étend la période d'exposition entendue comme celle pendant laquelle les documents ou pièces utiles peuvent être consultés, copiés ou transmis ; les modes de secours nécessaires offrent moins de garanties que la diffusion numérique très sécurisée.

[178] Il est proposé de mieux encadrer le mode dégradé sans le supprimer. Ses motifs, le responsable qui l'autorise et les opérations doivent être précisément définis, afin que le recours au mode dégradé reste une exception justifiée par un incident ou un aléa.

Recommandation n°4 Réduire le nombre de supports papier et renforcer la dématérialisation, en l'accompagnant d'un niveau de sécurité informatique adapté (hébergement sécurisé, accès nominatifs et tracés, chiffrement des sujets)

[179] Renforcer la dématérialisation et limiter les grilles papier à un stock de secours scellé, compté et conservé dans des conditions sécurisées.

[180] L'utilisation des documents papier multiplie les manipulations (reproduction, distribution, récupération, destruction) ; ceux-ci peuvent être conservés ou photographiés et il est parfois difficile de les tracer. En recours, l'utilisation des documents papier impose des ressaisies informatiques. Il reste néanmoins indispensable lorsque les outils numériques font défaut.

[181] Un stock scellé et compté reste donc possible à condition d'être inventorié, confié à un responsable désigné et utilisé selon une procédure bien définie ; les exemplaires utilisés doivent ensuite être rapprochés du stock initial et récupérés. Cette réduction de l'utilisation du mode papier suppose un outil numérique adapté à cette exigence pour renseigner les éléments de traçabilité (recommandation n° 5).

Recommandation n°5 Expertiser, avec le prestataire du CNG et les UFR, la continuité de la saisie des grilles en cas de coupure réseau : haute disponibilité du Wi-Fi local, gestion de la flotte de tablettes et, le cas échéant, mode hors ligne après au moins un an de tests

[182] Vérifier sur chaque site, et généraliser, la sauvegarde des grilles sur la tablette de l'examineur en cas de perte de connexion et leur transmission aux serveurs du CNG au rétablissement du réseau.

[183] Un fonctionnement des outils numériques hors ligne renvoie à la dépendance du déroulement des stations aux réseaux locaux : il permet de poursuivre l'évaluation sans revenir au papier, avec les

risques de divulgation et de ressaisie qui s'y attachent. Ce mode s'il était retenu, ne pourrait être déployé qu'après cette phase de tests et son fonctionnement homogène garanti sur tous les sites.

[184] Cela suppose des contrôles concrets : sauvegarde effective, protection des données stockées sur la tablette, synchronisation sans perte ni doublon, procédure de récupération en cas de défaillance du matériel.

[185] Les ECOS facultaires¹³ pourraient offrir le cadre d'essais préalables utiles permettant de fiabiliser ce recours élargi à l'informatique hors ligne avant l'épreuve nationale.

Recommandation n°6 S'assurer que les documents d'épreuve restent confidentiels après l'épreuve à travers un protocole de fin de journée : inventaire, procès-verbal de récupération ou de destruction, signalement des incidents

[186] Clarifier les obligations de confidentialité après l'examen et instaurer un protocole de fin de journée comprenant l'inventaire des documents, un procès-verbal de récupération ou de destruction et le signalement des incidents.

[187] La fin de l'épreuve est une phase sensible car la vigilance peut s'estomper, et ce, alors que des documents restent dans les salles ou entre les mains d'intervenants, ou que des grilles destinées à la destruction peuvent être ponctuellement récupérées.

[188] Les règles doivent préciser, par catégorie de document, ce qui reste confidentiel, ce qui est conservé et ce qui est détruit. L'inventaire et le procès-verbal proposés rendent cette phase vérifiable. Ils permettent aussi, lorsqu'un document est retrouvé après l'épreuve, d'établir s'il a pu circuler avant.

3.3 Renforcer la capacité de continuité et de traitement des incidents

Recommandation n°7 Etablir pour chaque site un plan de continuité d'activité sur modèle national et instruire un dossier d'impact d'une désynchronisation des épreuves

[189] Demander à chaque site un plan de continuité d'activité¹⁴ établi à partir d'un modèle national et instruire une étude d'impact sur une éventuelle désynchronisation des épreuves¹⁵.

[190] Une indisponibilité des locaux, une panne majeure ou un événement social et climatique peuvent empêcher un site d'organiser l'examen. La synchronisation nationale aggrave la difficulté : un report local ne peut être décidé sans que ne se pose le sujet de la confidentialité des sujets et de l'égalité entre candidats ; la participation des territoires ultramarins ajoute d'ores et déjà une contrainte de décalage horaire impliquant que les sites sur place s'alignent sur les horaires de la métropole.

[191] Le plan de continuité, qui serait établi sur un modèle national serait adapté à chaque site, fixerait à l'avance ses modalités de déclenchement, les solutions de repli ou alternatives, les moyens et les responsables de la décision.

¹³ Ce sont des ECOS organisés par chaque faculté au cours du deuxième cycle, à des fins d'entraînement et de validation du cursus, distincts des ECOS nationaux.

¹⁴ Le CNG exige en l'état de chaque UFR un plan de continuité dans le cadre de la labellisation des sites d'épreuves ; nombre d'entre elles ne sont pas en mesure, pour des raisons architecturales et techniques, d'en produire un véritable. Les suites à donner à un refus de labellisation (CNG, Conférence des doyens) restent à définir.

¹⁵ Cette piste a été évoquée par la Cour des comptes dans son enquête sur le troisième cycle des études de médecine, présentée le 14 octobre 2026 devant la commission des affaires sociales du Sénat ainsi que par la mission « flash » de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale sur la réforme de l'accès au troisième cycle (questions.assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/CRCANR5L17S2026PO420120N023.html)

[192] L'étude d'une possible désynchronisation peut être étudiée sans présupposer qu'elle soit décidée, l'étude doit en mesurer les bénéfices et les risques, ainsi que les conséquences.

Recommandation n°8 Examiner les conditions juridiques et méthodologiques permettant de valider les ECOS et d'établir le classement en cas d'annulation, décidée par le jury national, d'un nombre limité de stations affectées par une irrégularité ou une défaillance compromettant l'égalité entre les candidats

[193] Il est proposé d'examiner les conditions juridiques et méthodologiques permettant de valider les ECOS lorsqu'un nombre limité de stations doit être annulé, notamment en présence d'un soupçon de fraude suffisamment étayé. La décision d'annulation relève du jury national ; le conseil scientifique en médecine a vocation à éclairer ses arbitrages sur le plan pédagogique.

[194] Une irrégularité localisée ne devrait pas déboucher sur la nécessité d'annuler l'ensemble de l'épreuve au plan national lors d'une nouvelle journée ; l'annulation de la seule station affectée doit pouvoir être envisagée. Des simulations statistiques montrent que le retrait d'un nombre limité de stations, trois au plus, affecte peu les résultats.

[195] Ces indications justifient d'instruire la mesure, de simuler le nombre minimal de stations gardant toute sa validité des ECOS et d'examiner les bases juridiques qui permettraient de prendre une telle décision. La décision relevant du jury national, il conviendrait de préciser comment le conseil scientifique en médecine éclaire ses arbitrages sur le plan pédagogique, pour quels motifs et dans quelles circonstances une annulation peut être prononcée, et de définir les éléments matériels et informatiques en servant de base, l'objectif étant la recherche d'une réponse graduée et non pas une neutralisation quasi- automatique au seul cas d'interrogations ou de soupçon.

[196] Selon le CNG l'application ECOS peut intégrer sans difficulté une fonctionnalité d'annulation de stations.

3.4 Vérifier l'application au plan local (UFR et sites) des exigences du cahier des charges national

Recommandation n°9 Instituer sur chaque site d'épreuves, sous l'égide de la Conférence des Doyennes et des Doyens des Facultés de Médecine, une auto-évaluation annuelle de l'organisation locale des ECOS à partir d'une grille nationale de conformité

[197] Organiser, sur chaque site, une auto-évaluation annuelle à partir d'une grille nationale de conformité, complétée le cas échéant, par des audits réguliers et par un examen formalisé en cas de signalement.

[198] Le cahier des charges national fixe des exigences dont l'application dépend des conditions et des moyens mis en œuvre localement, des équipes et aussi des pratiques réelles de chaque site.

[199] L'auto-évaluation qui serait demandée permettrait de repérer les écarts avant examen et de mettre en œuvre les corrections jugées les plus nécessaires et les plus pertinentes.

[200] De façon complémentaire la réalisation d'un audit par un tiers permettrait de vérifier l'application réelle des règles au-delà de l'existence de procédures jugées suffisantes sur place. Ces deux moyens ne font pas double emploi avec le cahier des charges : celui-ci définit les obligations et les audits en vérifient le respect. La mise en œuvre d'un tel dispositif suppose la désignation de son pilote, de préciser les compétences des auditeurs et de prévoir, après tout signalement, un examen adapté aux dysfonctionnements qui seraient rapportés.

[201] A noter que le renouvellement fréquent des équipes locales renforce l'intérêt de ce dispositif. Un suivi de suites données à un audit révélant des fragilités, en cohérence avec la labellisation des sites devra être mené.

3.5 Renforcer la transparence

Recommandation n°10 Dans une démarche de transparence et d'amélioration continue de l'organisation des ECOS :

- a- Partager une synthèse du retour d'expérience technique opéré par le CNG et ses partenaires, avec un document consolidant, année après année, le traitement quantitatif et/ou qualitatif des incidents,
- b- Encadrer nationalement une voie de signalement et associer les représentants étudiants au retour d'expérience,
- c- Fournir aux UFR, à partir des données du CNG, des données non agrégées à des fins d'analyse locale et de positionnement national

[202] Partager une synthèse annuelle des incidents, instituer une voie nationale de signalement, associer les représentants étudiants au retour d'expérience et transmettre aux UFR des données permettant une analyse locale des données de l'examen et des résultats et une réflexion sur leur positionnement national.

[203] À ce jour, les incidents font l'objet d'un traitement individuel au fil de leur survenue. Toutefois, aucun document de retour d'expérience n'est élaboré de manière systématique à l'issue de chaque campagne. La formalisation annuelle d'un tel retour d'expérience permettrait de recenser les incidents rencontrés, d'en analyser les causes, d'identifier les mesures correctrices mises en œuvre et d'en apprécier l'efficacité au cours des campagnes suivantes. Elle contribuerait ainsi à une amélioration continue du dispositif.

[204] Par ailleurs, aucune synthèse annuelle, et *a fortiori* pluriannuelle, des résultats issus de l'ensemble des sites et stations n'est actuellement produite. De même, l'évolution des résultats entre les EDN et les ECOS ne fait pas l'objet d'une analyse consolidée¹⁶.

[205] Une telle synthèse permettrait d'identifier les points forts et les difficultés récurrentes, de mesurer les effets des actions engagées par les UFR et d'évaluer, dans la durée, l'impact des améliorations apportées au dispositif. Les données transmises aux UFR devraient répondre à un objectif partagé d'analyse et d'amélioration, tout en respectant les règles d'anonymisation applicables.

[206] Parallèlement l'existence d'une procédure d'une voie de signalement formalisée au bénéfice des candidats aiderait à distinguer les faits vérifiables (récurrents et convergents) de simples interrogations et limiter par-là les rumeurs. Les représentants étudiants devraient être associés aux retours d'expérience qui en seraient tirés.

[207] Ces recommandations forment un ensemble cohérent : elles réduisent les possibilités de voir des sujets, documents ou pièces utiles à l'examen être partagés, publiés ou commentés ou utilisés par des candidats avant et pendant les épreuves, rendent les opérations qui permettent le bon déroulement être vérifiées, organisent la continuité et renforcent l'adéquation des pratiques locales aux standards nationaux et leur vérification. Leur intérêt tient moins à l'ajout de règles qu'à la possibilité d'en démontrer l'application et d'en corriger les écarts.

¹⁶ À l'instar du comité éthique et scientifique de Parcoursup, qui remet chaque année au Parlement un rapport sur la procédure, un bilan annuel des ECOS pourrait être confié à une instance indépendante.

[208] Les mesures relevant d'un arrêté devront faire l'objet d'une expertise juridique préalable, qui précisera le texte à modifier et l'autorité compétente pour chaque décision.

4 Conclusion

[209] Les investigations de la mission n'établissent pas de fraude massive aux ECOS 2026.

[210] La lettre anonyme ne démontre pas la fuite organisée qu'elle prétend révéler.

[211] Les analyses du pôle Data de l'IGAS, menées sur les sessions 2024, 2025 et 2026, ne révèlent pas de signature statistique d'une fraude massive. Aucun centre ne présente de performance anormalement élevée, et le modèle prédictif du pôle Data de l'IGAS ne fait pas apparaître de variations atypiques entre la note aux EDN et la note aux ECOS. La hausse de la part de 20/20 et la forte corrélation entre certaines stations appellent cependant à la vigilance. Elles peuvent néanmoins s'expliquer par la préparation des étudiants, l'appropriation progressive du format et, pour partie, par le retraitement des notes utilisée pour la validation. Enfin, ni la supervision des systèmes, ni la veille numérique, ni la saisine de VIGINUM n'ont révélé de trace de fuite informatique ou d'ingérence.

[212] Le dispositif ne présente pas de fragilité systémique : ses systèmes centraux sont robustes et leur fonctionnement a été éprouvé. Ses points faibles se situent là où les documents quittent le circuit numérique sécurisé : impression la veille, recours au papier en mode dégradé, conservation et destruction des supports après l'épreuve. Les recommandations de la troisième partie y répondent. Elles visent à renforcer la sécurité opérationnelle des ECOS et à rendre vérifiable, en cas de signalement, ce qui s'est réellement passé, afin de conforter la confiance des candidats dans l'épreuve.

Pr Olivier Laboux

Stéphanie Elshoud

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Matrice des risques de fraude aux ECOS

Annexe 2 : Résultat du traitement des données CNG par le Pôle data de l'IGAS

Annexe 3 : Mail de modification de l'énoncé de la station 102

Annexe 4 : Communiqué de presse du CNG en réponse aux allégations de fraude aux ECOS

Annexe 5 : Règlementation concernant les ECOS

ANNEXE 1 : MATRICE DES RISQUES DE FRAUDE AUX ECOS

1 En amont des épreuves

1.1 Conception et sélection des stations

N°	Étape	Risque inhérent	criticité	Mesures de maîtrise du risque	Responsable du contrôle	Contrôle / preuve à rechercher
1	Conception des stations Sélection des stations	Divulgaration d'un projet de station des		Charte de confidentialité pour les membres du CS et les experts Stockage des sujets sur IPomen (intranet sécurisé DGESIP) Chaque membre et expert a son propre code d'accès	Conseil scientifique de médecine du CNCI (CS)	Charte signée

Risques inhérents

[213] Le risque inhérent peut être constitué par la divulgation d'un ou de plusieurs projets de station.

Mesure de criticité

[214] Compte tenu des mesures prises pour le respect de la confidentialité des travaux, la probabilité est faible mais l'impact mettrait à mal toute l'organisation des ECOS.

Mesure de maîtrise du risque

[215] Le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche met à disposition l'application IPomen qui permet la gestion de la banque nationale des épreuves et questions pour les épreuves nationales de médecine. Elle est alimentée par les travaux des experts et des membres du conseil scientifique en médecine.

[216] Le président, les membres du conseil scientifique et les experts signent cette charte. Chaque membre et expert a son propre code d'accès.

[217] Le stockage des sujets se fait sur IPomen, intranet sécurisé DGSup (ex DGESIP).

[218] Concernant la sélection des stations, 10 stations principales et 10 stations de réserve sont tirées au sort. À l'issue des épreuves, les stations sélectionnées sont remises en base mais non sélectionnables à court terme ; le contenu des stations est réévalué à deux ans compte tenu des évolutions des connaissances médicales.

Point fort

[219] La gestion par le conseil scientifique en médecine du Centre National du Concours de l'Internat (CNCI) est un point fort du dispositif.

[220] Contrôle strict des accès.

[221] Chiffrement des sujets jusqu'au jour de l'épreuve sur le volet numérique.

[222] Séparation des rôles, de la conception des sujets et jury (CS CNCI), de l'administration du process (CNG) à l'opérateur (UFR).

1.2 Sécurité informatique du CNG

N°	Étape	Risque inhérent	criticité	Mesures de maîtrise du risque	Responsable du contrôle	Contrôle / preuve à rechercher
2	Sécurité informatique du Centre national de gestion (CNG)	Faible de sécurité		NOC (centre de contrôle centralisé) RENATER: exploitation du réseau (détecte les transports de flux incompatibles avec les examens) NOC surveillance de la disponibilité du réseau 24/24 et 7/7 Cellule de supervision technique et de supervision fonctionnelle	CNG	Audit EBIOS (ANSSI) réalisé en amont ECOS 2026

Risques inhérents

[223] Le CNG n'est pas l'organisateur unique des ECOS ; il fournit l'ensemble des supports aux UFR. Une faille de sécurité pourrait apparaître, obérant le fonctionnement général des examens.

Mesure de criticité

[224] Compte tenu des mesures prises pour le respect de la confidentialité des travaux, la probabilité est faible mais l'impact mettrait à mal toute l'organisation des ECOS.

Mesure de maîtrise du risque

[225] Différents acteurs interviennent dans le dispositif, avec un périmètre de responsabilité spécifique :

[226] Le CNG, pour la gouvernance, le pilotage et la supervision du dispositif ;

[227] La société INETUM pour la maintenance et l'évolution des applications métier ;

[228] Cloud Temple pour l'hébergement et la sécurisation de la plateforme (prestataire certifié SecNumCloud et HDS) ;

[229] RENATER pour les services réseau et le transport des données. Il est à noter le NOC (centre de contrôle centralisé) pour détecter les transports de flux incompatibles avec les examens et le NOC de surveillance de la disponibilité du réseau 24/24 et 7/7 ;

[230] Wavestone pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le conseil et l'expertise en sécurité des systèmes d'information ;

[231] Les UFR pour la mise en œuvre locale du dispositif et l'organisation des centres d'épreuves.

[232] La plus grande partie des opérations est réalisée sur site par les Facultés avec des adaptations locales de fonctionnement. Le guide méthodologique et le cahier des charges sont clairs.

Points forts

[233] Cet écosystème est solide, rodé et apporte manifestement les garanties de sécurité requises ;

[234] Le logiciel ECOS, au dire des auditions, donne aujourd'hui pleinement satisfaction ;

[235] Les documents qui sont mis à disposition (consignes Patients Standardisés/PSS, Vignettes, Grilles d'évaluation) sont accessibles par les seules applications sécurisées Galien et ECOS et par le seul coordonnateur local avec ses données de connexion personnelles et confidentielles,

[236] Un audit EBIOS (ANSSI) a été réalisé en amont des ECOS 2026 ;

[237] Retex CNG (Appli ECOS) et partenaires du CNG : RENATER, Inetum, Wavestone, CloudTemple.

1.3 Réseau wifi sécurisé Point B du cahier des charges ECOS (avril 2026)

N°	Étape	Risque inhérent	criticité	Mesures de maîtrise du risque	Responsable du contrôle	Contrôle / preuve à rechercher
3	Réseau sécurisé	wifi Risque de panne		L3VPN (Layer 3 Virtual Private Network) CNG avec réseau wifi dédié aux examens	CNG	Analyse du Retex Sauvegarde automatique des réponses Mode hors ligne

Risques inhérents

[238] Risque de panne, notamment au niveau local, lors des épreuves synchronisées en France métropolitaine et en Outre-mer.

Mesure de criticité

[239] Les contraintes techniques et de connexion, particulièrement dans certains territoires ultramarins, compliquent la généralisation de procédures entièrement dématérialisées.

[240] Compte tenu des mesures prises pour le respect de la confidentialité des travaux, la probabilité est faible mais l'impact mettrait à mal toute l'organisation des ECOS.

Mesure de maîtrise du risque

[241] Réseau wifi dédié aux examens L3VPN (Layer 3 Virtual Private Network).

Points forts/points de progrès

[242] Points fort : réseau dédié aux ECOS.

[243] Points de progrès

[244] Actuellement, l'envoi de la grille de correction sur les serveurs du CNG se fait, après chaque étudiant et pour chaque station, par validation de l'examineur.

[245] En cas de rupture de connexion, la grille ne peut être envoyée et une saisie papier impose de ressaisir ensuite sur tablette une fois la connexion rétablie, avec les risques d'erreur que cela comporte. Cela pose également le problème de grilles papiers « récupérables ».

1.4 Transfert des sujets ECOS

N°	Étape	Risque inhérent	criticité	Mesures de maîtrise du risque	Responsable du contrôle	Contrôle / preuve à rechercher
4	Transfert des sujets ECOS	Divulgaration des sujets		Procédure très sécurisée avec canaux spécifiques et mots de passe individuel pour des personnes bien identifiées	CS CNG	Procédure CS/CNG

Risques inhérents

[246] Risque de récupération malveillante des sujets lors des transferts entre CS et CNG.

Mesure de criticité

[247] La probabilité est faible mais l'impact serait fort.

Mesure de maîtrise du risque

[248] Les sujets sont adressés au CNG par le président du CS (vignettes et grilles d'évaluation) via *file sender* ;

[249] Il y a un mot de passe pour télécharger le contenu de la valise z et un mot de passe pour récupérer son contenu ;

[250] Le chef de projet au CNG importe le contenu chiffré dans l'application ; celui-ci n'est déchiffrable que par les membres du CS ;

[251] L'utilisateur CNG déchiffre le contenu et les rend téléchargeables en format pdf ;

[252] Il y a des profils différents pour le CS, le CNG et les coordinateurs locaux (au nombre de 70, deux par UFR).

Points de progrès

[253] Le point de fragilité ne réside pas dans le processus entre CS et CNG ni entre CNG et coordonnateur, mais dans le transfert, in fine, de documents imprimables (voir infra).

1.5 Défaillance majeure d'un ou de plusieurs sites

N°	Étape	Risque inhérent	criticité	Mesures de maîtrise du risque	Responsable du contrôle	Contrôle / preuve à rechercher
5	Défaillance majeure d'un site sur les 37 sites	Impossibilité d'organiser les épreuves ECOS de manière synchronisée		Néant	MESR	Instruction ministère

[254] Risques inhérents

[255] Impossibilité d'organiser les épreuves ECOS de manière synchronisée.

[256] Mesure de criticité

[257] Il serait dès lors impossible de tenir les épreuves aux jours prévus mais aussi, compte tenu de l'organisation très lourde, d'organiser une nouvelle session dans un délai raisonnable, le jour de réserve ne suffisant pas. Un tel événement est probable et l'impact serait majeur.

[258] Mesure de maîtrise du risque

[259] Hormis le jour de réserve, mais qui ne suffirait pas, il n'y a, à la connaissance de la mission, pas de mesure connue pour parer à une telle défaillance organisationnelle. Ceci peut toutefois se présenter dans un certain nombre de situations : incendie, inondation, occupation des locaux, cyberattaque notamment. Impossibilité d'organiser les ECOS sur un site pour cas de force majeure (feu, inondation, occupation, cyberattaque).

[260] Trois exemples récents ont failli conduire à cette impossibilité de tenir les ECOS par défaillance d'un site : UPS cyberattaque à l'Université Paris Saclay, inondation à l'Université Paris Saclay, alerte pour odeurs avec menace d'évacuation à l'UVSQ.

[261] Il s'agit d'un point faible du dispositif.

1.6 Défaillance d'une station

N°	Étape	Risque inhérent	criticité	Mesures de maîtrise du risque	Responsable du contrôle	Contrôle / preuve à rechercher
6	Défaillance d'une station sur les 10 stations ECOS	Refaire les ECOS pour un problème ou une suspicion de fraude sur une station		Validation ECOS au minimum à 7 stations	Le décret no 2021-1156 du 7 septembre 2021 renvoi à un arrêté conjoint	Instruction du refus antérieur par la DAJ-DGESIP

Risques inhérents

[262] Imposer une session de réserve par défaillance d'une station (nette suspicion de fraude, problème de sujet, problème technique ciblé...).

Mesure de criticité

[263] La probabilité, même si la journée de réserve n'a pas été utilisée jusqu'à maintenant, est réelle et l'impact, en termes d'organisation tant humaine que technique.

Mesure de maîtrise du risque

[264] La journée de réserve a vocation à être utilisée dans ce cas. À terme, l'annulation de la seule station affectée, décidée par le jury national, devrait permettre d'éviter le recours à une nouvelle journée d'épreuves (cf. recommandation n° 8).

Points de progrès

[265] La CDDFM a travaillé sur le fait que les épreuves EDN n'étaient pas véritablement discriminantes d'une part, et que d'autre part l'annulation, jusqu'à trois stations dans l'épreuve nationale des ECOS, n'avait pas d'influence sur les résultats globaux. 20% des étudiants « bougent » de plus ou moins 1000 places entre le classement EDN et le classement final après ECOS.

1.7 Nombre d'intervenants

N°	Étape	Risque inhérent	criticité	Mesures de maîtrise du risque	Responsable du contrôle	Contrôle / preuve à rechercher
7	Nombre intervenants (environ 3000)	Fuites par non-respect de confidentialité		Fragilité du passage du cercle national restreint aux multiples intervenants locaux	CS UFR	Charte signée

Risques inhérents

[266] Fuites par non-respect de confidentialité.

Mesure de criticité

[267] Il s'agit d'un point faible du dispositif. Les conséquences, délétères, pourraient ne pas remettre en cause la session des ECOS, sous condition de rédaction d'un arrêté conjoint MS et MESR.

Mesure de maîtrise du risque

[268] L'organisation même des ECOS, par le passage du cercle national restreint aux multiples intervenants locaux, entraîne un risque de fuite de sujets. Au total, en 2026, ce sont 2500 évaluateurs en binômes (dont 1579 évaluateurs délocalisés) et 329 évaluateurs en réserve. Ce sont également des centaines de PS et PSS ainsi que des personnels administratifs et BIATSS.

Points de progrès

[269] Programme de fidélisation des PS et PSS en lien étroit avec l'organisation au sein des UFR.

2 Le calendrier des épreuves présente des points de fragilité vis-à-vis du risque de fraude

2.1 Jour de l'épreuve moins 9 semaines : formation des patients standardisés (PS)

Point C du cahier des charges ECOS (avril 2026)

N°	Étape	Risque inhérent	criticité	Mesures de maîtrise du risque	Responsable du contrôle	Contrôle / preuve à rechercher
8	J-9 semaines Formation des patients standardisés et professionnels de santé standardisés	Révélation précoce de la nature de la station		Seulement les grands concepts de la station sont présentés en visio aux PS et PSS	UFR coordonnateur	Charte de confidentialité et déclaration d'absence de lien d'intérêt

Risques inhérents

[270] Révélation de la nature et du contenu de stations

Mesure de criticité

[271] Pour l'unanimité des auditionnés, ce point est un point de fragilité majeur. L'impact sur la confiance en l'organisation des épreuves ECOS est certain, alors que l'impact sur le déroulement même des épreuves n'est pas massif, d'autant qu'une station pourrait être neutralisée par le jury national.

Mesure de maîtrise du risque

[272] La communication aux patients standardisés des scénarios 9 semaines avant les épreuves, a toujours été identifiée comme un point de fragilité réel, même si ceux-ci signent une charte de confidentialité et n'ont pas connaissance de la grille d'évaluation.

[273] Cette période allongée de deux semaines par rapport au cahier des charges initial, s'explique par le fait qu'elle chevauche parfois les vacances scolaires de printemps, ce qui pose des difficultés pour les organisateurs qui devaient alors renoncer à leurs congés. Cela étant, on peut penser que le risque de fraude reste le même à J-9 semaines comme à J-7 semaines.

[274] Le Conseil scientifique organise deux visioconférences avec les responsables de formation des Facultés pour affiner les consignes PS et PSS avant leur diffusion définitive.

[275] En termes de maîtrise du risque :

- Les PS et PSS signent une charte de confidentialité et une déclaration d'absence de lien d'intérêt ;
- Les PS et PSS des ECOS nationaux ont une expérience des ECOS facultaires ;
- Seuls les grands concepts de la station sont présentés aux PS et PSS (en visio non sécurisée) ;
- Il y a une sensibilisation à des points de vigilance très concrets (ex. surveillance pendant les pauses déjeuner) ;
- Certaines UFR ne sollicitent que des personnels soignants en guise de PS et PSS ;

- La mission a eu connaissance d'une Faculté qui n'emploie que des acteurs professionnels capables de s'adapter rapidement, formés à J-1.

Points de progrès

[276] La notion de « charte signée facultaire » pourrait systématiquement donner lieu à collecte de différentes informations : suivi de la collecte, lieu d'archivage, personne chargée de vérifier l'exhaustivité du dispositif.

2.2 Jour de l'épreuve-1 semaine (C2 du cahier des charges ECOS, avril 2026)

N°	Étape	Risque inhérent	criticité	Mesures de maîtrise du risque	Responsable du contrôle	Contrôle / preuve à rechercher
9	J-1 semaine Envoi de documents par le CNG à destination des UFR	Risque de fuite d'informations		Circuit le plus sécurisé possible au niveau des UFR	UFR coordonnateur	Habilitations et droits d'administration

[277] Envoi par le CNG aux UFR de la liste des matériels nécessaires pour chaque station (ex : mannequin) et des vignettes à afficher sur la porte de station et dans la salle ainsi que des documents, exceptés les médias à destination des candidats (iconographie, vidéo...).

Risques inhérents

[278] Risque de fuite d'informations. La circulation de documents papier, notamment des vignettes et documents de station, constitue un facteur de risque résiduel. Les grilles d'évaluation ne sont pas diffusées à ce stade.

Mesure de criticité

[279] La probabilité de fuites existe et reposerait sur un certain nombre d'indices concernant l'organisation de stations. La connaissance des vignettes en amont des épreuves aurait un impact majeur.

Mesure de maîtrise du risque

[280] Les liens de téléchargement des documents sont accessibles par le seul coordonnateur local depuis l'application ECOS du CNG et téléchargeables uniquement sur le réseau fermé RENATER ECOS.

[281] A la faveur des auditions, la mission n'a pas retrouvé de documents spécifiques pour encadrer la gestion des documents entre J-1 semaine et J1.

2.3 Jour de l'épreuve moins 1 jour (point VI cahier des charges ECOS, avril 2026)

La veille des épreuves ECOS, envoi par le CNG des grilles d'évaluation des deux journées d'épreuve (mardi et mercredi), en format imprimable.

Impression des 5 grilles d'évaluation de secours sur papier.

10	J-1 Envoi des grilles d'évaluation aux UFR	Connaissance des grilles d'évaluation en amont des épreuves		Horodatages de mise à disposition, téléchargements, ouvertures, impressions	à CNG UFR coordonnateur	Kiosque jour J et limitation des impressions papier autant que possible
----	---	---	--	---	-------------------------	---

Risques inhérents

[282] Accès aux grilles d'évaluation en amont des épreuves.

Mesure de criticité

[283] À l'issue d'un arbitrage collégial en comité de suivi des ECOS entre sécurité et faisabilité technique, et à titre transitoire dans la perspective d'un recours exclusif au kiosque sécurisé en 2027, un mode « dégradé » complète ce kiosque sécurisé (via l'adressage par le CNG d'un lien crypté au coordonnateur local) rendant les médias accessibles la veille des épreuves (les UFR ayant mis en avant la trop grande multiplicité de tâches à accomplir le matin même des épreuves).

[284] Le téléchargement des iconographies sur les tablettes, parfois réalisé la veille des épreuves plutôt que le matin même, crée une hétérogénéité des pratiques et une fenêtre de vulnérabilité.

Mesure de maîtrise du risque

[285] Les salles sont installées la veille des épreuves avec moult précautions quant à discrétion des constituants des stations (mannequin par exemple).

[286] Les auditions mettent en évidence une tension entre le recours au numérique, indispensable à la standardisation et au traitement national des résultats, et la nécessité de disposer de solutions de continuité lorsque le réseau ou les équipements font défaut. Le papier n'apparaît pas comme une garantie évidente : il peut lui-même accroître les risques de divulgation, de perte, de saisie manuelle et de mauvaise traçabilité.

Points de progrès

[287] Horodatages de mise à disposition, ouvertures, téléchargements, impressions.

[288] La seule mesure de diminution du risque serait de tout renvoyer au kiosque CNG mais l'on comprend les exigences d'organisation au niveau des Facultés. C'est l'objectif retenu à compter des ECOS 2027.

2.4 Jour des épreuves ECOS : J1, J2 et jour de réserve

N°	Étape	Risque inhérent	criticité	Mesures de maîtrise du risque	Responsable du contrôle	Contrôle / preuve à rechercher
11	J1 Epreuves ECOS J2 Epreuves ECOS J de réserve ECOS	a-Connaissance des grilles d'évaluation en amont des épreuves		Circuit sécurisé du CNG au coordonnateur Lieu identifié pour la présentation des stations aux examinateurs	UFR coordonnateur	Toute connexion et action tracée par Inetum (traces demandées en cas de contentieux)
		b-Partage d'informations entre candidats sur le contenu des stations (croisement de cohortes, téléphone, réseaux sociaux)		Dépôt volontaire des objets numériques à l'entrée des amphithéâtres de rétention	UFR coordonnateur	Analyse par la CDDFM nationale et site par site
		c-Accès aux vignettes: scénario visible par les candidats sur la porte de la station en amont		Veiller au bon positionnement et à l'occultation des fiches	UFR coordonnateur	
		d-Diffusion après récupération des sujets papiers, saisie d'écran		Procédure écrite de récupération des imprimés Procédure écrite des signalements	UFR coordonnateur	Procédure de signalement

- Connaissance des grilles d'évaluation en amont des épreuves
- Les 5 grilles de correction sont délivrées 75 minutes avant le début des épreuves à J1 et à J2.
- Projection des vidéos de calibrage pour les examinateurs de chaque station (objectif de la station, histoire de la station, grille d'évaluation).
- Echange entre candidats, croisement de cohortes, utilisation du numérique (téléphone, réseaux sociaux...).
- Accès aux vignettes : scénario visible par les candidats sur la porte de la station en amont.
- Après chaque jour d'épreuves : gestion des papiers et des tablettes.

Risques inhérents

[289] Risque de connaissance des sujets en amont des épreuves dans un créneau horaire court, entre 6 :45 et 8 :00, mais non négligeable.

[290] Communication entre étudiants pendant les épreuves : risque de partage d'informations entre étudiants sur le contenu des stations

[291] Récupération de documents papier et saisies d'écran, notamment des grilles de correction, après les épreuves.

[292] Usurpation d'identité d'un candidat.

Mesure de criticité

[293] Si la probabilité de récupérer un sujet le jour de l'épreuve est faible, le risque de partage d'informations entre candidats lors du parcours, nonobstant les dispositions réelles prises par les UFR, ne doit pas être écarté. Le sujet de la récupération de papiers après les épreuves doit être adressé avec un protocole mieux précisé dans le cahier des charges et donnant lieu à une déclinaison formalisée dans les UFR.

Mesure de maîtrise du risque

[294] Les envois par le CNG sont sécurisés tant en termes de canaux de diffusion que d'identification du récepteur.

[295] L'organisation locale permet l'isolement du lieu d'information des examinateurs.

[296] Documents d'organisation décrivant les consignes et les circuits des étudiants : convocations conformes au cahier des charges des ECOS, non croisement de candidats sortis de l'épreuve et ceux qui sont en attente, accompagnement pour se rendre aux toilettes.

[297] Document de consignes pour la veille des couloirs.

[298] Etanchéité entre les amphithéâtres de rétention.

[299] Veiller au bon positionnement et à l'occultation des vignettes sur les portes des stations.

[300] Afin de limiter le risque de récupération d'imprimés après chaque jour d'épreuve, un responsable désigné doit attester la récupération des supports papier et numériques et documenter toute exception. Enfin, une procédure commune de signalement devra permettre au coordonnateur et au jury de qualifier rapidement une suspicion, de préserver les traces et de décider des suites sans attendre la seule analyse des classements.

Points de progrès

- Document de consignes pour les accompagnateurs.
- Document de consignes pour les examinateurs.
- Document de consignes en cas d'incidents.
- Procéder à un inventaire et établir des procès-verbaux de récupération/destruction après chaque jour d'épreuve.
- La gestion des téléphones par les examinateurs peut nourrir des interrogations, alors même qu'elle répond aussi à des impératifs de coordination opérationnelle et de traitement des incidents avec une réactivité optimale pour monitorer les épreuves des ECOS dans les UFR. Les étudiants devraient être informés de ce moyen de coordination des épreuves.

3 Après les épreuves des ECOS, et afin de prévenir d'éventuels circuits de fraudes pour les années à venir, les auditions font ressortir un enjeu plus large de transparence.

[301] Les interlocuteurs estiment nécessaire de renforcer la confiance des étudiants envers les ECOS, même si une transparence accrue peut conduire à davantage de contestations ou de recours¹⁷. Cette contrepartie apparaît acceptable si elle permet de consolider la légitimité du dispositif.

[302] Plusieurs pistes sont évoquées :

- formaliser davantage la remontée des incidents vers le jury national. Il n'est pas identifié d'augmentation anormale d'incidents en 2026 par rapport à 2024 et 2025 ; au contraire, les remontées des débuts ont diminué avec l'expérience accumulée ;
- renforcer l'exploitation des procès-verbaux établis par site ; toutes les fiches d'incidents et lettres de réclamation sont remontées et étudiées en amont par le jury national lors de la semaine de délibération ;
- instaurer, le cas échéant, un canal plus clair de signalement par les étudiants, alors qu'il n'existe pas aujourd'hui de procédure équivalente à celle prévue pour les EDN ;
- analyser les écarts éventuels de notation, notamment dans les stations faisant intervenir des patients standardisés ou des professionnels de santé standardisés ;
- prévoir la possibilité, sur décision du jury national, de renoncer à une station ou de neutraliser une épreuve lorsque le risque d'irrégularité ou de variabilité excessive paraît trop important.

[303] Les UFR sont supposées se conformer au cahier des charges et guide méthodologique d'organisation des ECOS mais dans la réalité seul un audit détaillé des modes opératoires pratiqués dans chaque UFR permettrait de réduire les zones d'incertitude, le risque zéro n'existant en toute hypothèse pas pour un process aussi complexe que les ECOS et mobilisant autant d'acteurs (2500 examinateurs en plus des scolarités, services informatiques des UFR et des patients standardisés).

¹⁷ Les grilles d'évaluation (malgré une demande CADA) ne sont jamais publiques et font partie des documents de travail du jury qui selon la jurisprudence font partie de sa souveraineté

ANNEXE 2 : RESULTAT DU TRAITEMENT DES DONNEES CNG PAR LE POLE DATA DE L'IGAS

[304] Les analyses statistiques du pôle DATA de l'IGAS ont été obtenues à partir des données adressées par le CNG concernant pour les 3 cohortes 2024, 2025 et 2026 :

- L'ensemble des étudiants présents au concours,
- Leur UFR de rattachement,
- Les notes aux EDN (3 épreuves écrites plus la LCA) et chaque note d'ECOS par station.

1 La performance des étudiants aux ECOS s'améliore globalement

[305] Les étudiants des cohortes 2024, 2025 et 2026 ont des notes d'écrit relativement stables sur les trois années (note de rang A EDN). Les performances des étudiants aux ECOS, en revanche, sont meilleures au cours des trois années et les notes progressent, notamment en 2026. La statistique sur les notes par station et par année est donnée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Evolution des notes aux EDN et ECOS 2024-2026

	2024										2025										2026									
	N	Q1	Médiane	Q3	P99	Moyenne	Écart-type	rg_ecos	rg_disp		N	Q1	Médiane	Q3	P99	Moyenne	Écart-type	rg_ecos	rg_disp		N	Q1	Médiane	Q3	P99	Moyenne	Écart-type	rg_ecos	rg_disp	
note_a_edn	7 817	15,12	16,16	17,04	18,53	16,00	1,39	10	1		8 958	15,13	16,10	16,95	18,50	15,99	1,34	10	1		10 451	15,16	16,12	16,99	18,60	16,00	1,34	10	1	
station_1	7 817	13,19	15,14	16,81	19,72	14,85	2,65	8	6		8 958	9,41	11,03	12,65	16,76	11,05	2,37	1	5		10 451	11,03	14,62	18,21	20,00	14,29	4,48	5	11	
station_10	7 817	13,75	15,47	17,03	20,00	15,24	2,38	9	2		8 958	9,64	11,79	13,93	18,39	11,65	3,31	2	11		10 451	15,33	17,33	18,67	20,00	16,79	2,70	11	4	
station_2	7 817	12,83	14,67	16,50	19,83	14,52	2,73	7	7		8 958	12,83	15,17	17,17	20,00	14,80	3,15	6	10		10 451	13,75	16,41	18,28	20,00	15,73	3,24	9	6	
station_3	7 817	8,19	10,42	13,61	18,33	10,87	3,37	1	11		8 958	12,78	14,44	15,83	18,75	14,18	2,35	4	4		10 451	12,35	14,22	16,09	20,00	14,17	2,83	4	5	
station_4	7 817	12,17	14,33	16,17	19,67	14,11	2,79	4	9		8 958	14,22	15,94	17,50	20,00	15,74	2,32	9	3		10 451	14,17	16,00	17,50	20,00	15,69	2,46	8	2	
station_5	7 817	14,71	16,76	18,24	20,00	16,31	2,39	11	3		8 958	13,38	15,29	16,91	20,00	15,00	2,55	7	7		10 451	10,73	14,19	17,30	20,00	13,68	4,43	2	10	
station_6	7 817	12,50	14,33	16,17	19,83	14,25	2,75	5	8		8 958	10,69	12,78	14,86	18,89	12,73	2,97	3	9		10 451	11,24	13,60	15,96	20,00	13,49	3,39	1	8	
station_7	7 817	12,14	14,64	16,79	20,00	14,30	3,12	6	10		8 958	13,91	16,09	17,66	20,00	15,64	2,76	8	8		10 451	12,39	15,18	17,87	20,00	14,86	3,77	7	9	
station_8	7 817	12,03	13,91	15,63	19,06	13,75	2,55	3	4		8 958	12,97	14,69	16,25	19,69	14,49	2,47	5	6		10 451	12,15	14,70	17,10	20,00	14,49	3,35	6	7	
station_9	7 817	11,41	13,13	14,69	18,44	12,96	2,61	2	5		8 958	15,00	16,88	18,28	20,00	16,49	2,31	11	2		10 451	12,00	14,00	15,67	18,67	13,75	2,55	3	3	

Source : CNG, traitement pôle data de l'IGAS

Source : Données CNG, analyse pôle data de l'IGAS.

2 Recherche d'une fraude à partir de l'analyse des distributions

2.1 En étudiant le profil de résultats de 34 sites, la mission a recherché des atypies qui pourraient relever d'une fraude de dimension facultaire

Documents en appui :

- Les distributions par UFR et par année
- Les statistiques sous forme de tableau
- Les distributions France entière

[306] L'étude des distributions des notes par UFR et leur comparaison à la distribution nationale n'a pas mis en évidence d'atypie. La comparaison, centre d'épreuves par centre d'épreuves (voir infra) montre que :

- il n'y a **pas de site avec des résultats aux ECOS significativement meilleurs en 2026** qu'en 2024 ou 2025 ;
- les profils de densité de l'ensemble des UFR sont globalement comparables aux données France entière ;
- les 6 sites mentionnés dans la lettre anonyme (Lyon sud, Lille catho, Bordeaux, Marseille, Tours, Sorbonne Paris Nord) ont des profils comparables avec la distribution France entière.

[307] Il est possible d'en déduire que si fraude massive il y avait, celle-ci ne correspondrait pas à une dynamique frauduleuse de site.

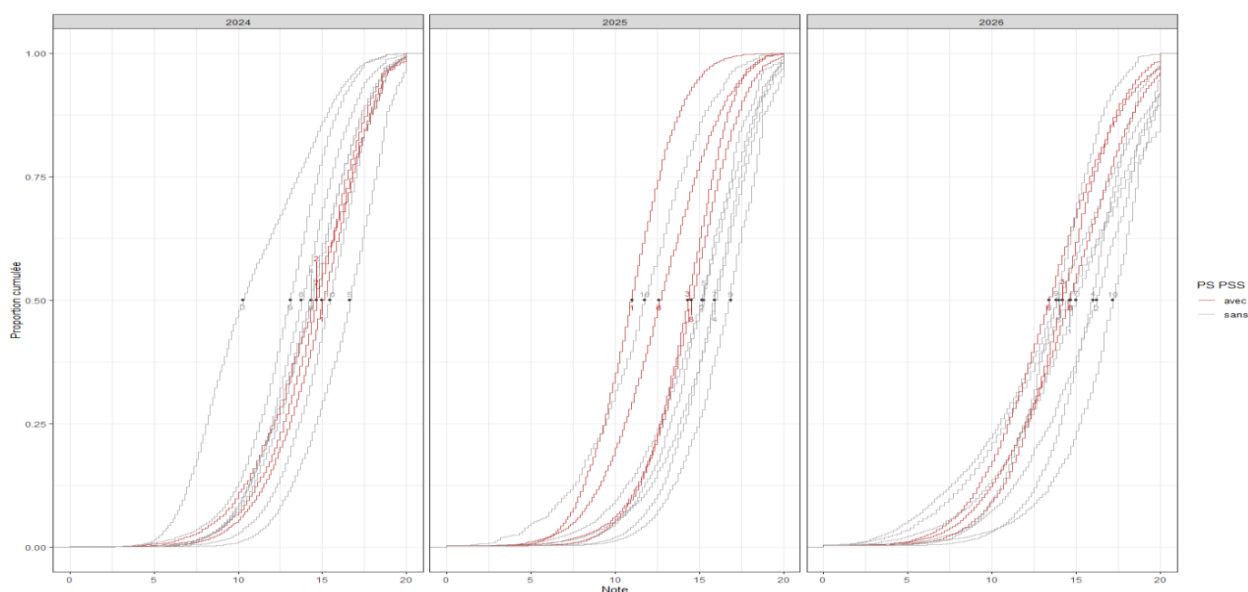
2.2 La mission a cherché à savoir si les résultats aux stations avec PS/PSS donnaient à voir une anomalie dans la distribution des notes par rapport aux stations sans PS/PSS.

[308] A la faveur des auditions, moult dires relatifs au risque de fraude aux ECOS portaient sur la maîtrise de la confidentialité liée au fait que les PS/PSS étaient formés, et donc averties des grands concepts de leur station, 9 semaines avant les épreuves.

[309] En 2024, il est observé des notes plutôt meilleures pour les stations avec PS/PSS (on les retrouve, en rouge, au milieu), puis au fur et à mesure, il est observé des notes moins favorables en 2025 et 2026 (avec un décalage vers la gauche). A noter que s'il y avait une plus grande proportion à la fraude pour les stations avec PS/PSS, portant seulement sur 3 voire 4 stations sur 10, cette fraude devrait être massive pour observer un effet sur des répartitions nationales.

[310] Il n'est pas observé d'anomalie en 2026 autre que cette tendance, là encore accompagnée de beaucoup de 20/20, mais aussi baisse des notes en 2025 et 2026 pour les stations avec PS/PSS, certes avec des sujets différents.

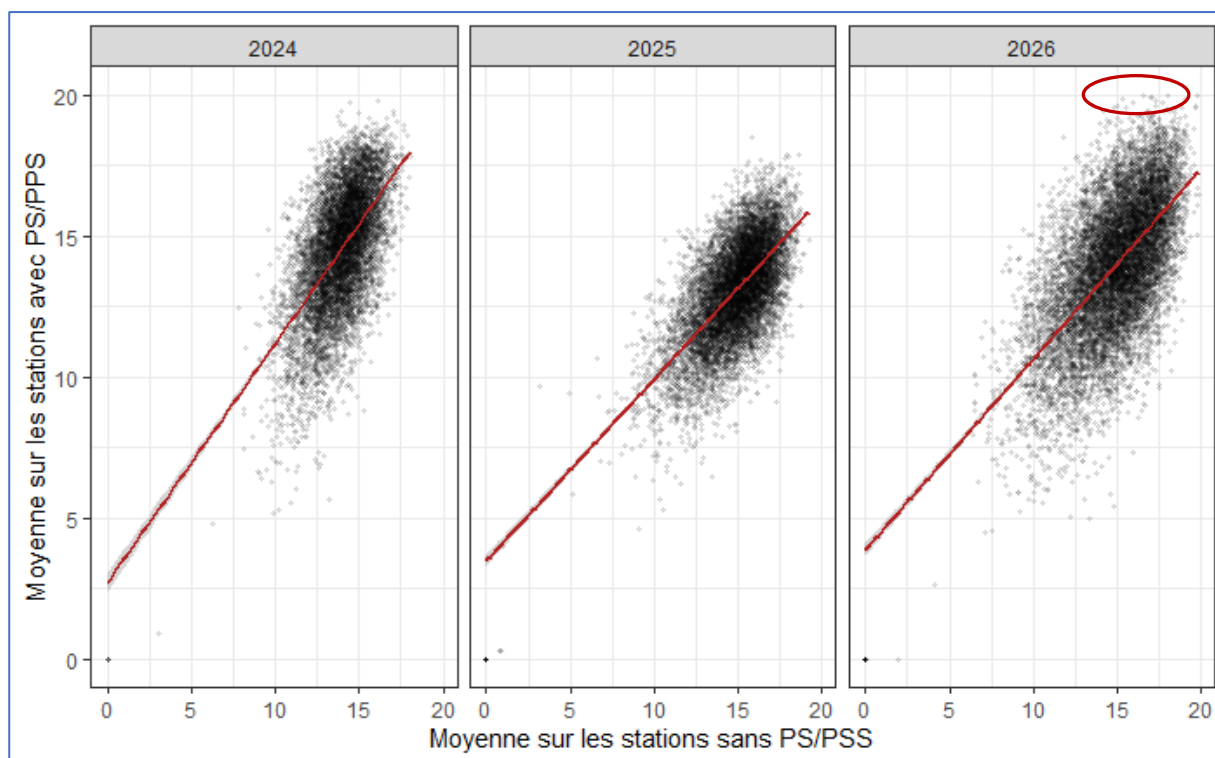
Graphique 1 : Répartition des notes par stations selon la présence d'un PS/PSS



Source : Données CNG, analyse pôle data de l'Igas. Lecture, en 2024, 50% des étudiants avaient obtenu une note inférieure ou égale à 12,5 à la station 9

[311] Afin d'essayer de détecter certains étudiants qui auraient pu bénéficier d'une information des PS/PSS en amont, on représente graphiquement, par étudiant, la moyenne obtenue aux stations avec PS/PSS en fonction de la note moyenne obtenue aux stations sans PS/PSS. La ligne rouge représente la droite de régression (ie. les valeurs moyennes attendues).

Graphique 2 : Représentation des notes selon la présence ou pas de PS/PSS



Source : Données CNG, traitement pôle data de l'Igas

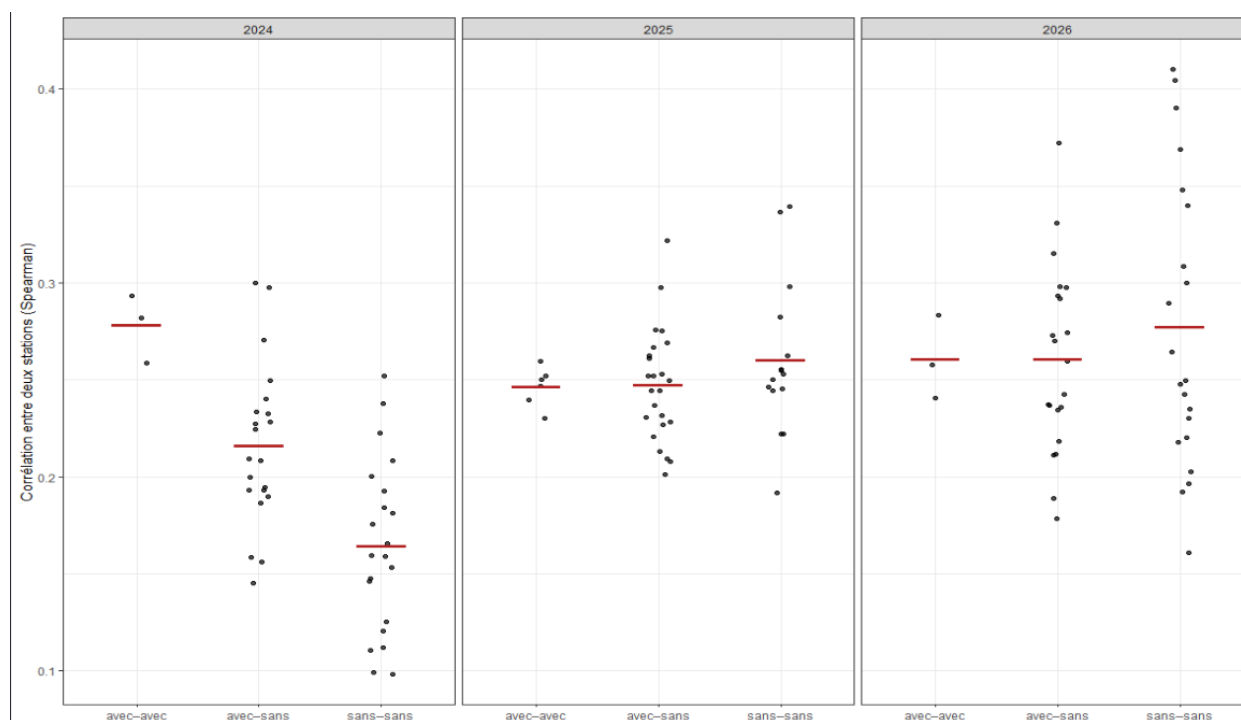
[312] La tendance observée précédemment s'observe à nouveau, en 2024 les notes aux stations avec PS/PPS sont plus élevées qu'aux stations sans, alors que la tendance est inverse en 2025 et 2026. Par ailleurs, en 2026 les notes sont plus dispersées (le nuage est moins « dense »). De plus dans le quadrant supérieur droit (en rouge), on remarque en 2026 quelques points éparpillés qui représentent des étudiants allant à contre-courant de la tendance générale, c'est-à-dire ayant eu des notes très hautes aux stations avec PS/PSS pour des notes aux stations sans PS/PSS plus faibles. Ce phénomène n'est pas présent en 2025.

[313] *In fine*, on peut considérer qu'il n'y a pas de différence significative de résultats pour les stations avec et sans PS/PSS, tendant, à ce stade, à relativiser le risque de fraude par la voie d'une diffusion précoce d'informations aux PS et PSS, même si certains étudiants présentent des profils très atypiques.

2.3 Des corrélations entre stations inégales au fil des ans

[314] On peut partir du principe que, s'il y avait fraude, cela pourrait concerner plusieurs stations. La mission a donc cherché à savoir s'il y avait des corrélations entre stations, tout en gardant l'information de présence ou pas d'un PS/PSS.

Graphique 3 : Corrélations des notes entre stations par année selon la présence d'un PS/PSS



Source : Données CNG, analyse pôle data de l'Igas. Lecture : en 2026, le coefficient de corrélation (spearman) entre deux stations sans PS/PSS variait entre 0,16 et 0,41

Tableau 2 : Les dix plus fortes corrélations entre stations en 2026

Les 10 paires de stations les plus corrélées en 2026

Station A	Station B	Type de paire	Corrélation
5	7	sans-sans	0,41
2	7	sans-sans	0,40
2	5	sans-sans	0,39
7	8	avec-sans	0,37
7	10	sans-sans	0,37
2	10	sans-sans	0,35
5	10	sans-sans	0,34
5	8	avec-sans	0,33
3	7	avec-sans	0,31
1	7	sans-sans	0,31

Source : Données CNG, analyse pôle data de l'Igas. Lecture : En 2026, le coefficient de corrélation (spearman) entre deux stations sans PS/PSS variait entre 0,16 et 0,41.

[315] En 2024, les corrélations entre stations sont moins élevées mais en 2026, certaines stations sont très corrélées entre elles comme l'indique le tableau ci-dessus (102, 105 et 202, stations par ailleurs sans PS), ce qui pourraient aller dans le sens d'une fraude avec des fuites sur plusieurs stations.

2.4 Une surreprésentation de la note maximale en 2026

[316] Cette forte corrélation entre stations s'explique notamment par l'accumulation de 20/20 sur ces stations, phénomène propre à 2026, elle-même liée en partie au retraitement des notes par la méthode BRM. Le tableau ci-dessous représente par année la proportion de 20/20 par station.

Tableau 3 : Proportion de 20/20 par station depuis 2024

Part de 20/20 par station et par année (en %)

Station	2024	2025	2026
Station 1	0,6	0,0	16,3
Station 2	0,9	2,0	5,6
Station 3	0,0	0,1	1,8
Station 4	0,7	2,0	2,6
Station 5	4,0	1,3	8,4
Station 6	0,8	0,2	2,8
Station 7	1,7	3,2	9,9
Station 8	0,2	0,7	4,1
Station 9	0,1	4,8	0,2
Station 10	1,3	0,1	8,8

Source : Données CNG, analyse pôle data de l'Igas. Lecture : En 2026, 16.3% des étudiant ont obtenu 20/20 à la station 1

[317] En 2024, aucune station n'obtenait plus 5% de 20/20, et pour 7 d'entre elles moins de 1% des étudiants atteignaient la note maximale. En 2026, le schéma est complètement inversé ; une seule station a une part de 20/20 inférieure à 1%, et pour la moitié d'entre elles plus de 5% atteignent cette note maximale, une station allant même jusqu'à 16,3% de 20/20.

[318] Sans surprise, les stations mentionnées comme très corrélées entre elles dans le paragraphe 2.3 (graphique 2) ont une part de 20/20 également très élevée.

[319] Si la proportion extrêmement élevée de 20/20 n'est pas à elle seule suffisante pour révéler une fraude, on s'interroge sur le pouvoir discriminant de ces évaluations. Ce pouvoir discriminant devrait toutefois être apprécié à partir des notes brutes, qui servent au classement, et non des notes retraitées par la méthode BRM, qui servent à la validation et expliquent en partie la proportion de 20/20.

3 Recherche « d'anomalies » aux ECOS et à la LCA à partir des notes aux épreuves écrites

3.1 La lettre anonyme fait état d'une fraude aux épreuves LCA du concours 2026 que la statistique ne confirme pas

La mission a donc cherché à voir comment les notes moyennes avait évolué sur les trois années.

Les notes d'écrit sont en moyenne plus faibles en 2026 qu'en 2024 et 2025.

En revanche la LCA (épreuve 4) de 2026 est bien supérieure en 2026 que pour les deux autres années. Elle fait apparaître plus de dispersion entre les étudiants, notamment un dernier centile particulièrement élevé au regard des autres années.

Toutefois, il apparaît que sur les 3 années la note de LCA est la moins corrélée avec les 3 autres notes d'écrit, laissant place à une variabilité plus importante.

Tableau 4 : Evolution des notes d'écrit 2024-2026

Statistiques descriptives des épreuves d'écrit, 2024 à 2026

Année	Effectif	Moyenne	Écart type	Médiane	99e percentile
Épreuve 1					
2 024	7 885	74,91	7,27	75,28	90,32
2 025	9 101	80,27	7,77	81,17	94,67
2 026	10 733	68,75	7,27	69,48	82,26
Épreuve 2					
2 024	7 885	74,61	8,82	75,47	90,89
2 025	9 101	82,21	7,42	82,96	95,43
2 026	10 733	76,62	6,19	77,34	87,80
Épreuve 3					
2 024	7 885	68,65	7,01	69,28	82,28
2 025	9 101	74,67	7,06	75,42	87,45
2 026	10 733	74,10	8,00	74,82	89,39
Épreuve 4					
2 024	7 885	31,67	4,93	31,80	41,80
2 025	9 101	32,31	6,29	32,40	46,20
2 026	10 733	34,91	6,77	35,20	49,00

Source : Données CNG, analyse pôle data de l'Igas

La mission a par ailleurs essayé de prédire au moyen de régressions, les notes de LCA afin de détecter s'il y a lieu des phénomènes atypiques. L'UFR a été également intégrée dans le modèle pour s'affranchir des effets locaux.

L'analyse des résidus (écart entre la prédiction et la note) donne les résultats suivants.

Graphique 4 : Représentation des écarts entre notes attendues et obtenues (standardisées)



Les points rouges montrent les étudiants qui s'écartent de plus de 2 écarts types quand le trait pointillé montre l'écart à 2.5 écart-types. On observe que la part d'étudiants atypiques n'évolue pas de manière significative entre les trois années. L'année 2025 étant même celle qui recouvre le plus d'atypies sur les trois.

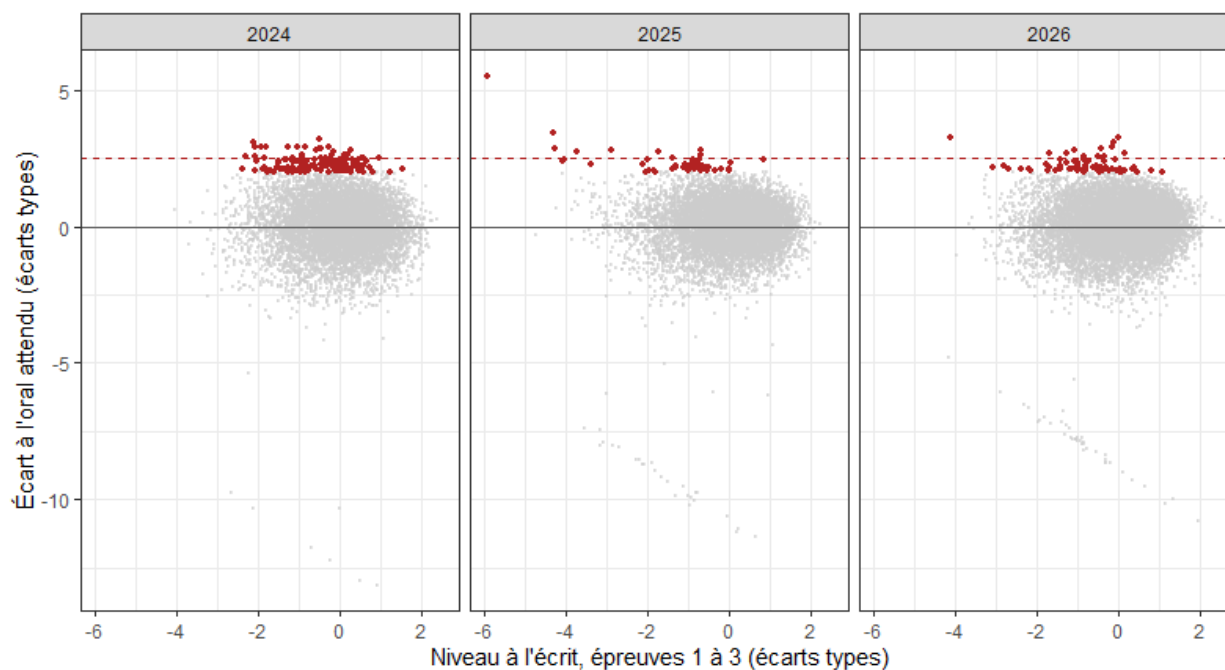
3.2 Une analyse par régression fait apparaître certains étudiants atypiques sans pour autant confirmer nécessairement une fraude

[320] De la même façon un modèle par régression a été implémenté pour détecter les étudiants les plus atypiques à l'oral en fonction de leurs notes d'écrit.

[321] L'idée était ici, non pas d'observer les seules variations suspectes de notes aux ECOS, mais, à partir d'une **corrélation entre note aux EDN et note aux ECOS**, de déduire un **modèle prédictif des notes aux ECOS en fonction des notes aux EDN** (hors LCA).

[322] La variation atypique par rapport à cette prédiction paraissait plus solide que l'étude de la seule variation de notes.

Graphique 5 : Etudiants ayant une note atypique à l'oral selon leur note d'écrit



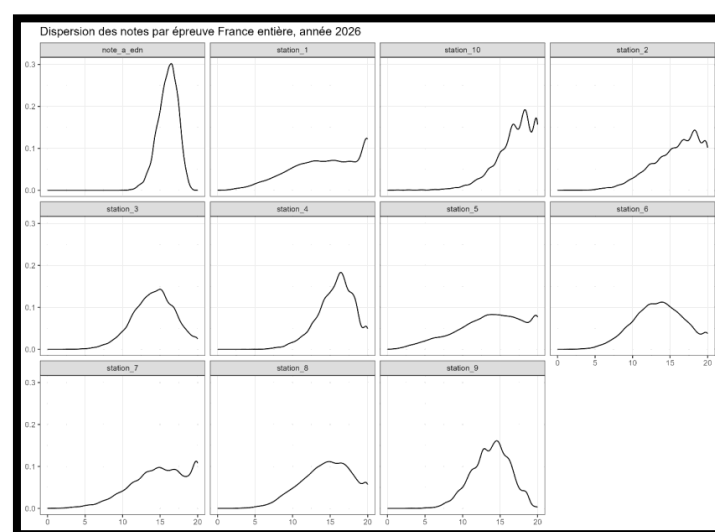
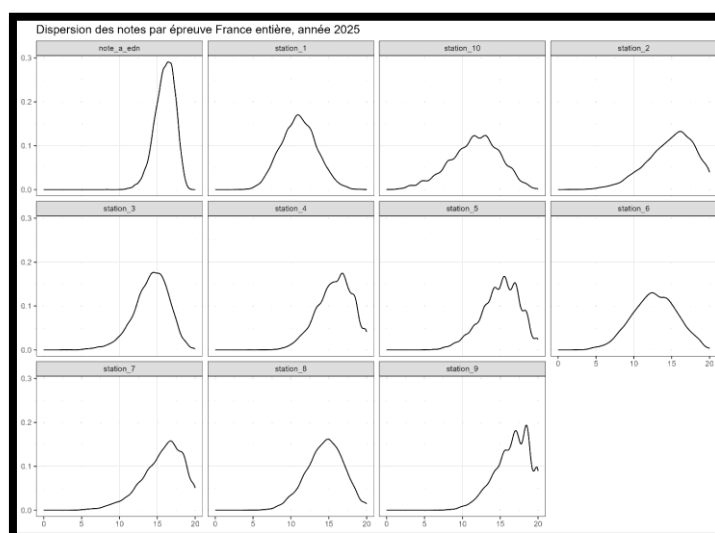
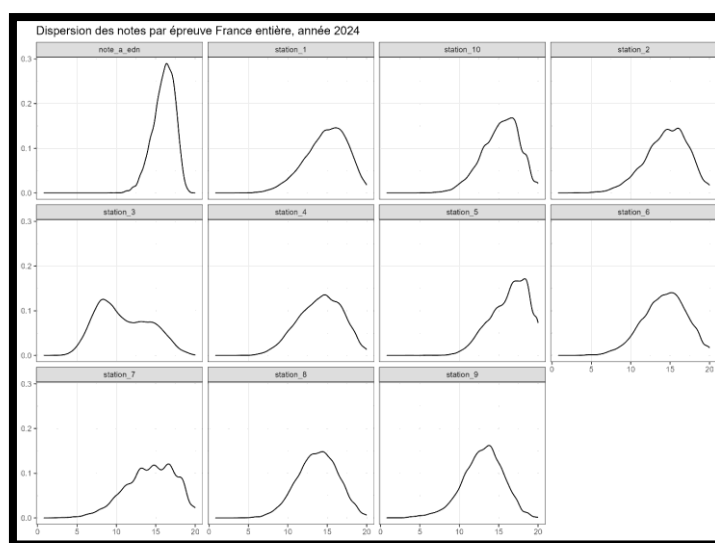
Encore une fois l'année 2026 ne fait pas apparaître de proportion d'étudiants particulièrement atypiques en fonction de leur note d'écrits.

Le détail des notes d'écrit et d'oral et de l'écart entre observé et attendu est donné dans le tableau ci-dessous pour les étudiants les plus atypiques de 2026, c'est-à-dire s'écartant de plus de deux écarts-types de la note attendue.

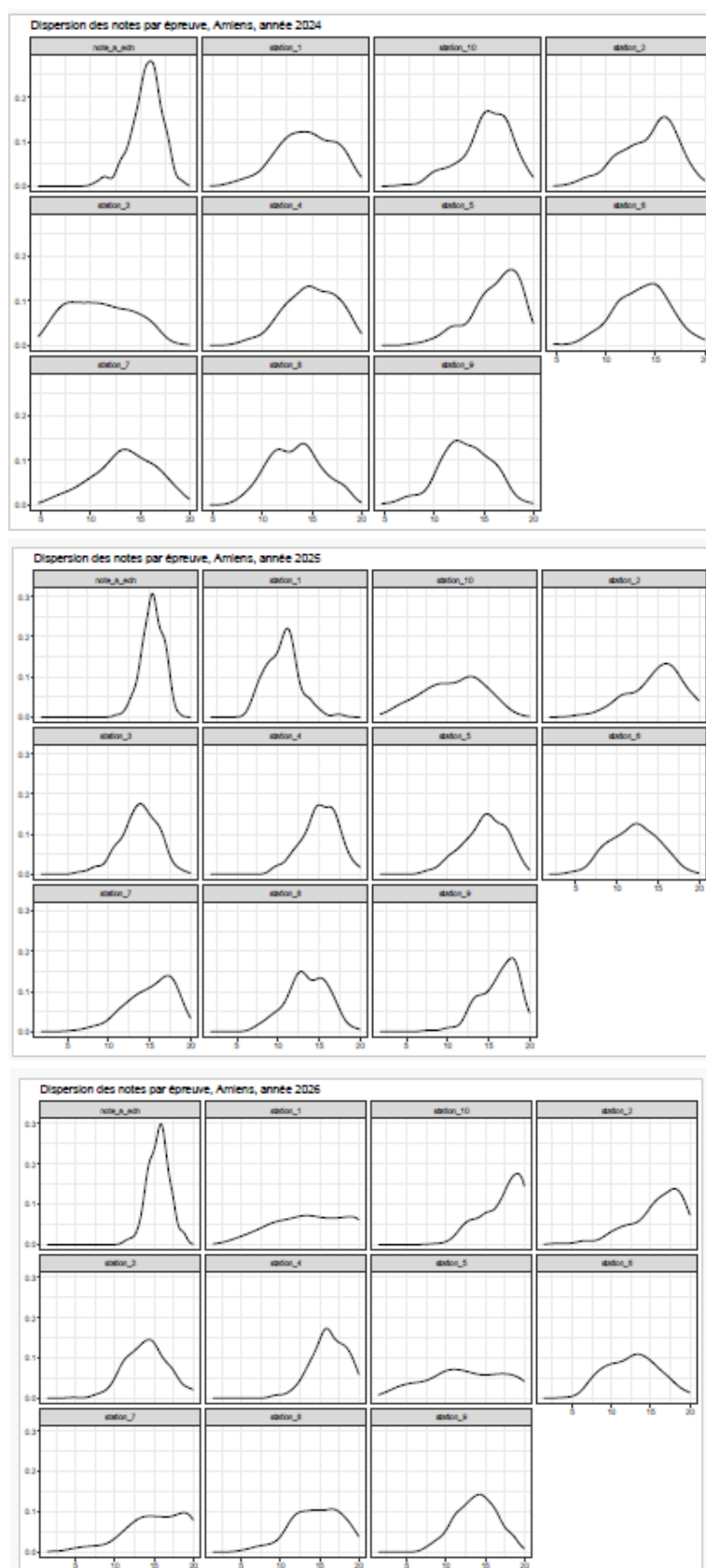
Tableau 5 : Détail pour les étudiants les plus atypiques (> 2 écarts -types)

Étudiant	UFR	Épreuve 1	Épreuve 2	Épreuve 3	Moyenne d'oral	Écart (points)
2026_22596	UNIVERSITE DIJON	73,16	0,00	69,46	12,16	5,35
2026_20930	UNIVERSITE POITIERS	69,88	76,30	72,83	19,65	5,30
2026_27591	UNIVERSITE STRASBOURG	69,43	74,57	73,32	18,78	5,04
2026_27348	UNIVERSITE DE PARIS XIII-BOBIGNY	71,21	72,33	72,90	18,94	4,73
2026_20995	UNIVERSITE POITIERS	66,29	77,94	64,57	18,42	4,63
2026_20920	UNIVERSITE POITIERS	61,86	66,10	69,30	17,19	4,61
2026_21018	UNIVERSITE POITIERS	63,03	68,33	60,60	16,79	4,40
2026_23514	UNIVERSITE LYON SUD	52,26	68,62	61,95	15,98	4,36
2026_27420	UNIVERSITE STRASBOURG	67,93	79,33	74,90	18,53	4,34
2026_19249	UNIVERSITE REIMS	55,34	75,85	69,43	17,00	4,21
2026_20172	UNIVERSITE RENNES	67,06	70,97	70,98	18,00	4,18
2026_27154	UNIVERSITE AMIENS	64,97	75,41	71,63	18,17	4,15
2026_23027	UNIVERSITE GRENOBLE	67,81	76,90	72,63	18,20	4,04
2026_22355	UFR 3S (LILLE)	56,79	67,36	64,37	16,02	4,01
2026_21013	UNIVERSITE POITIERS	61,84	70,74	69,07	17,01	3,99
2026_18415	UNIVERSITE PARIS SACLAY	63,76	71,08	60,82	16,64	3,93
2026_26497	UNIVERSITE NICE	66,81	78,16	65,57	17,82	3,93
2026_27679	UNIVERSITE STRASBOURG	62,01	69,13	73,73	16,60	3,90
2026_22754	UNIVERSITE DIJON	61,77	68,16	67,67	16,46	3,84
2026_20082	UNIVERSITE RENNES	62,36	69,14	66,42	16,89	3,83
2026_22136	UFR 3S (LILLE)	58,59	71,95	66,37	16,52	3,81
2026_27285	UNIVERSITE DE PARIS XIII-BOBIGNY	57,10	70,85	63,51	16,35	3,81
2026_19440	UNIVERSITE REIMS	55,23	71,07	53,35	15,17	3,76
2026_19429	UNIVERSITE REIMS	47,77	58,68	52,63	13,29	3,67
2026_25792	UNIVERSITE CAEN	66,03	68,72	67,13	16,77	3,65
2026_22208	UFR 3S (LILLE)	56,85	71,84	59,12	15,81	3,64
2026_26031	UNIVERSITE TOULOUSE	67,46	70,23	70,77	17,24	3,64
2026_26465	UNIVERSITE NICE	65,21	67,18	65,85	16,31	3,60
2026_21351	UNIVERSITE DE NANCY	63,48	75,35	66,58	16,97	3,58
2026_27184	UNIVERSITE DE PARIS XIII-BOBIGNY	46,02	52,46	56,42	13,10	3,56
2026_19802	UNIVERSITE ROUEN	69,89	74,33	67,83	17,93	3,55
2026_18316	UNIVERSITE PARIS SACLAY	59,74	70,52	66,32	16,22	3,54
2026_27136	UNIVERSITE AMIENS	58,23	73,29	69,87	16,77	3,54
2026_22404	UFR 3S (LILLE)	65,88	69,67	75,88	17,06	3,53
2026_25620	UNIVERSITE CAEN	70,78	74,48	83,15	18,46	3,53
2026_25576	UNIVERSITE CAEN	58,27	65,39	59,30	15,29	3,49
2026_19647	UNIVERSITE CLERMONT-FERRAND	63,57	68,38	61,90	16,20	3,48
2026_26607	UNIVERSITE NICE	59,48	76,45	60,70	16,40	3,47
2026_17366	NANTES UNIVERSITE	69,98	74,89	67,73	17,23	3,45
2026_27364	UNIVERSITE DE PARIS XIII-BOBIGNY	66,89	74,65	74,23	17,67	3,45
2026_27393	UNIVERSITE DE PARIS XIII-BOBIGNY	46,85	59,81	55,20	13,70	3,44
2026_18981	UNIVERSITE BESANCON	60,29	72,53	59,87	16,11	3,43
2026_25951	INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE	55,23	68,90	64,64	15,84	3,43
2026_27662	UNIVERSITE STRASBOURG	72,28	79,06	76,28	17,98	3,43
2026_20747	UNIVERSITE SAINT-ETIENNE	47,33	60,42	60,98	14,11	3,42
2026_26485	UNIVERSITE NICE	66,14	80,26	73,13	17,90	3,42
2026_27548	UNIVERSITE STRASBOURG	70,00	80,27	76,01	17,92	3,42
2026_25721	UNIVERSITE CAEN	55,00	54,42	64,85	14,22	3,41
2026_27220	UNIVERSITE DE PARIS XIII-BOBIGNY	56,88	73,75	63,25	16,21	3,41
2026_27467	UNIVERSITE STRASBOURG	63,63	77,42	70,48	16,85	3,40
2026_23602	UNIVERSITE LYON SUD	65,93	73,94	75,25	17,26	3,39
2026_18047	UNIVERSITE DE PARIS XII-CRETEIL	61,47	59,93	51,80	14,54	3,38
2026_21113	UNIVERSITE POITIERS	66,24	78,62	73,15	17,73	3,38
2026_18271	UNIVERSITE PARIS SACLAY	68,81	76,89	76,65	17,91	3,37
2026_22623	UNIVERSITE DIJON	64,89	71,93	72,33	16,85	3,37
2026_27377	UNIVERSITE DE PARIS XIII-BOBIGNY	57,85	66,57	61,64	15,43	3,37
2026_22371	UFR 3S (LILLE)	56,78	64,36	61,57	14,91	3,36
2026_23471	UNIVERSITE LYON SUD	71,15	83,86	81,31	18,90	3,35
2026_18397	UNIVERSITE PARIS SACLAY	66,15	67,66	64,37	16,08	3,34
2026_27409	UNIVERSITE STRASBOURG	62,04	77,32	71,37	16,71	3,33
2026_21669	UNIVERSITE MARSEILLE	63,85	69,38	69,20	16,55	3,32
2026_17749	UNIVERSITE LIMOGES	65,36	78,91	77,71	18,21	3,30
2026_20386	SORBONNE UNIVERSITE	64,95	73,04	71,63	17,28	3,30
2026_27423	UNIVERSITE STRASBOURG	73,26	78,06	76,70	17,85	3,30
2026_27490	UNIVERSITE STRASBOURG	76,60	82,49	83,70	18,91	3,30
2026_20013	UNIVERSITE RENNES	66,42	79,43	73,70	18,05	3,28
2026_27613	UNIVERSITE STRASBOURG	70,36	80,35	77,81	17,91	3,28
2026_27421	UNIVERSITE STRASBOURG	67,96	77,51	75,47	17,32	3,27
2026_27556	UNIVERSITE STRASBOURG	60,88	67,43	74,12	15,75	3,27

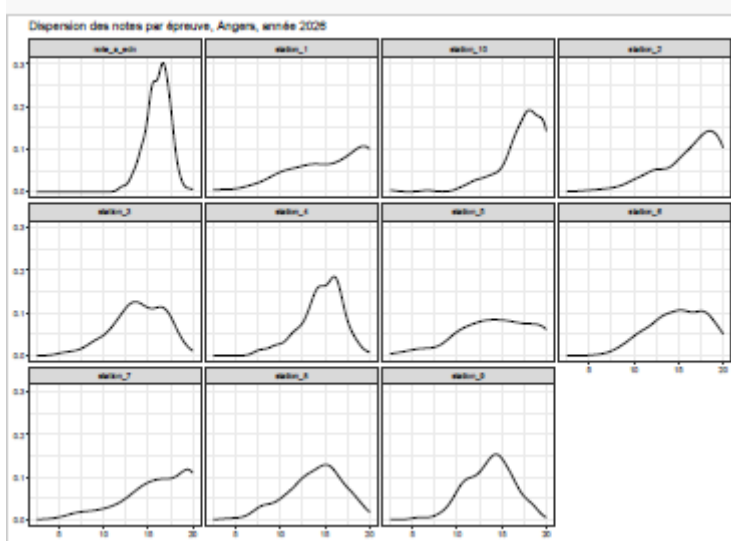
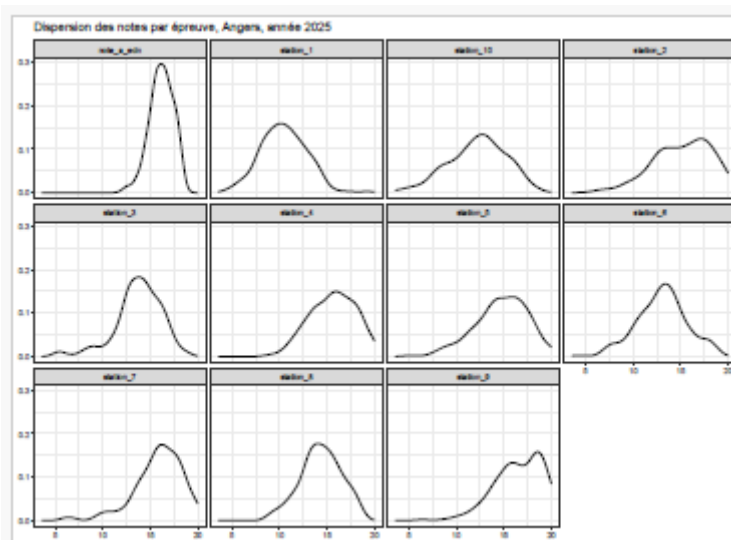
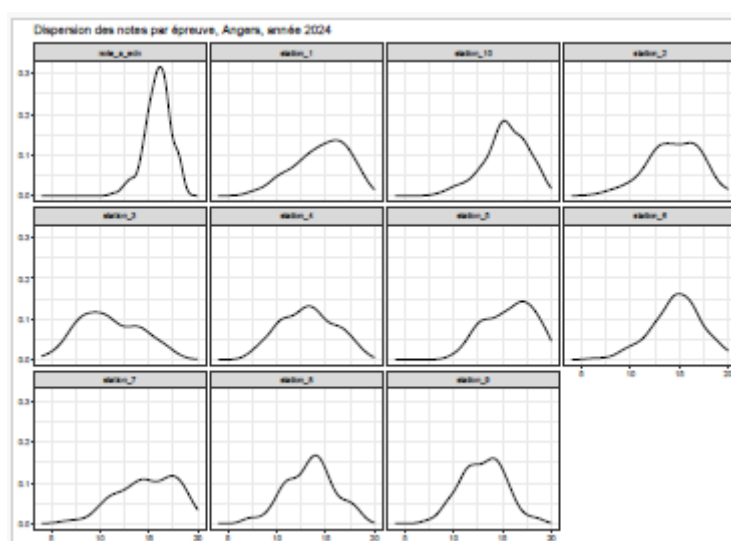
Distribution des notes aux ECOS 2026, France entière



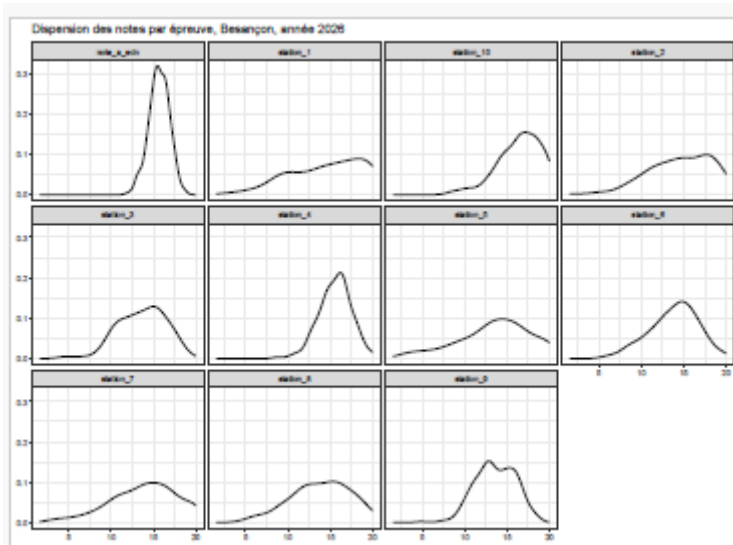
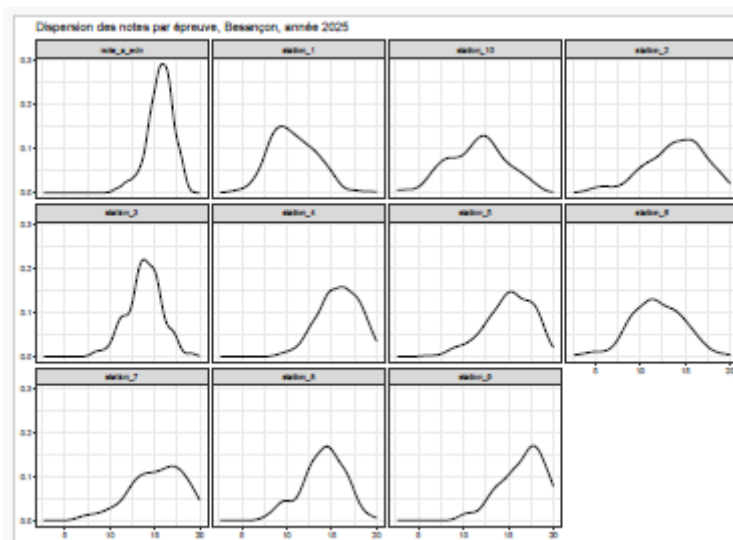
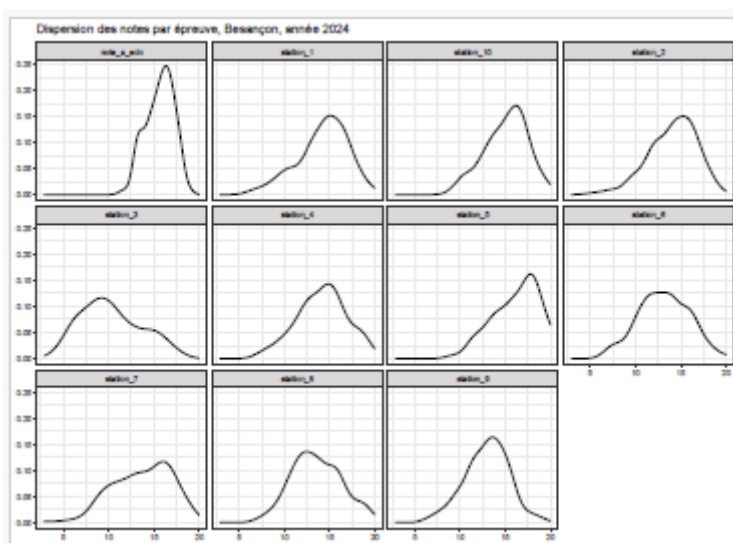
Amiens, Université de Picardie- Jules Verne



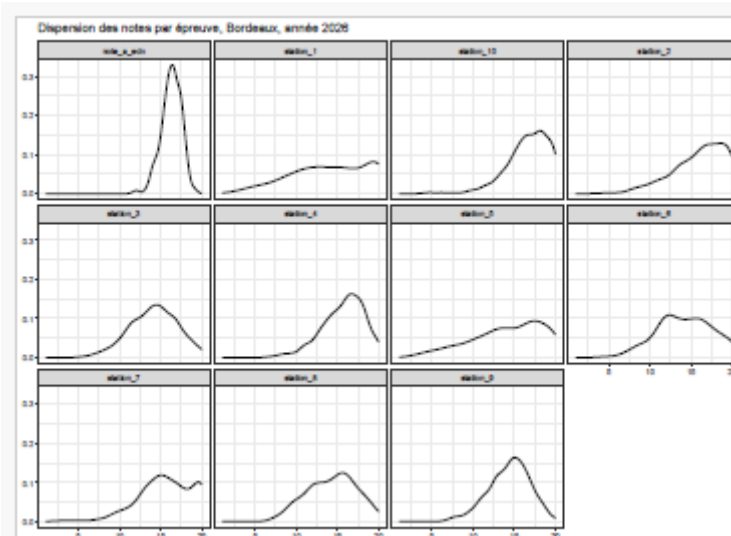
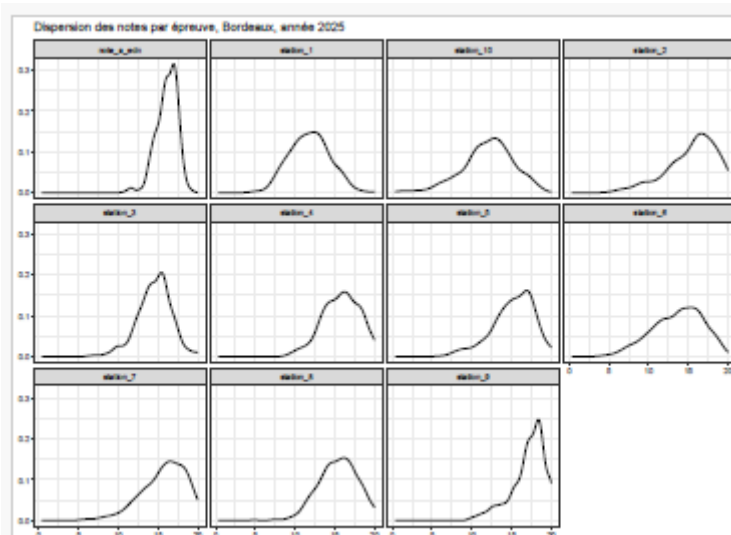
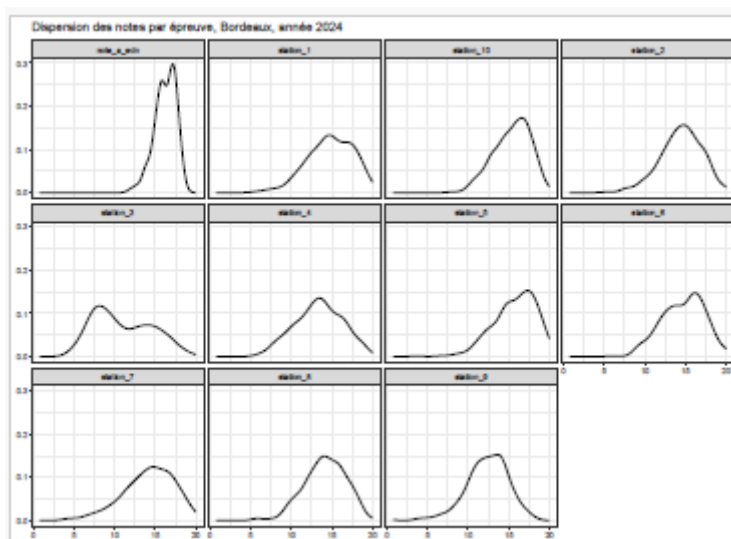
Angers, Université d'Angers



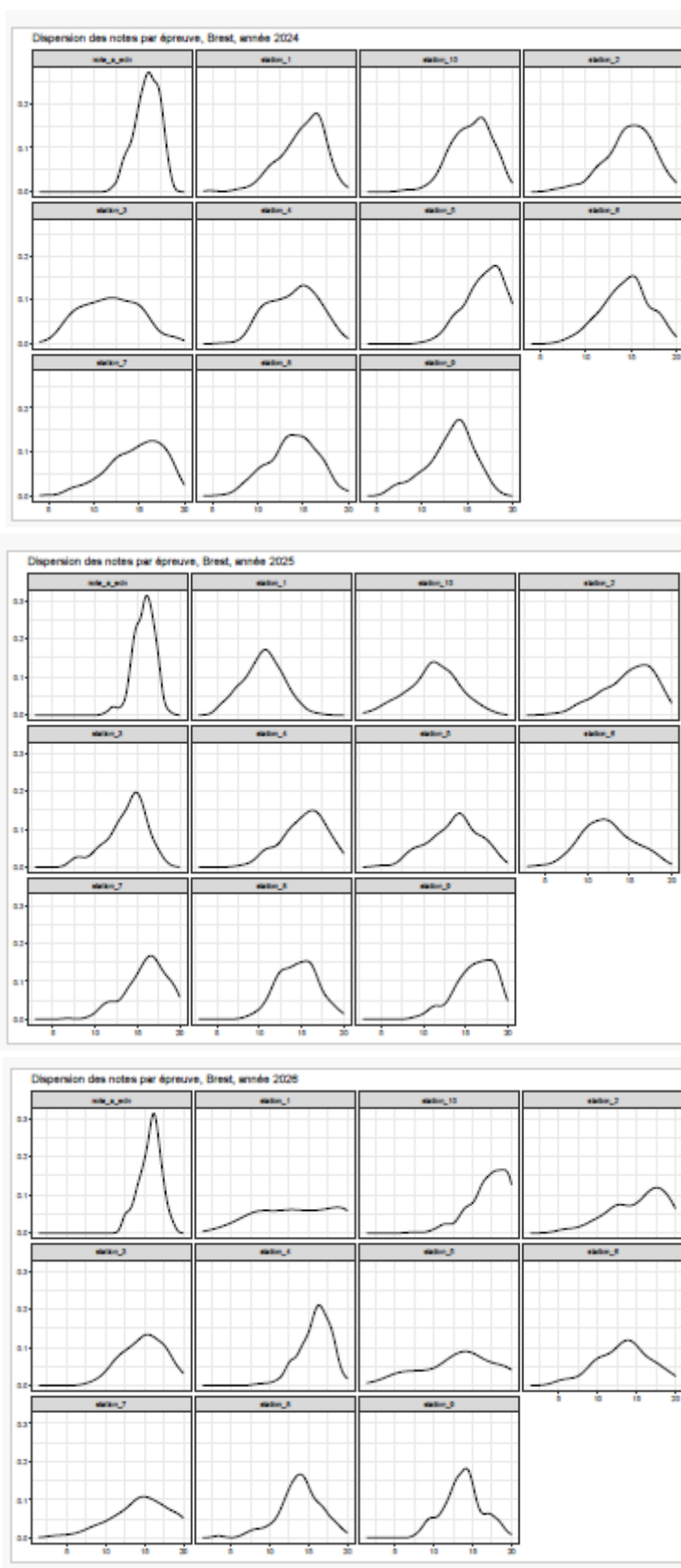
Besançon, Université Marie et Louis Pasteur



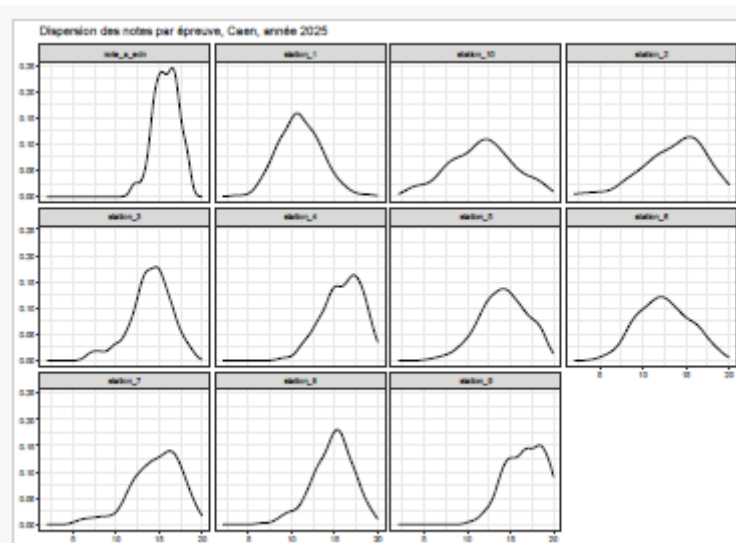
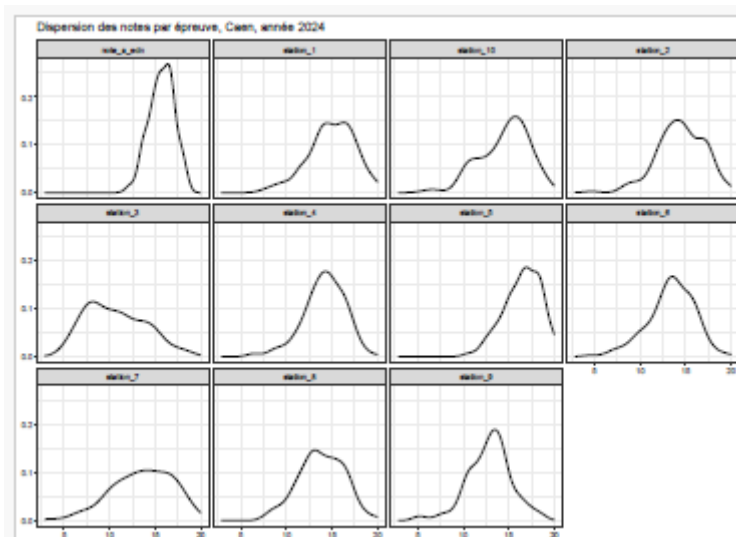
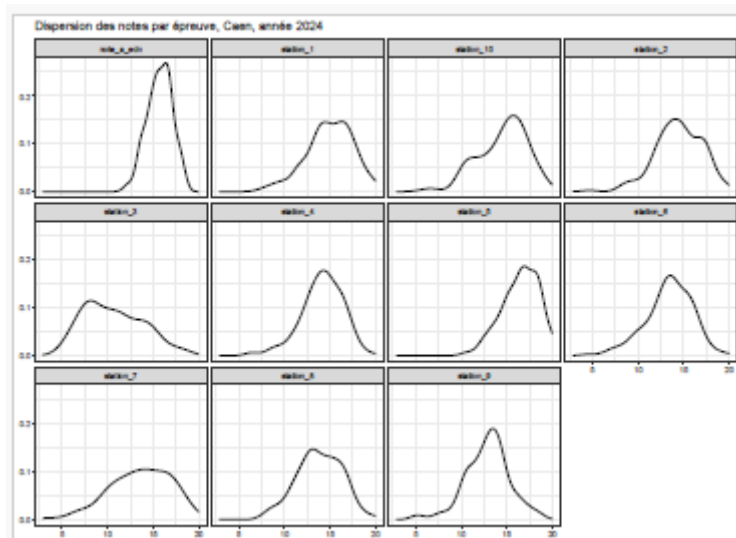
Bordeaux, Université de Bordeaux



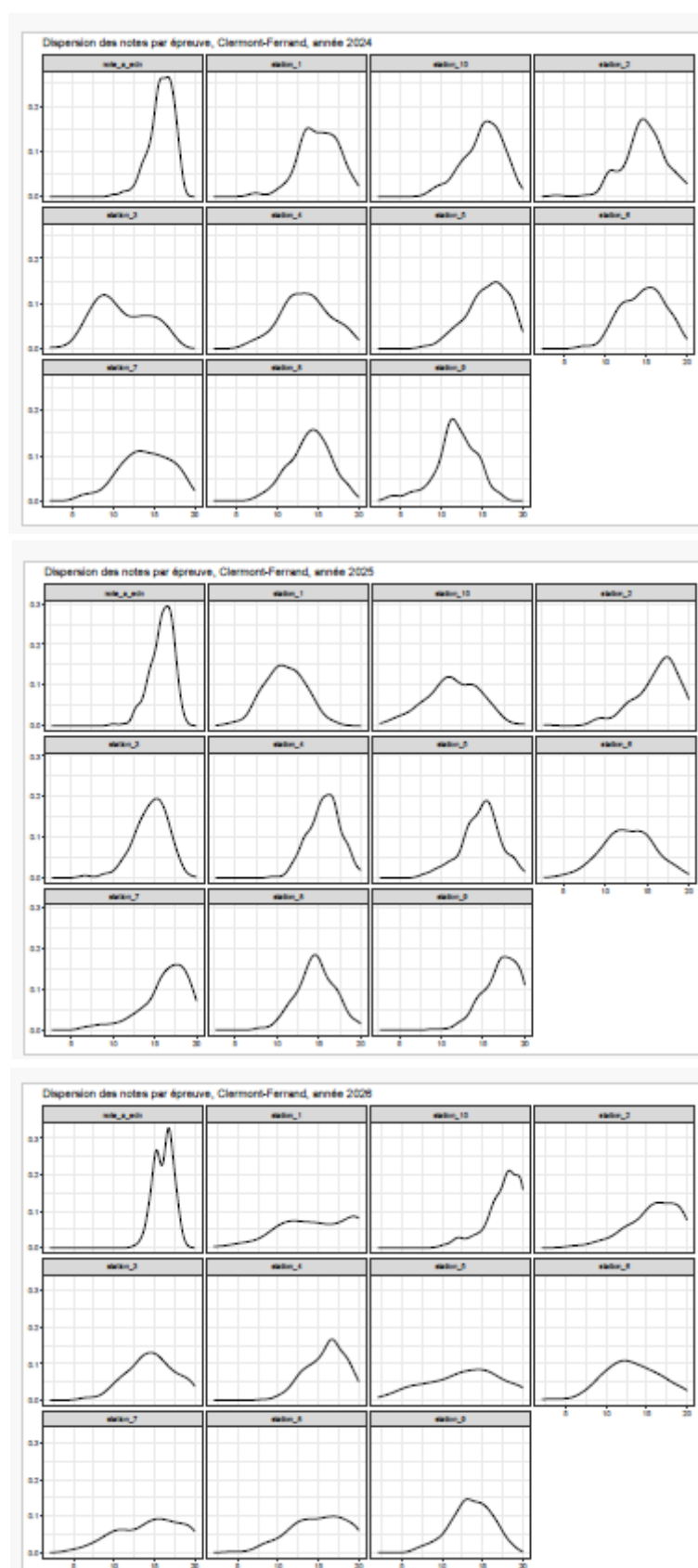
Brest, Université de Bretagne Occidentale



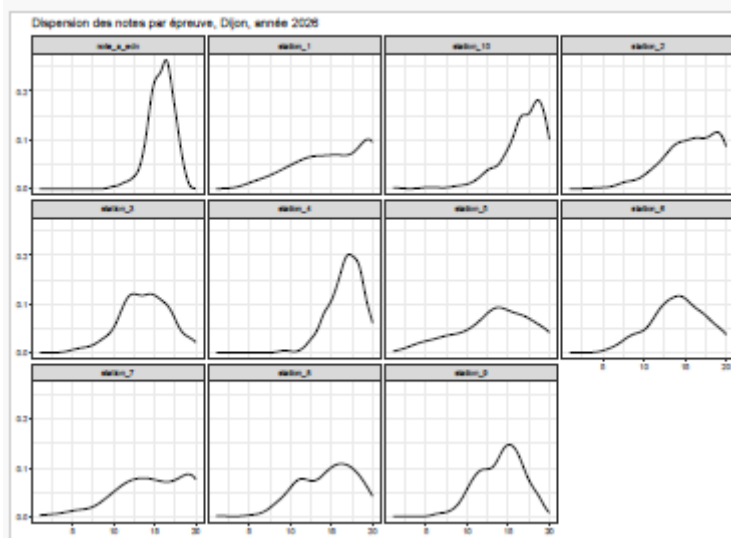
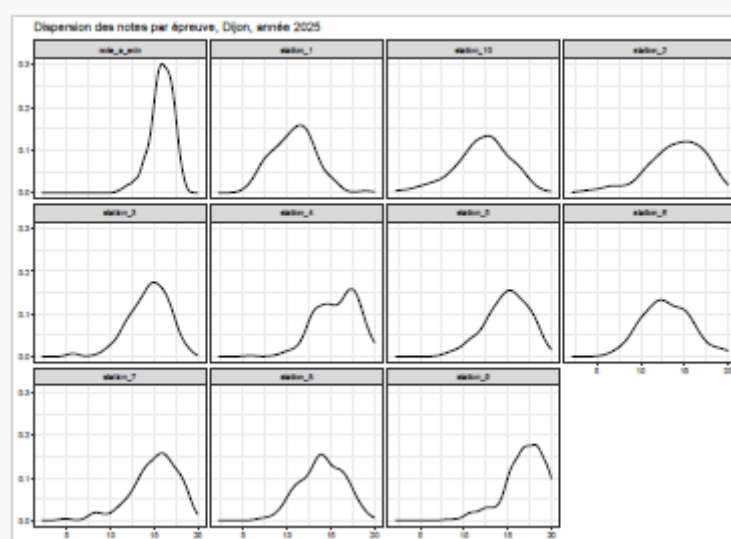
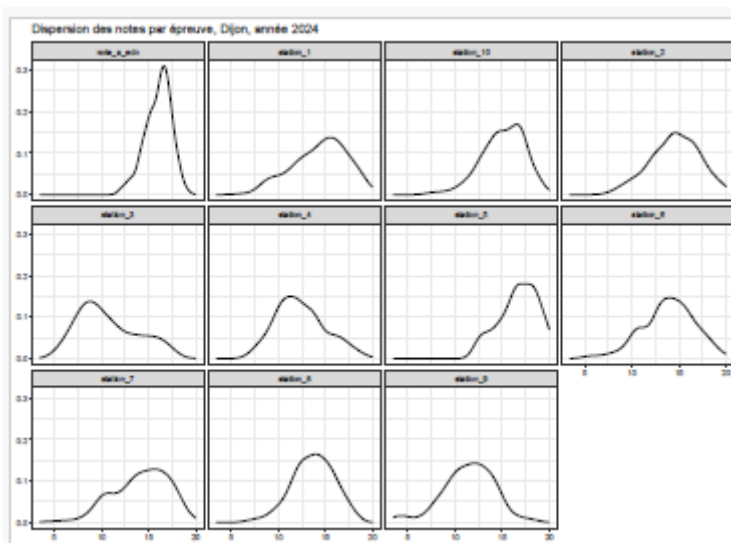
Caen, Université Caen Normandie



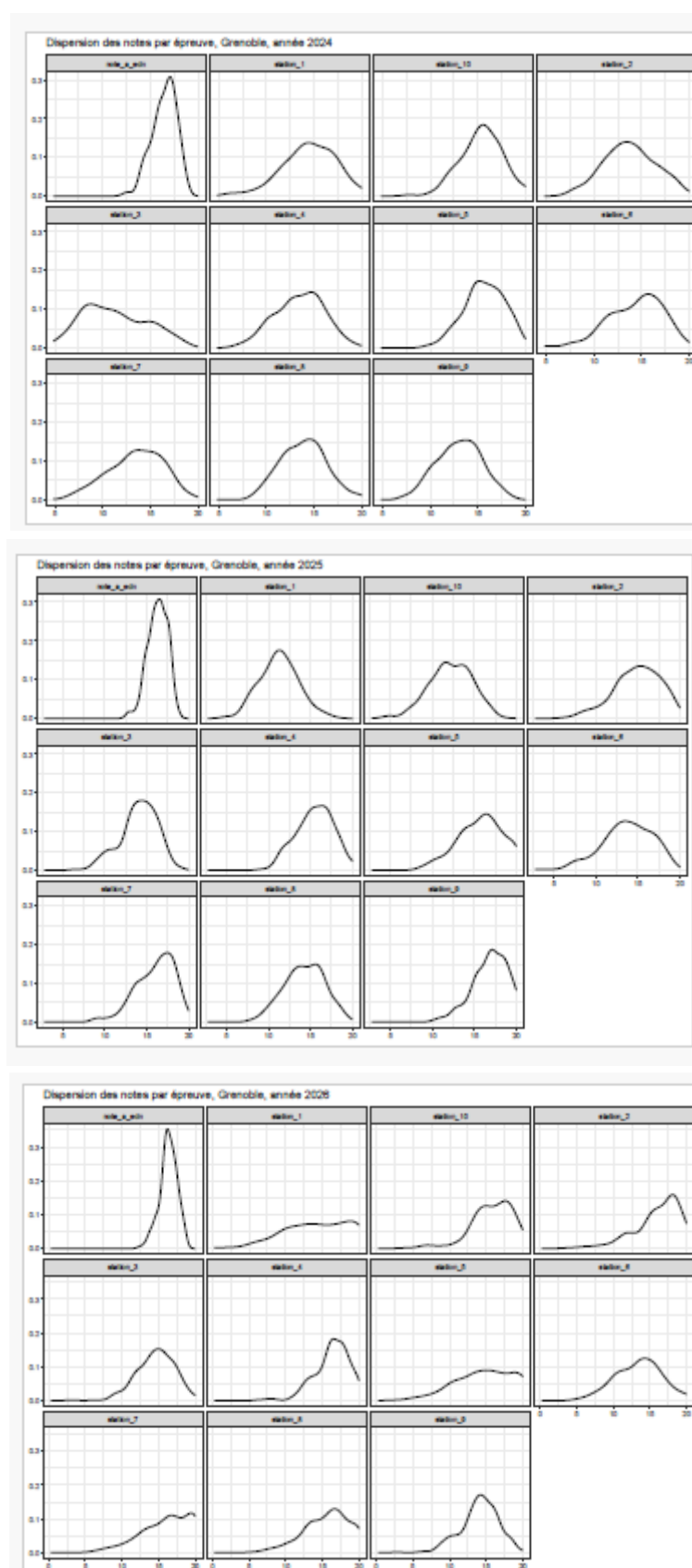
Clermont-Ferrand, Université Clermont Auvergne



Dijon, Université Bourgogne Europe



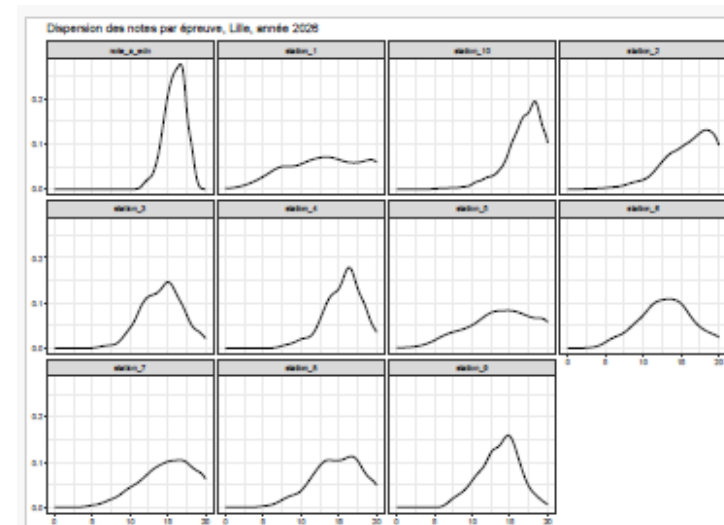
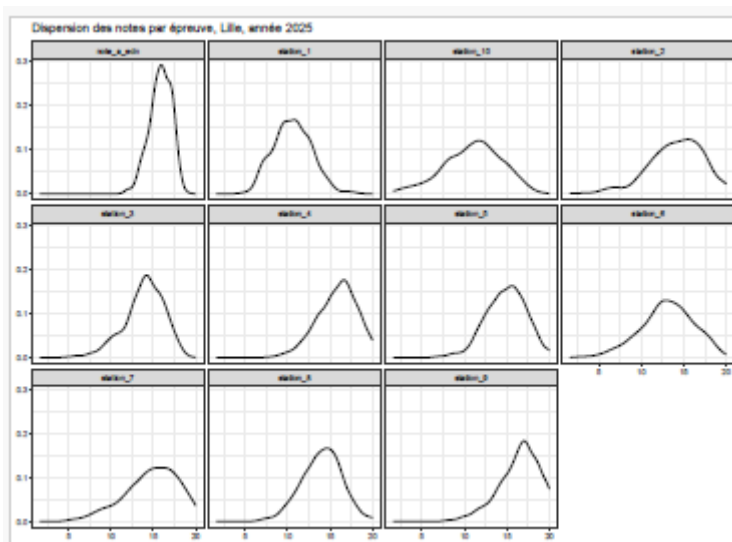
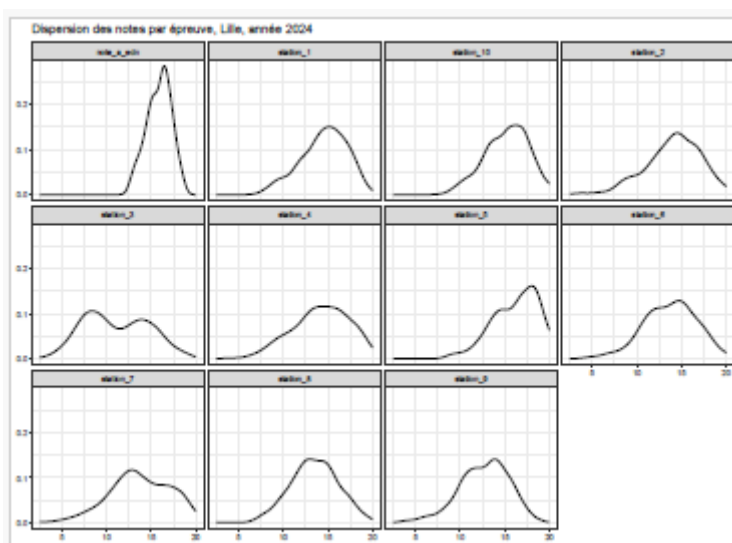
Grenoble, Université Grenoble Alpes



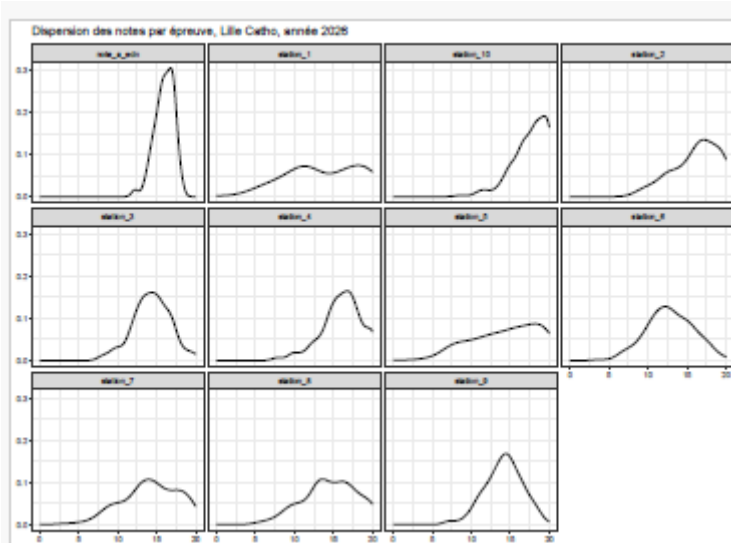
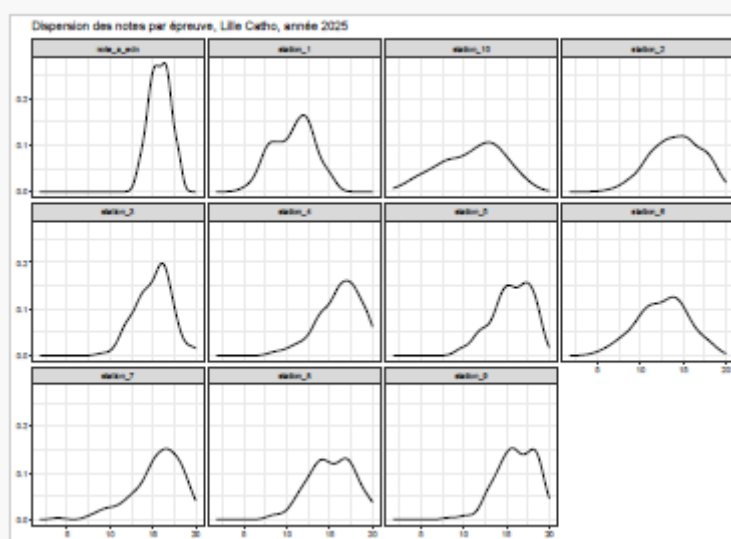
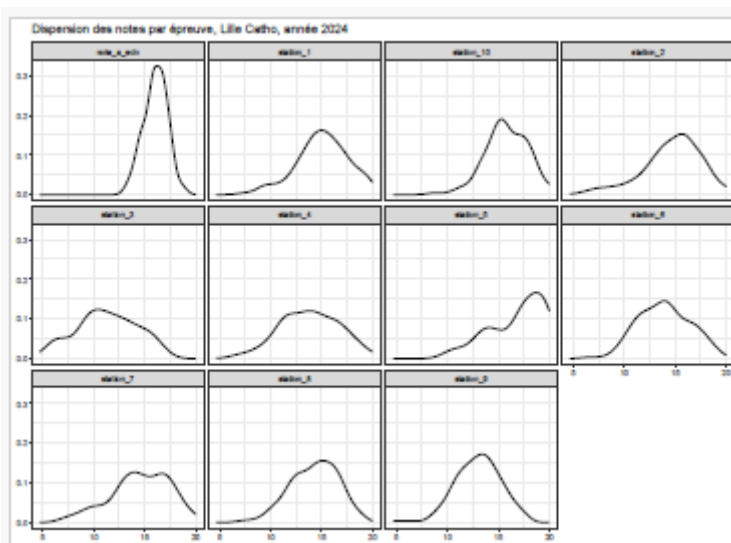
La Réunion

Analyse statistique non effectuée compte tenu de la taille de l'échantillon

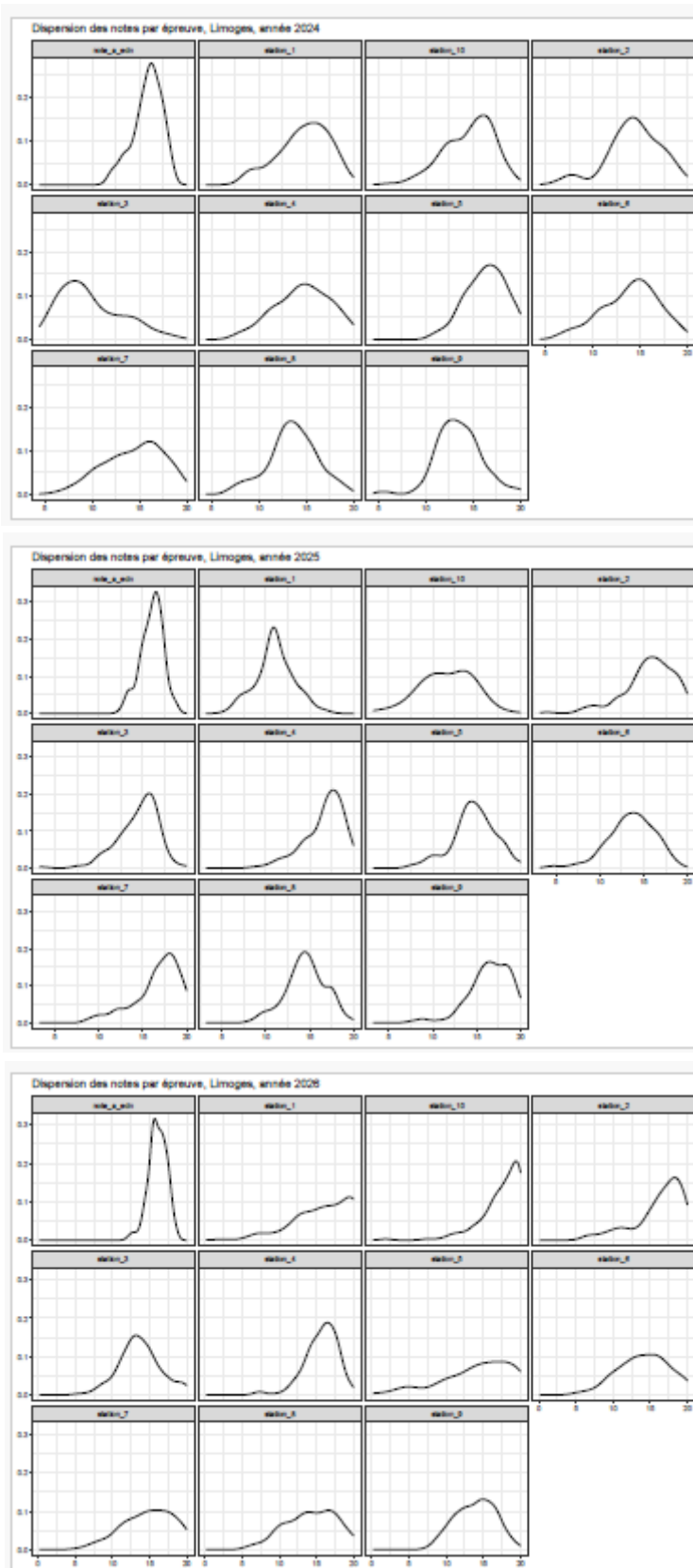
Lille, Université de Lille



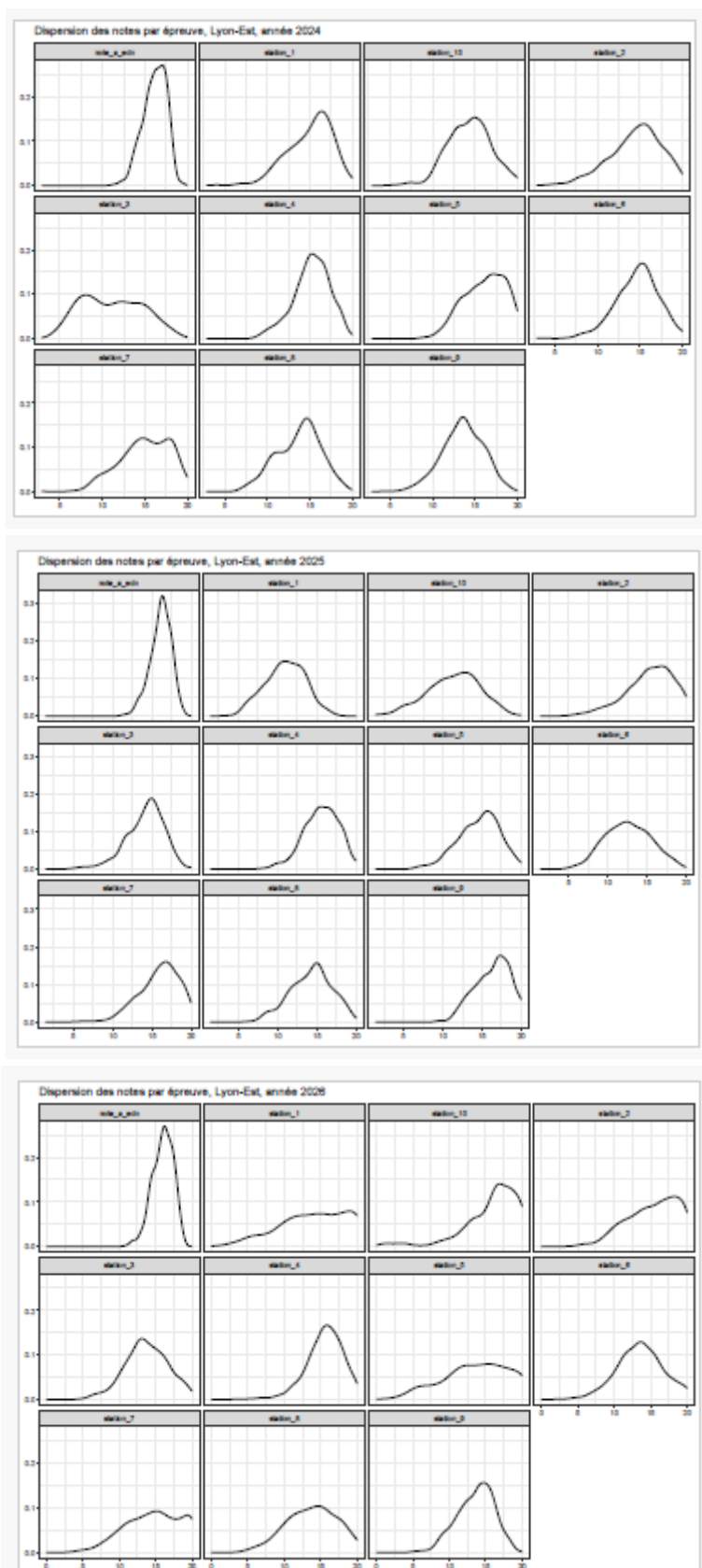
Lille, Université Catholique de Lille



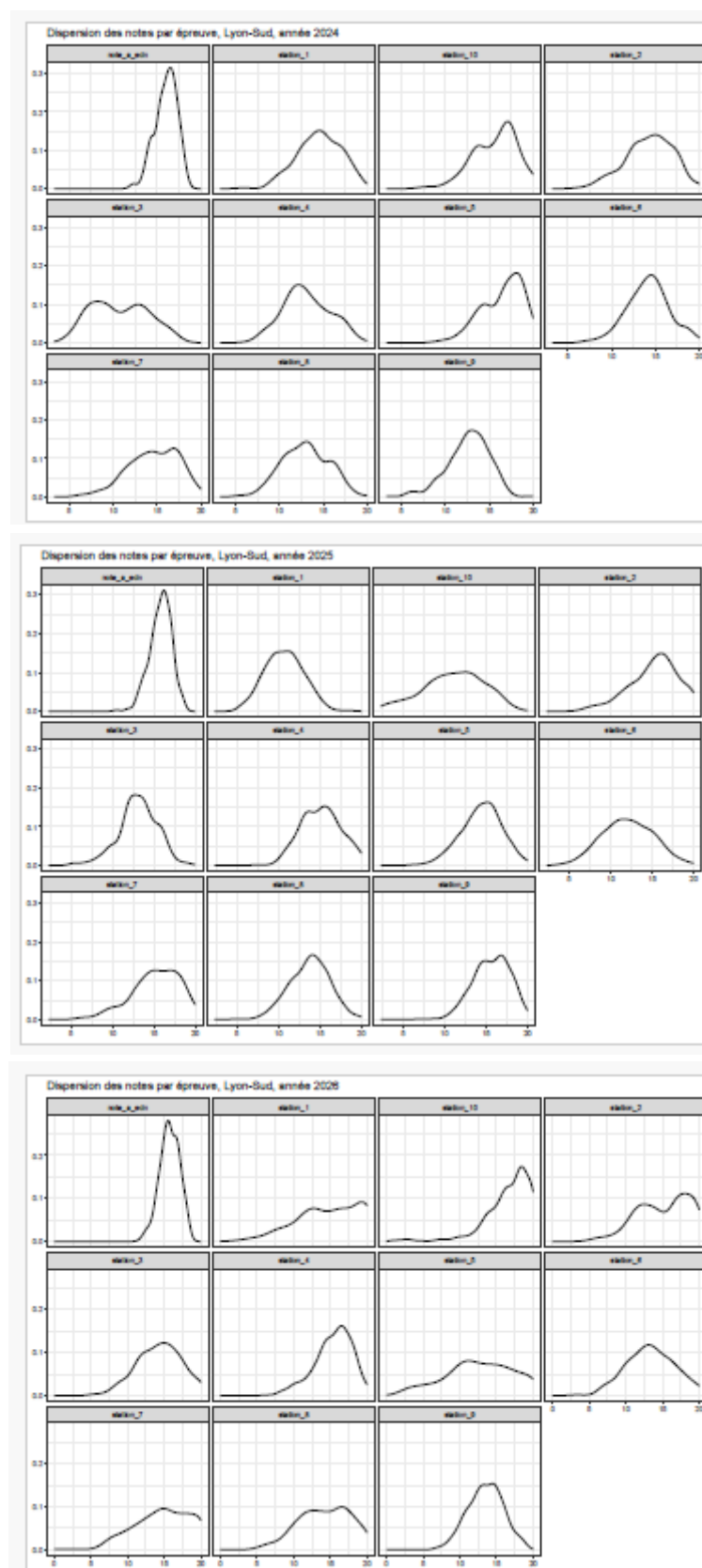
Limoges, Université de Limoges



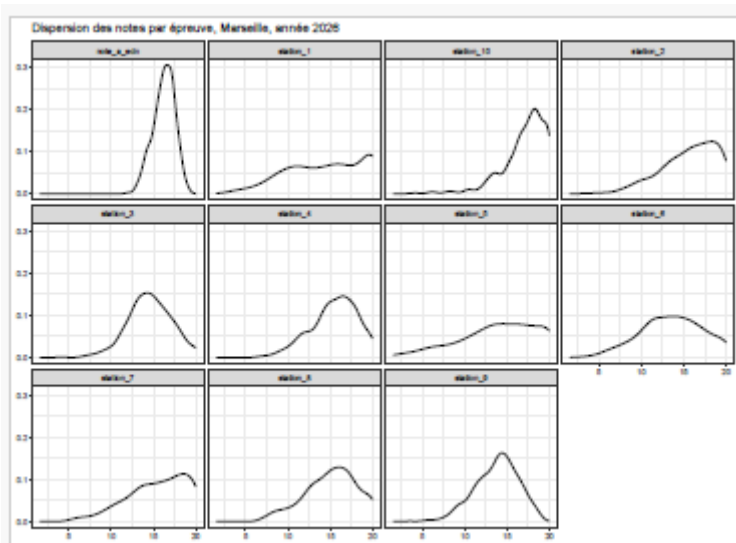
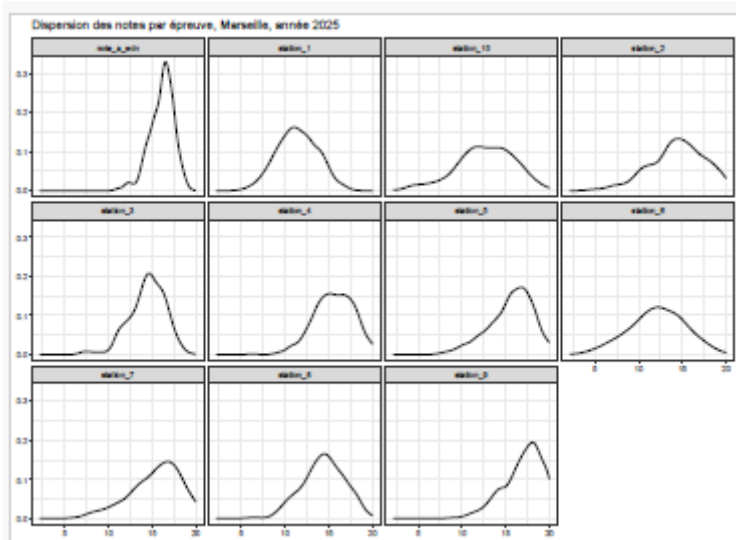
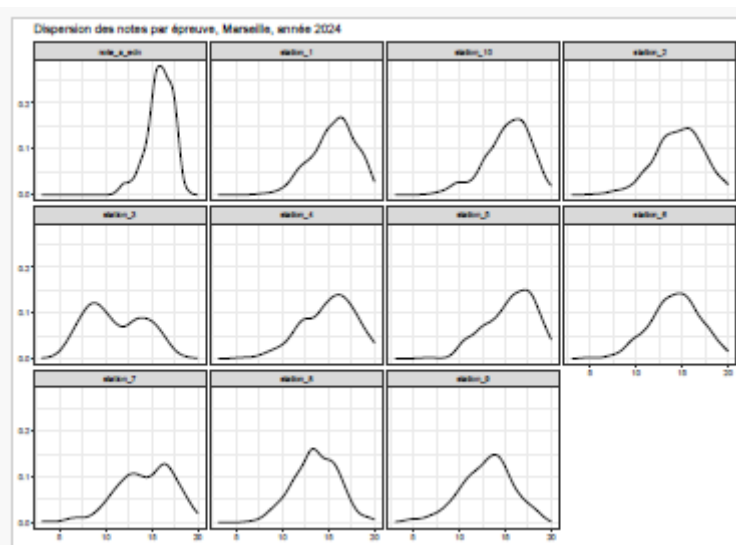
Lyon Est, Lyon 1 Université



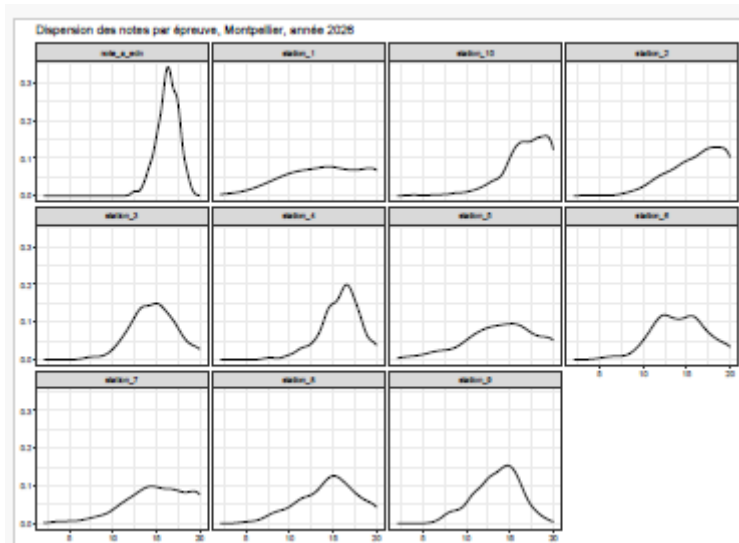
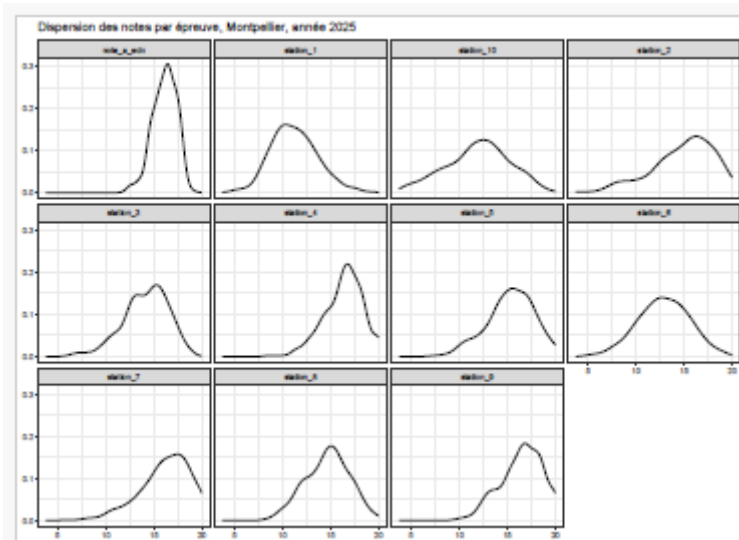
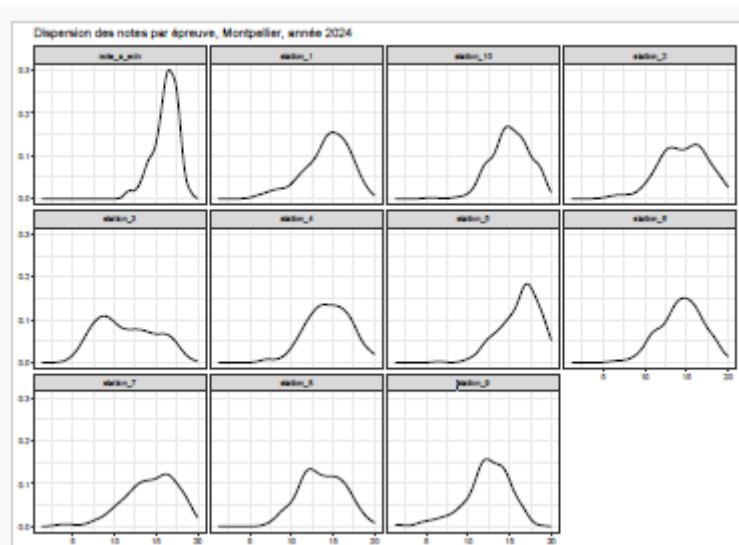
Lyon Sud, Lyon 1 Université



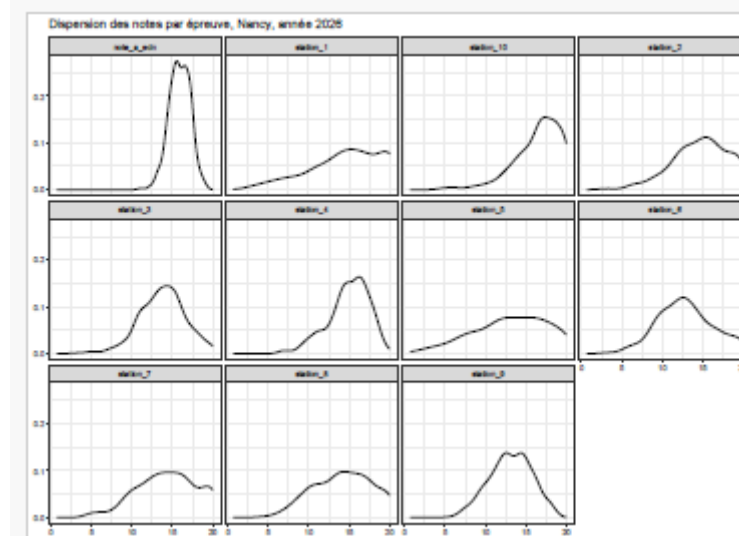
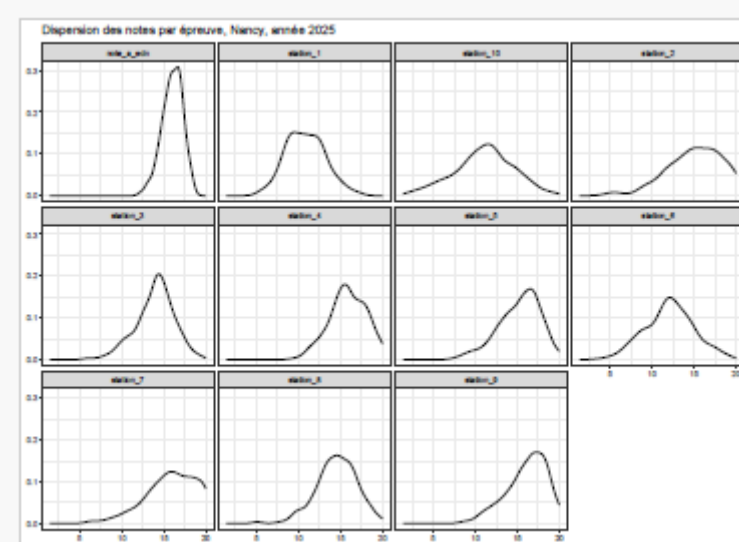
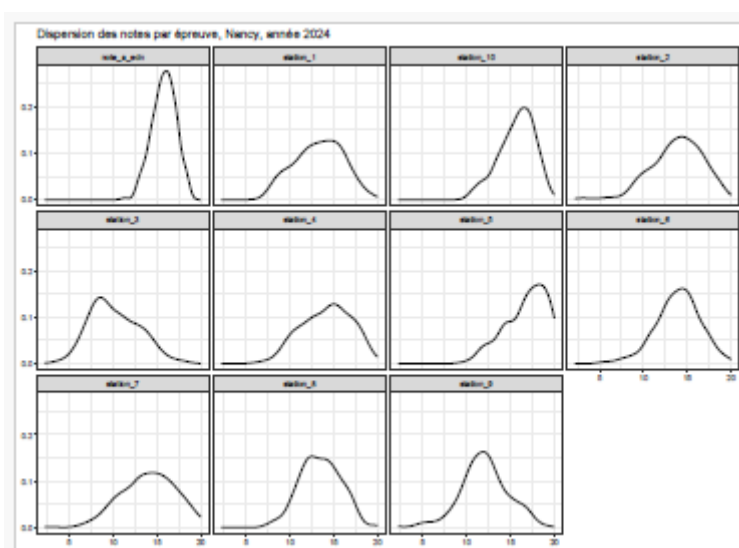
Marseille, Aix-Marseille Université



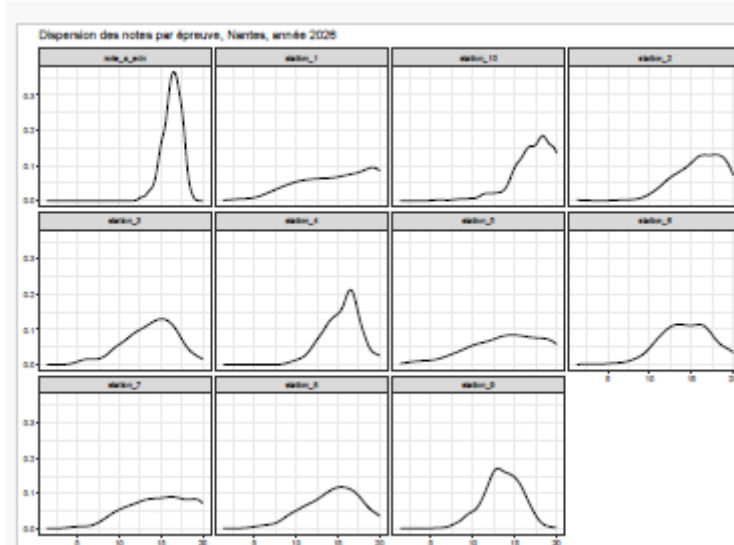
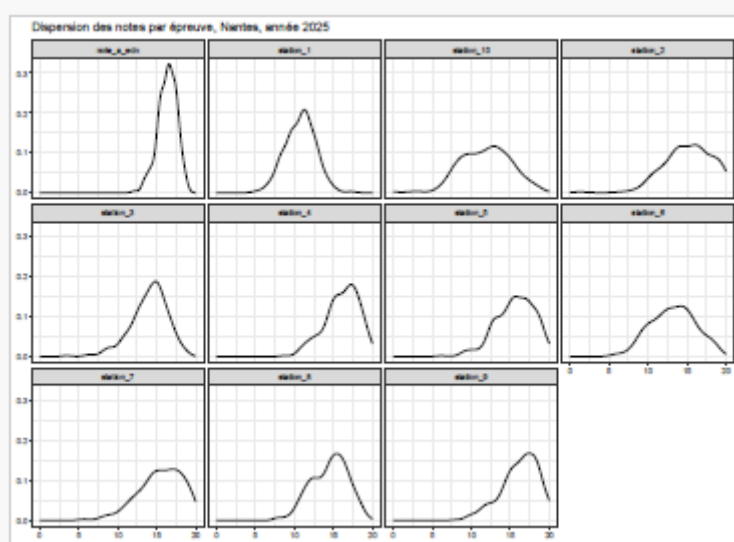
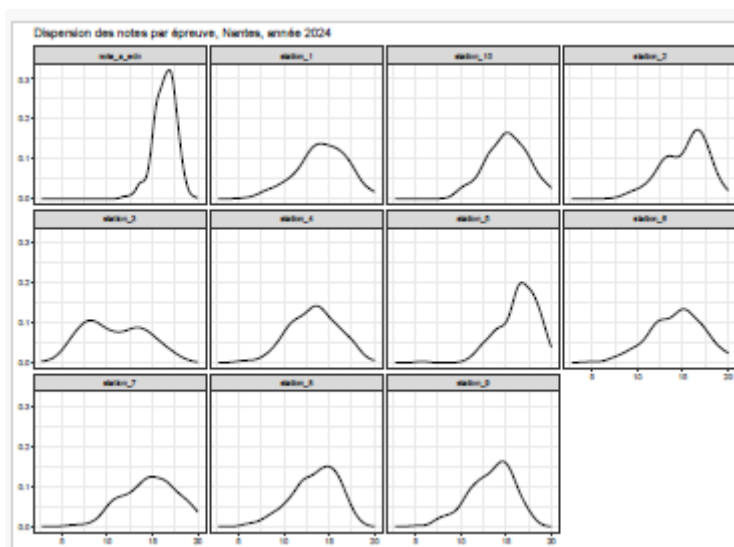
Montpellier, Université de Montpellier



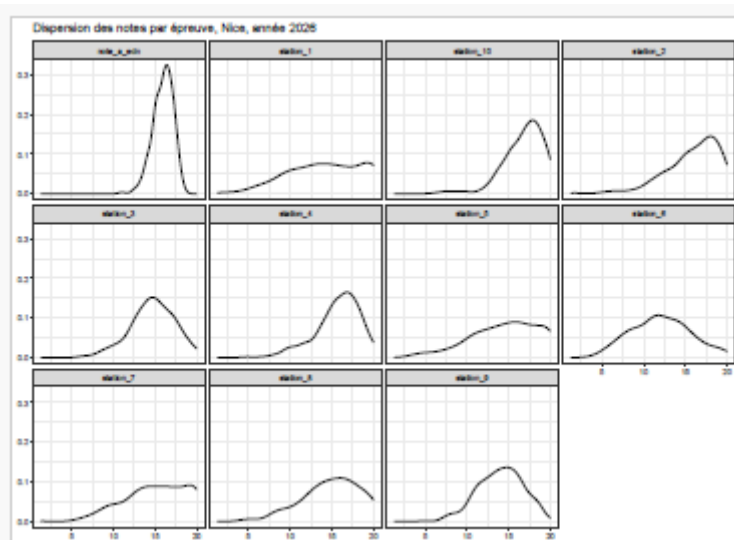
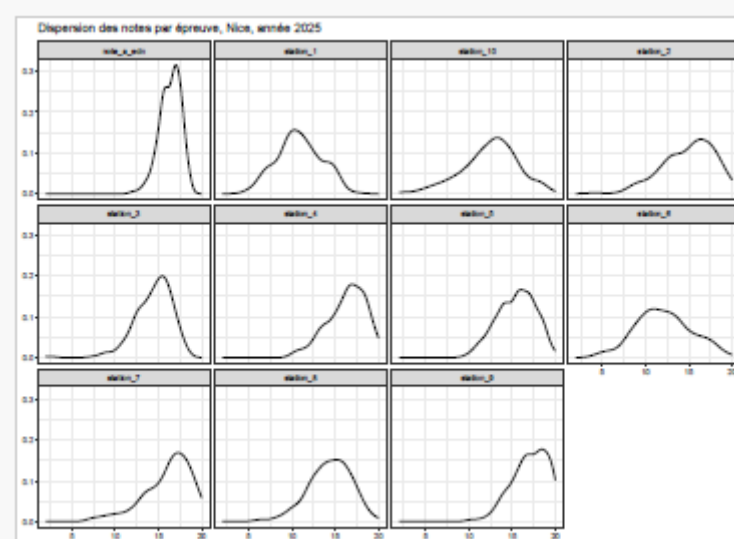
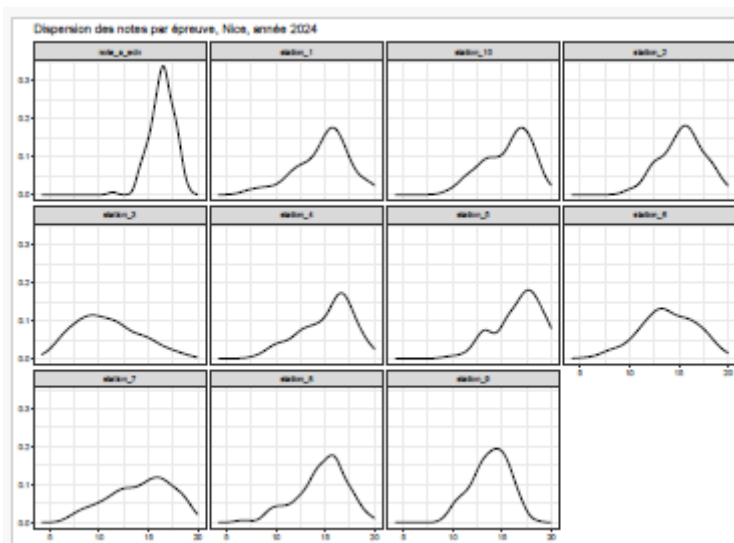
Nancy, Université de Lorraine



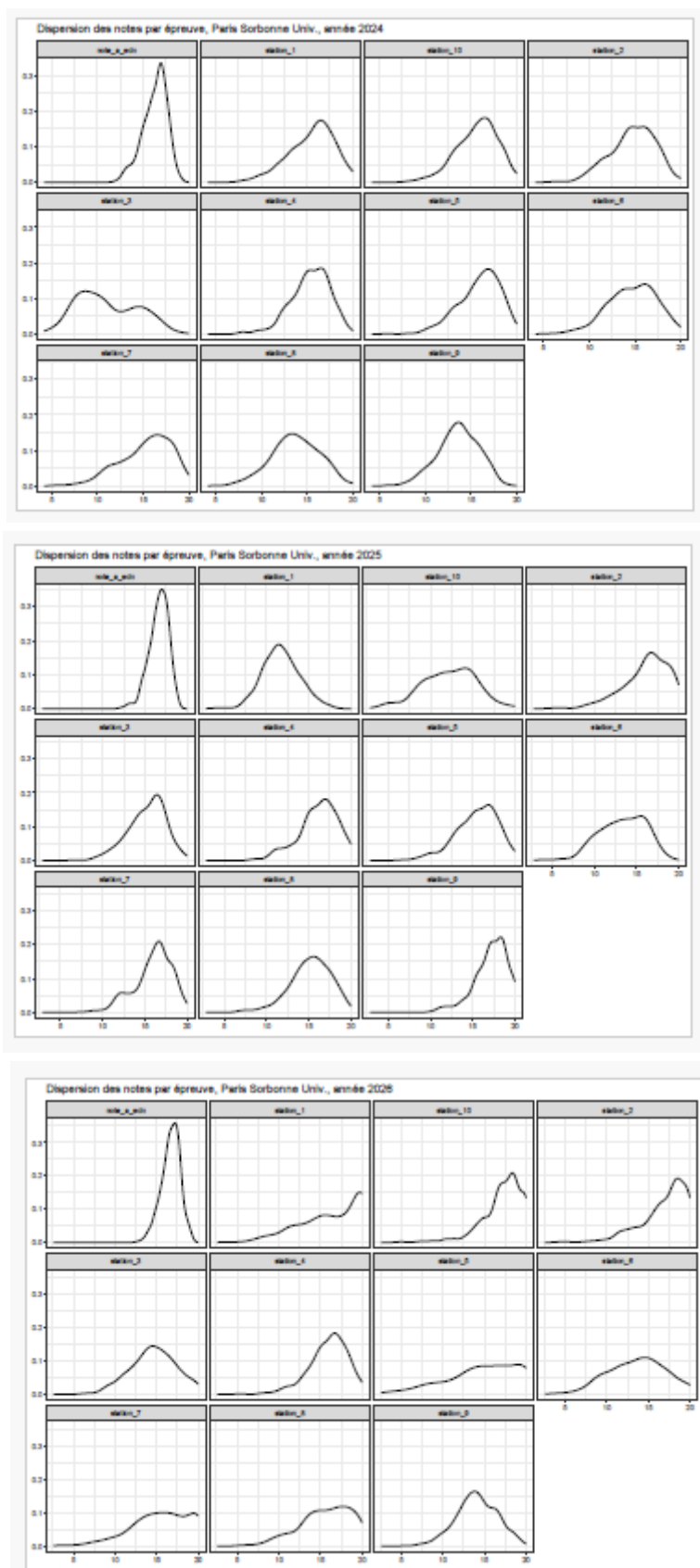
Nantes, Nantes Université



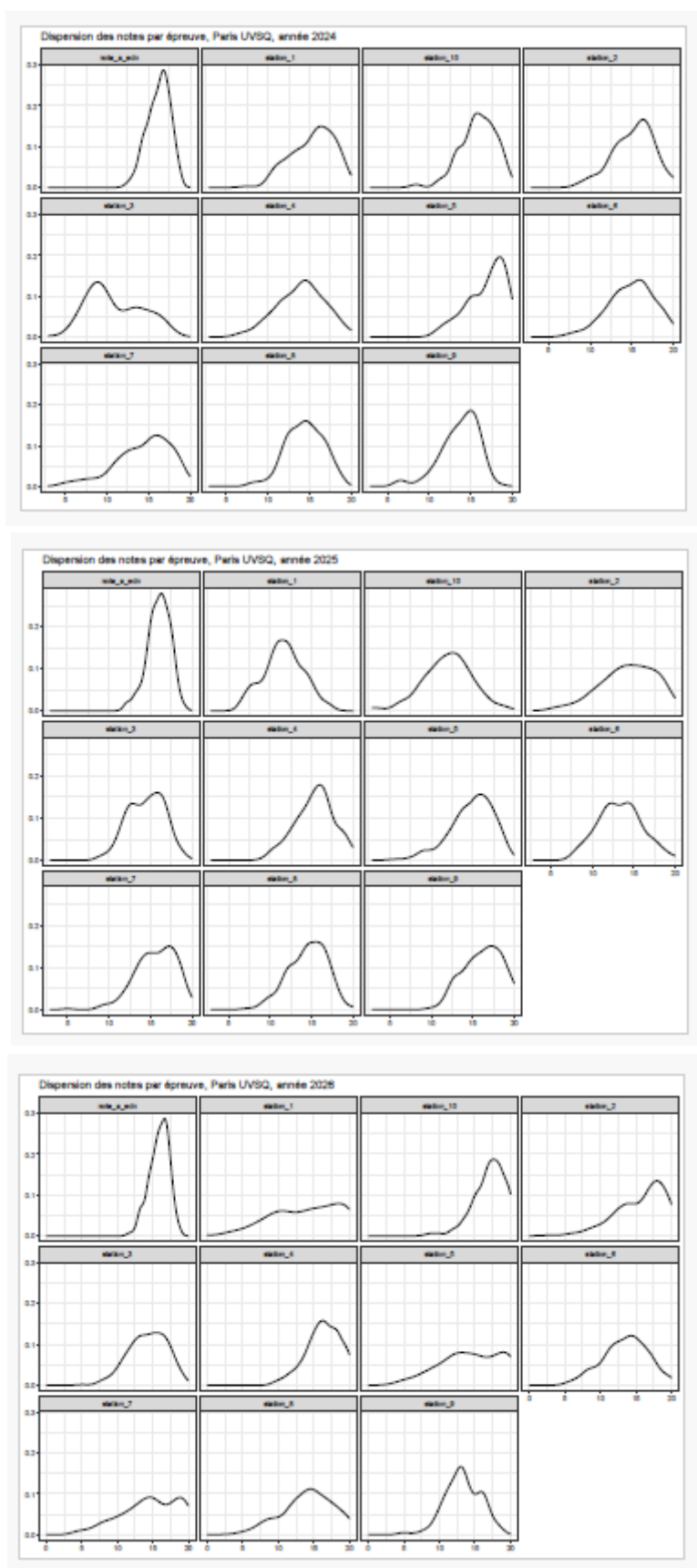
Nice, Université Côte d'Azur



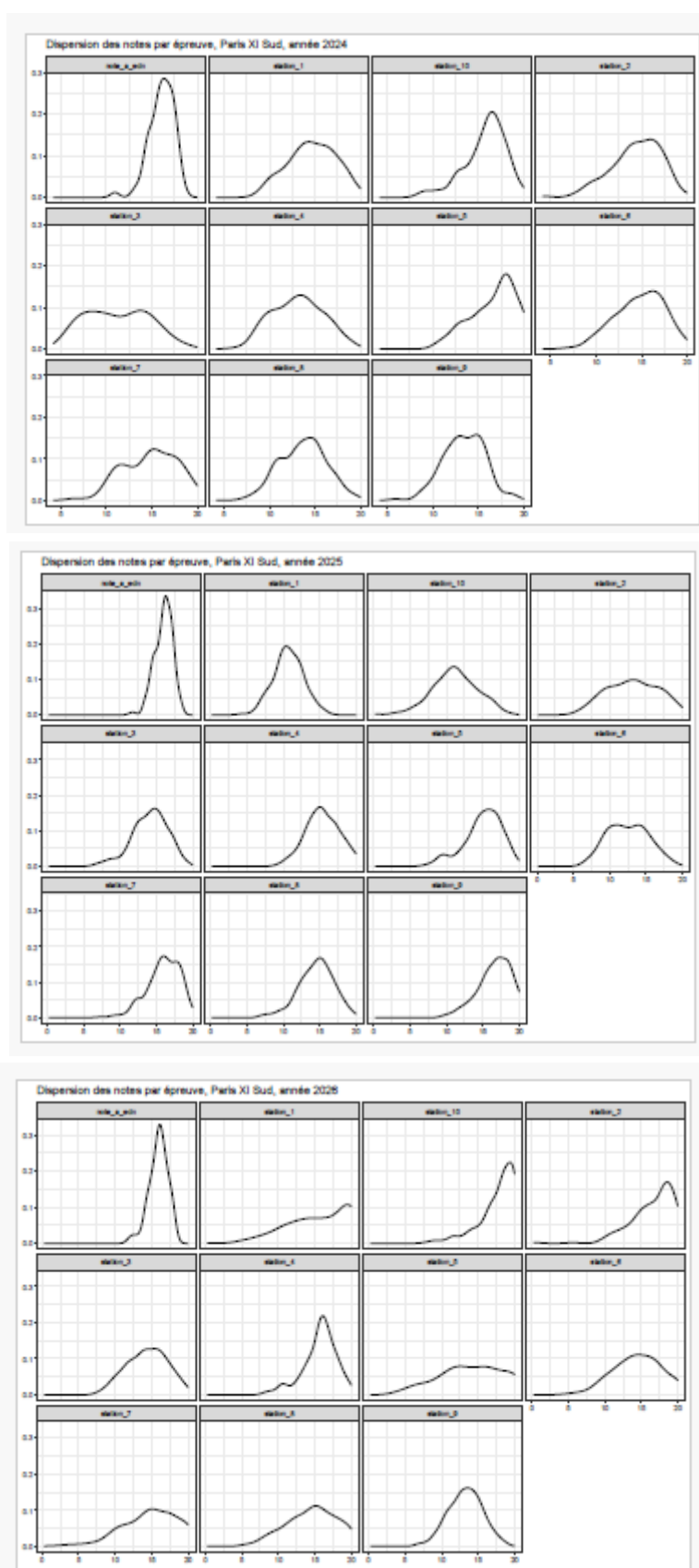
Paris, Sorbonne Université



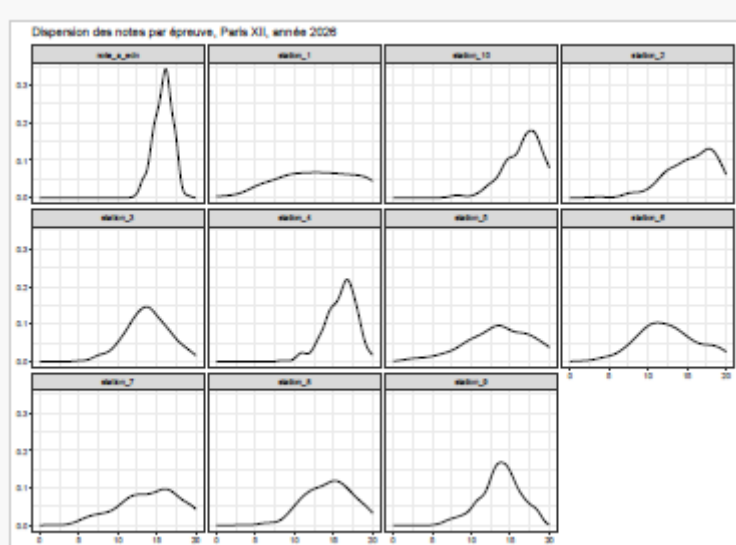
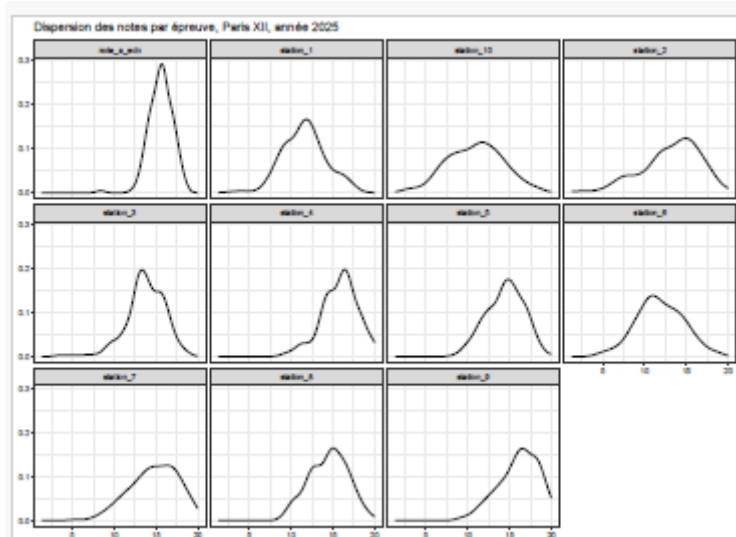
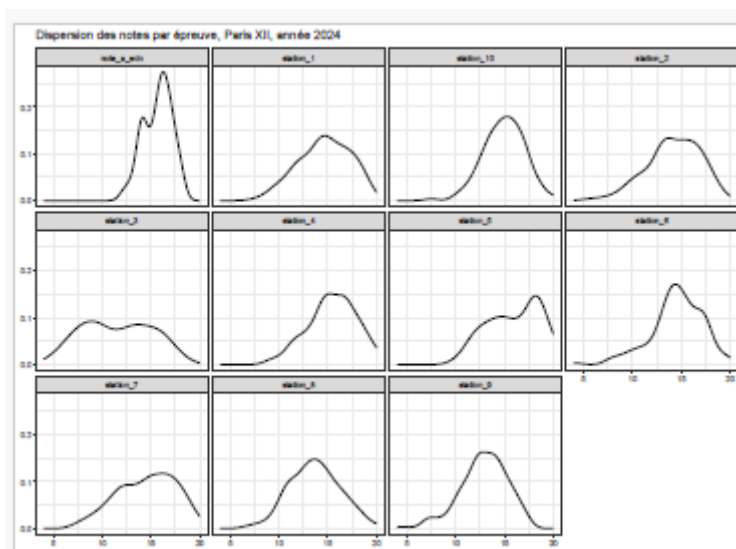
Paris, Université Versailles Saint Quentin (UVSQ)



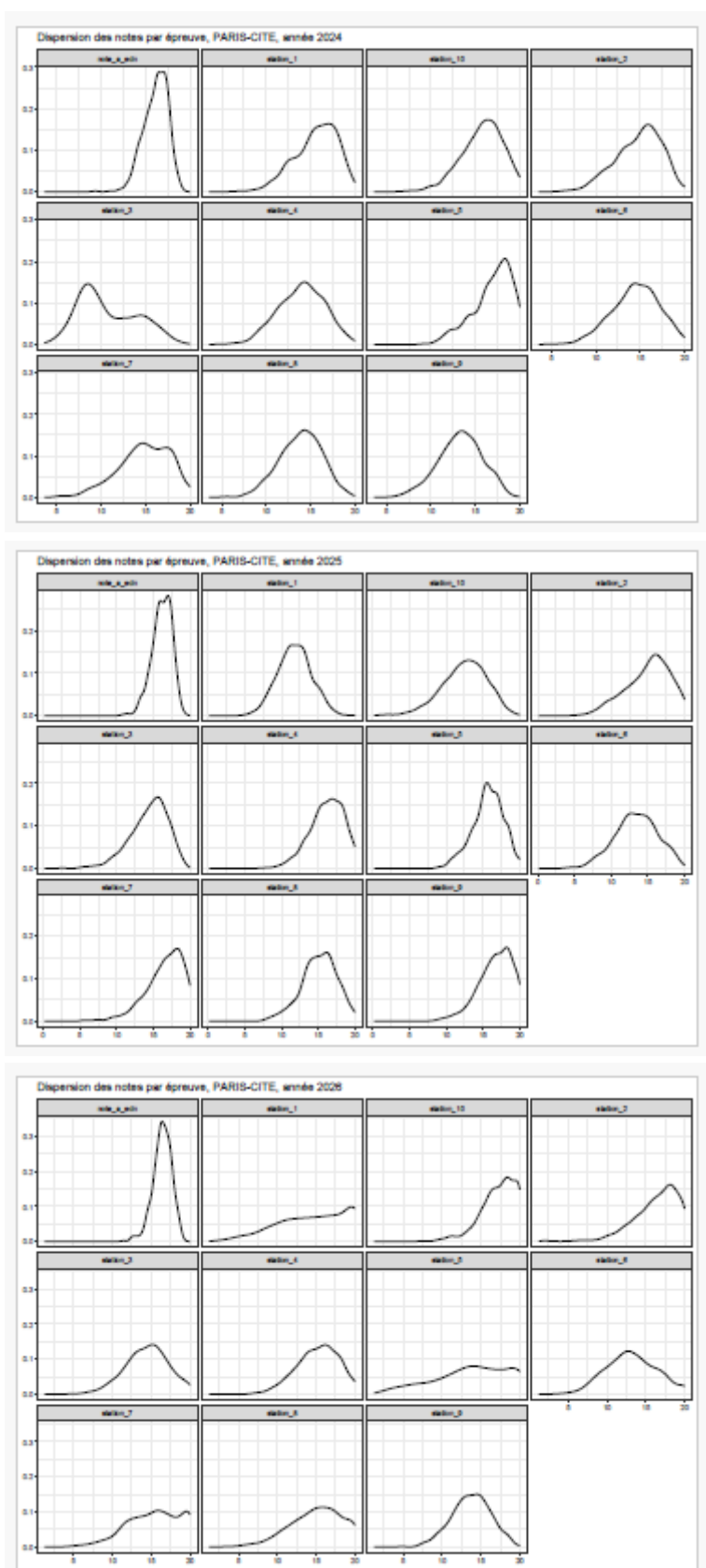
Paris, Université Paris Saclay



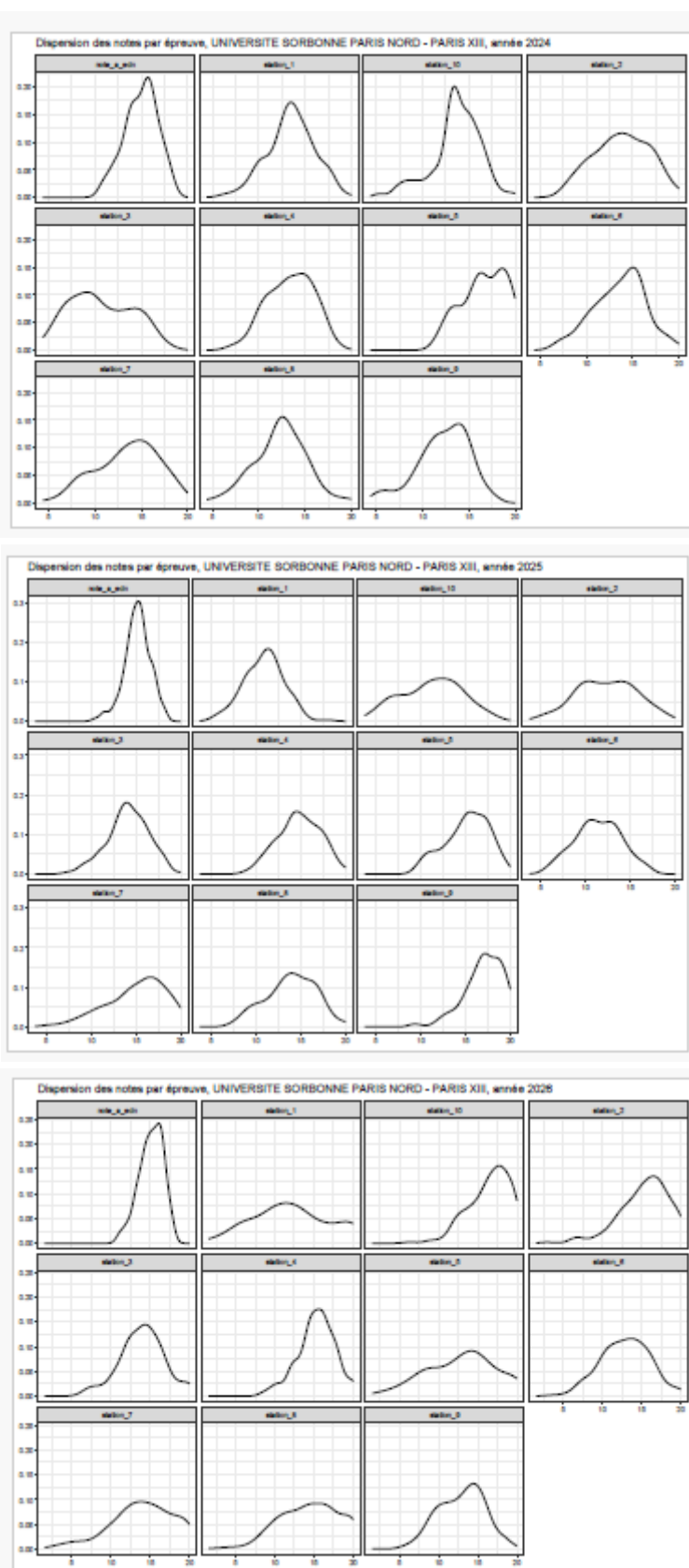
Paris, Université Paris Est Créteil UPEC



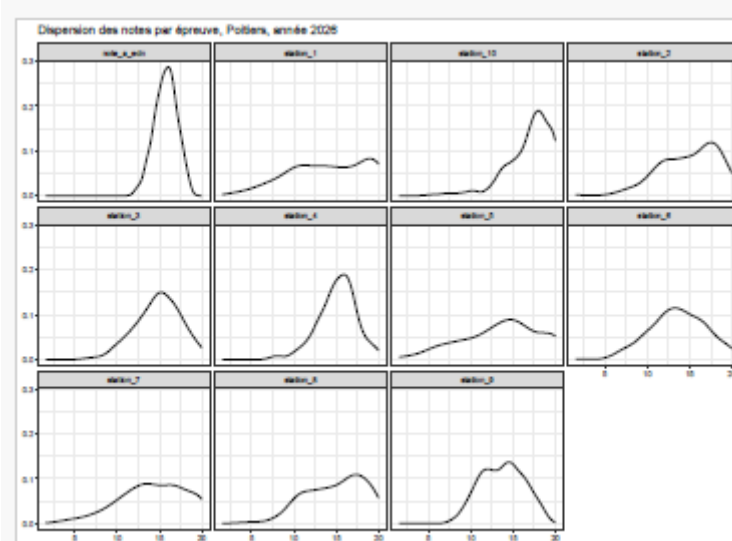
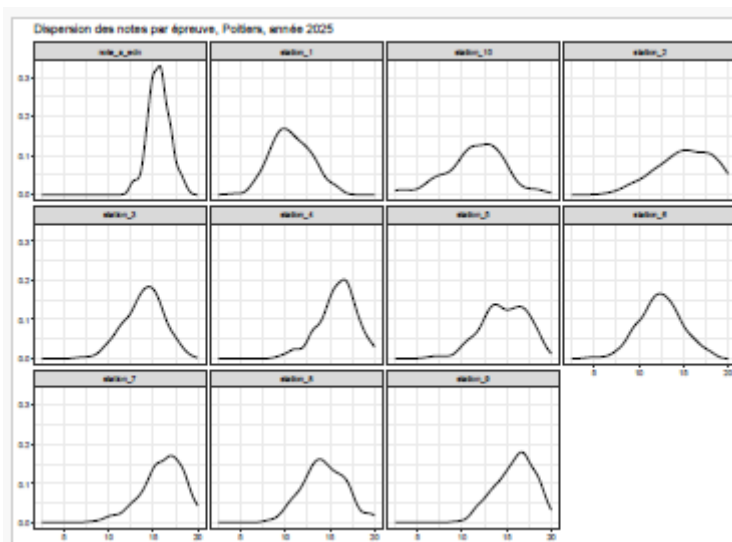
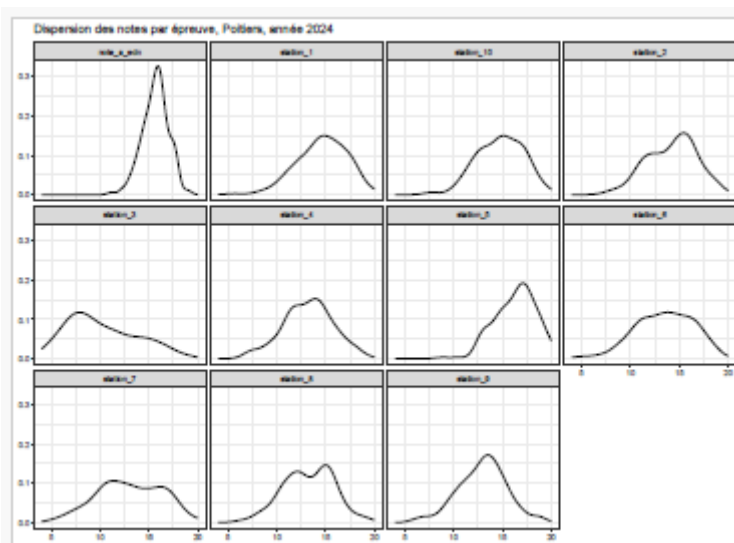
Paris, Université Paris Cité



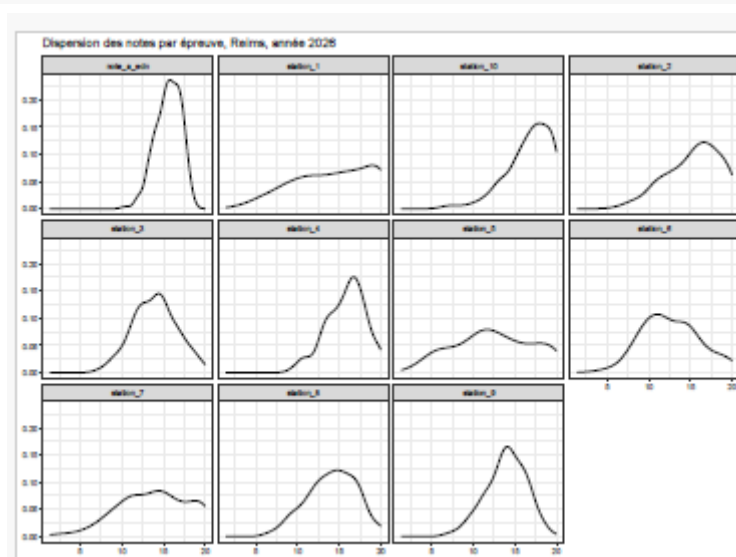
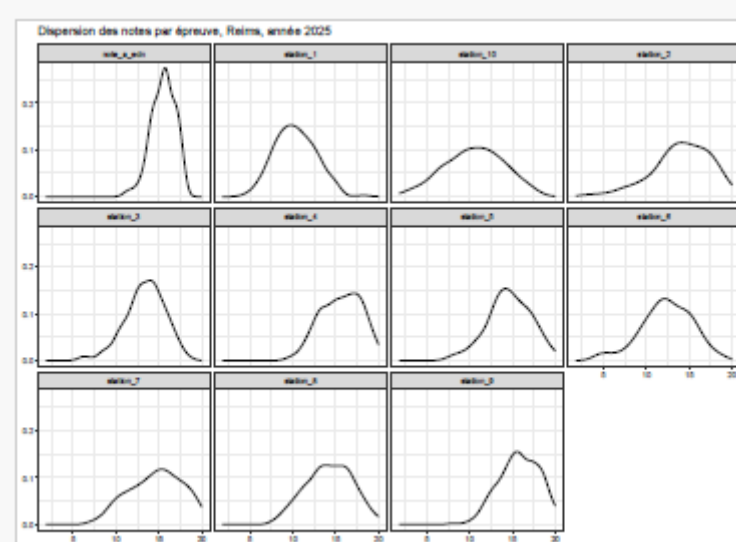
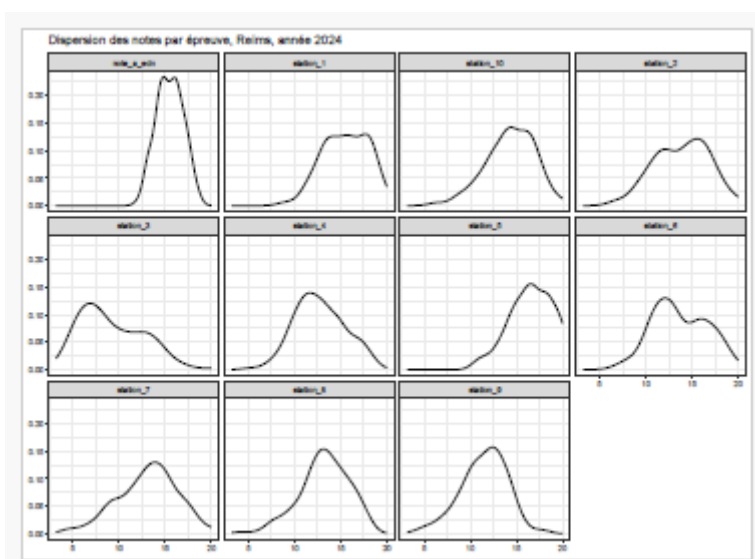
Paris, Sorbonne Paris Nord



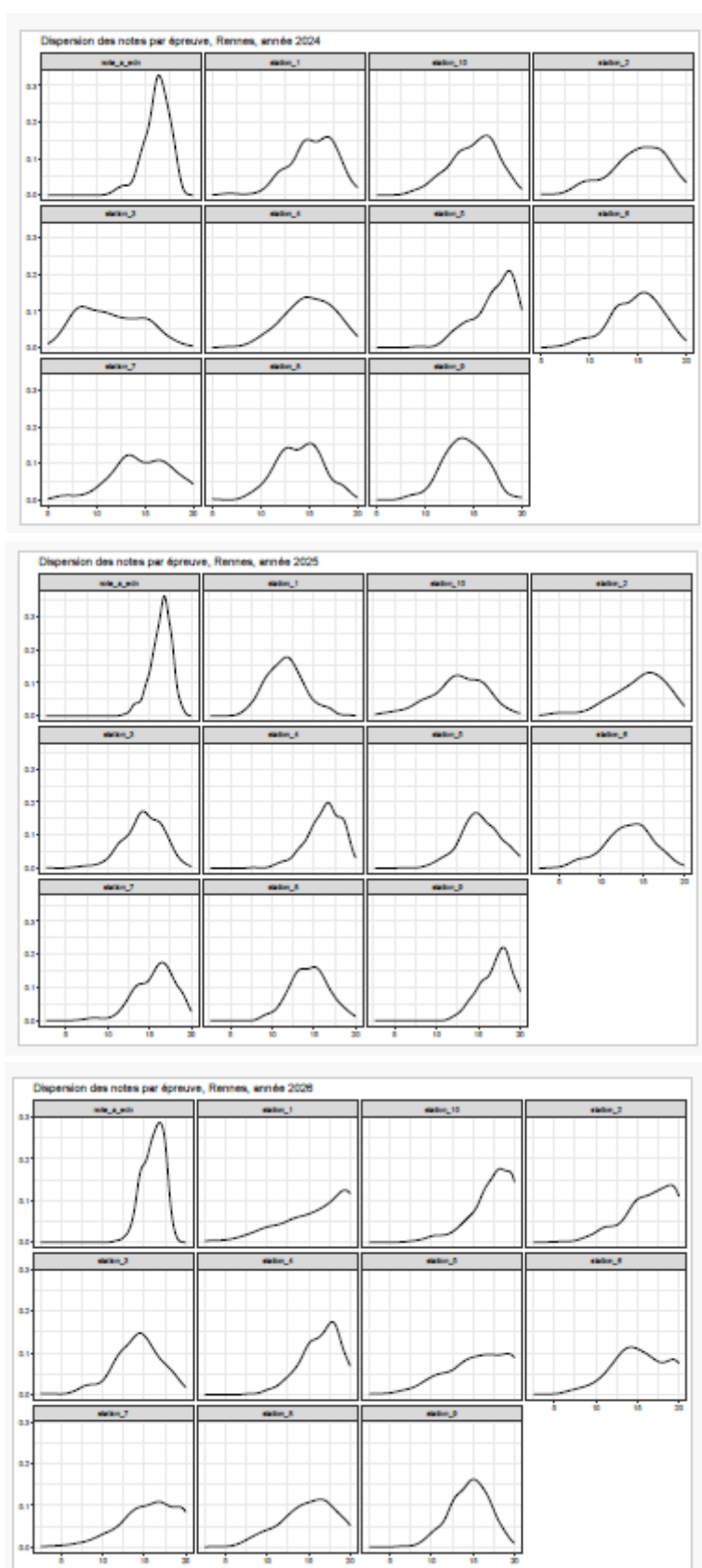
Poitiers, Université de Poitiers



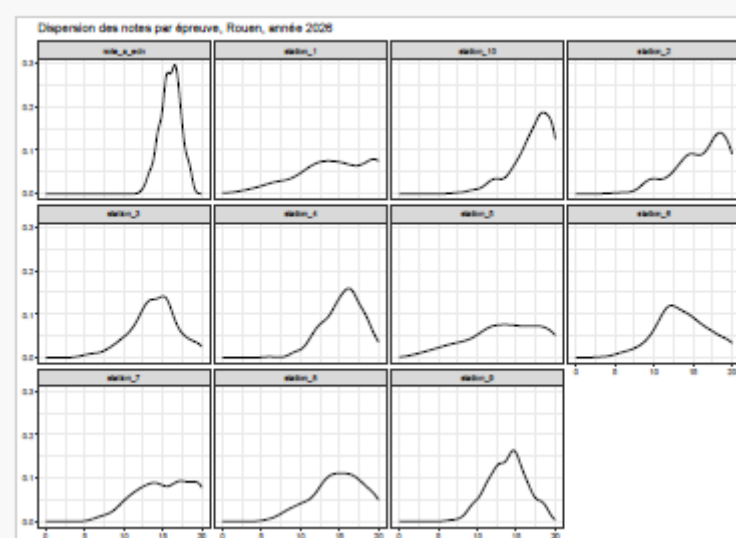
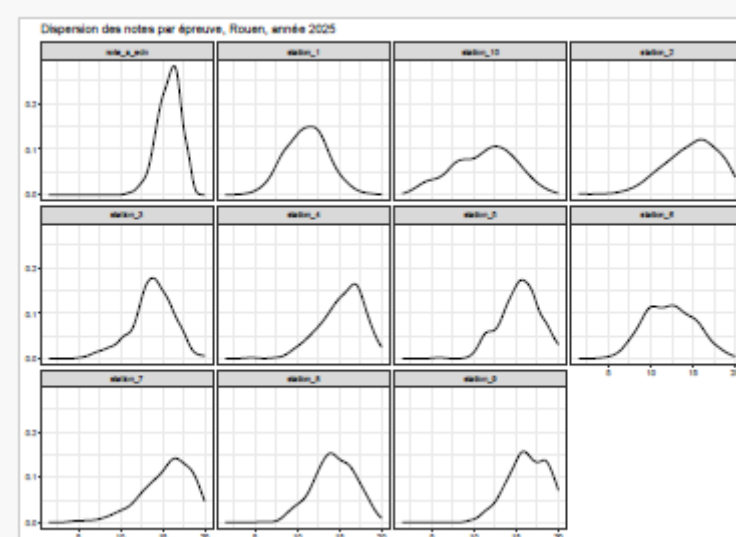
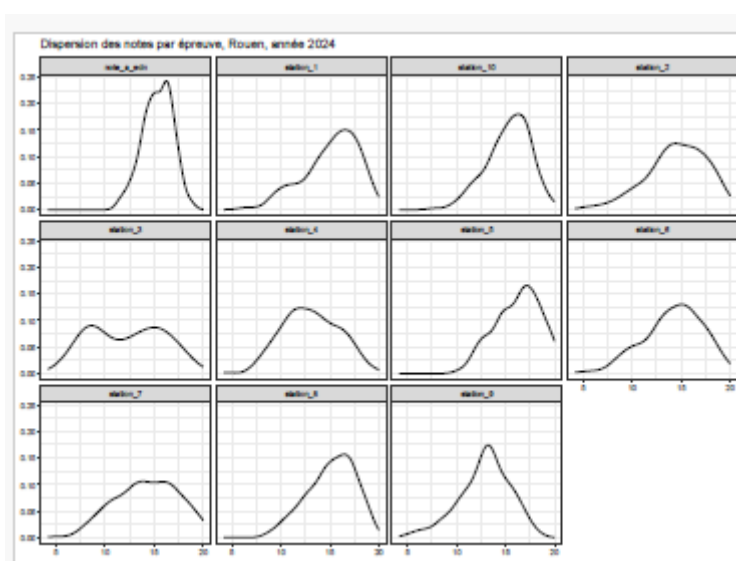
Reims, Université de Reims- Champagne Ardenne



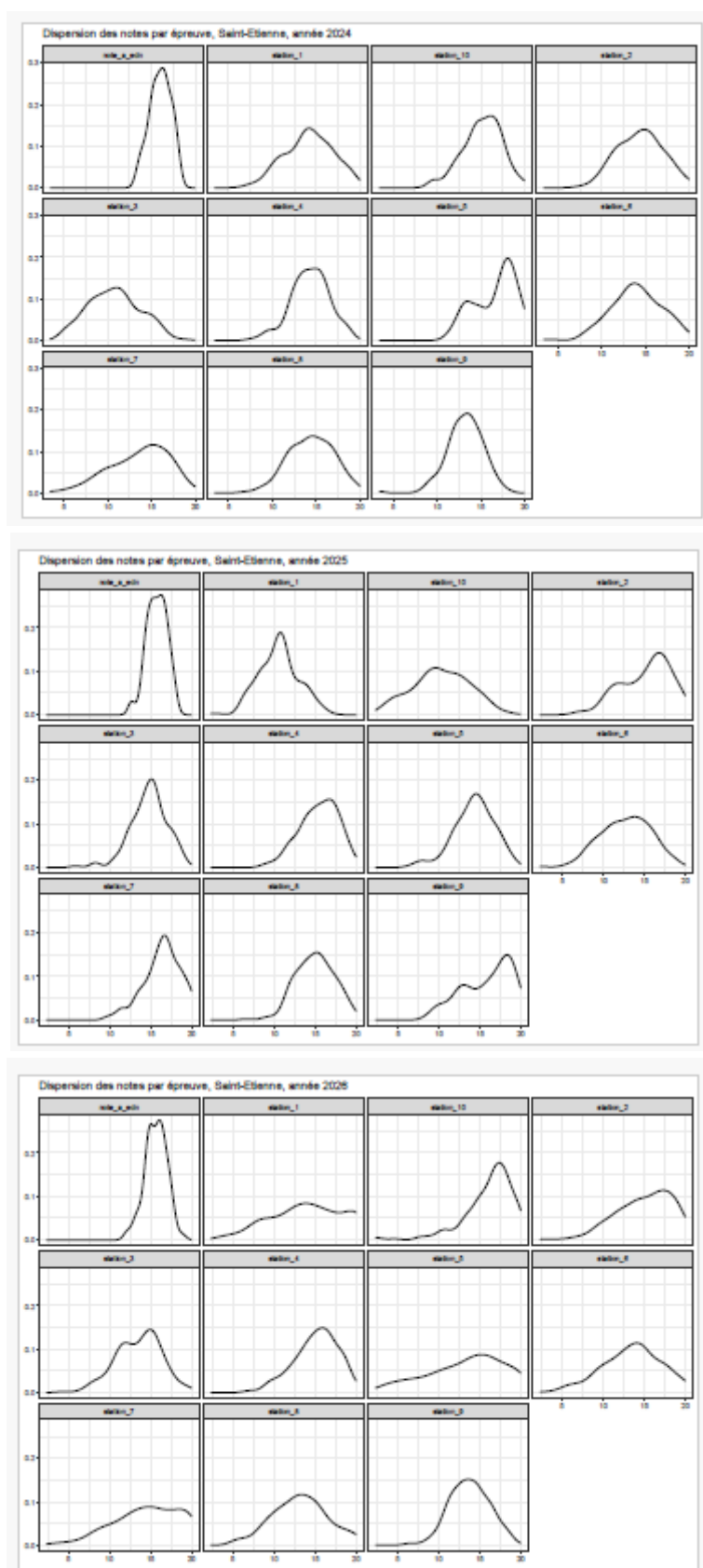
Rennes, Université de Rennes



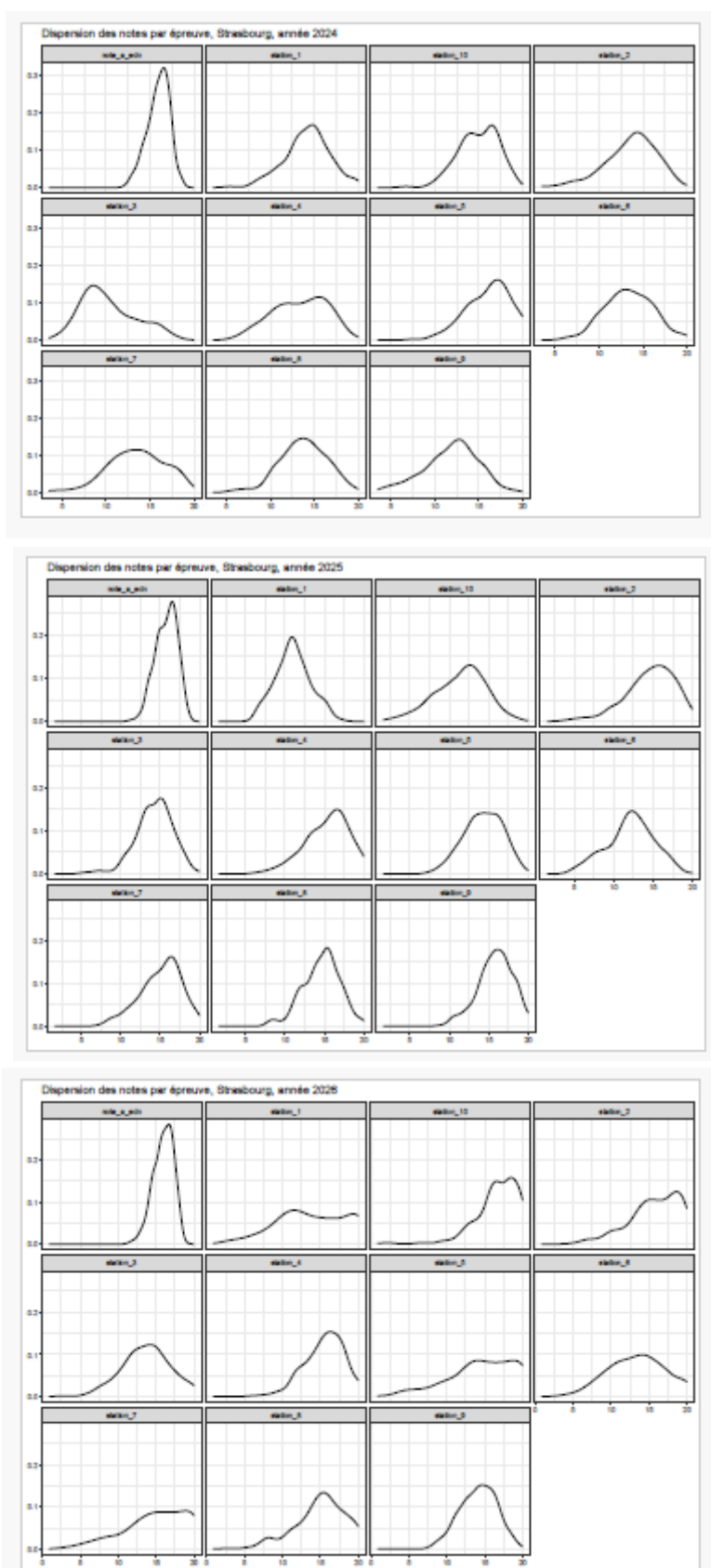
Rouen, Université de Rouen Normandie



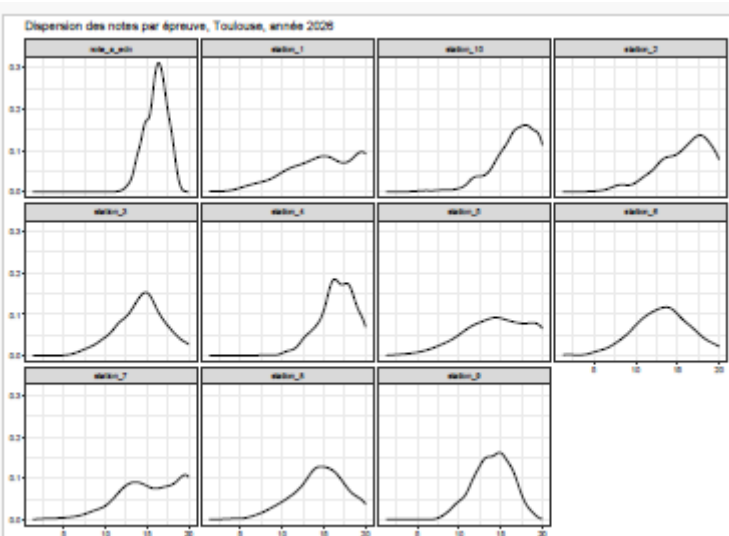
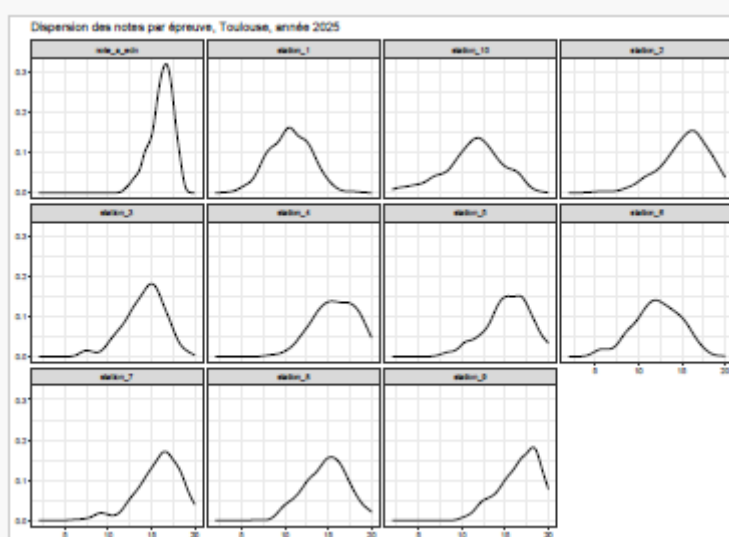
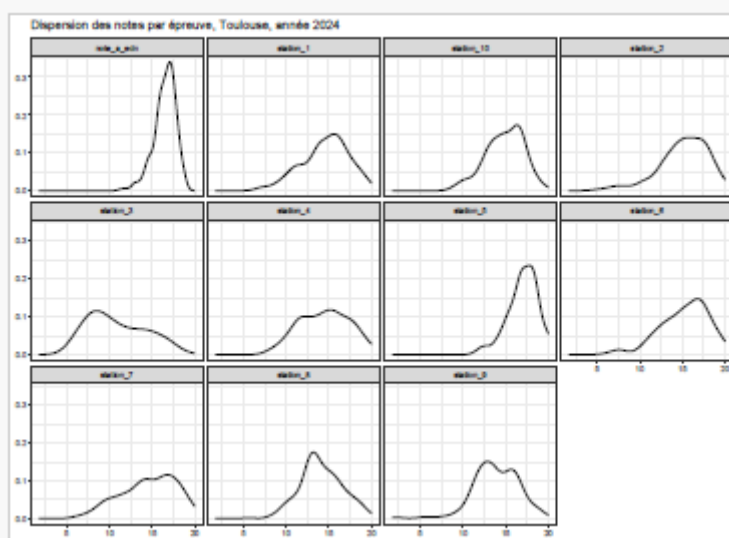
Saint-Etienne, Université Jean Monnet Saint-Etienne



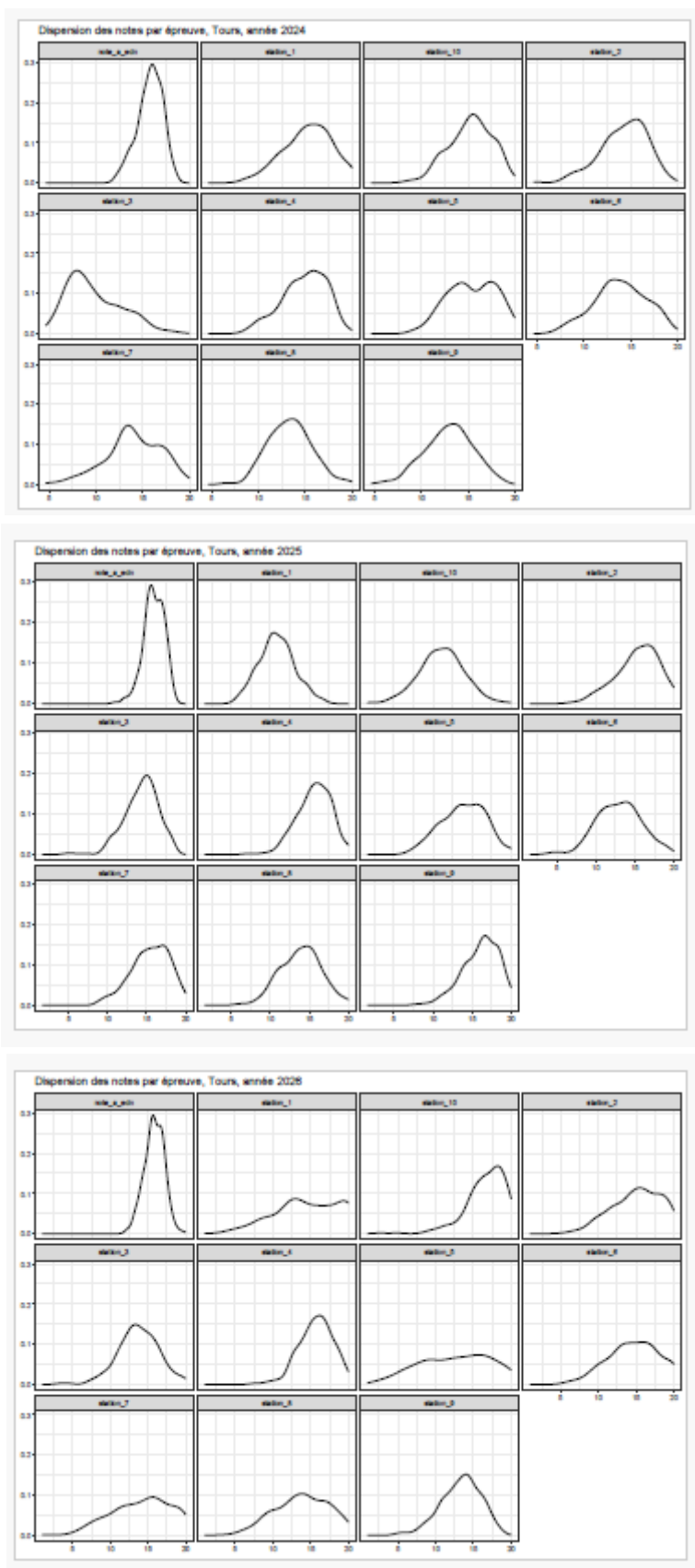
Strasbourg, Université de Strasbourg



Toulouse, Université de Toulouse



Tours, Université de Tours



ANNEXE 3 : MAIL DE MODIFICATION DE L'ENONCE DE LA STATION 102

----- Mail d'origine -----

De: MIRAULT Tristan <tristan.mirault@aphp.fr>

À: MIRAULT Tristan <tristan.mirault@aphp.fr>

Envoyé: Mon, 01 Jun 2026 15:31:12 +0200 (CEST)

Objet: correction 102_station_enonces_candidats

Bonjour à toutes et tous,

Nous avons une lettre manquante sur la dénomination dans le document 102_station_enonces_candidats par rapport aux documents dans la station.

Merci de bien vouloir ajouter proprement le « S » manquant en dernière position du nom XARYOS pour les 2 exemplaires (porte et table dans la station) du document 102_station_enonces_candidats.

Merci de bien vouloir acquitter de la réalisation de cette tâche supplémentaire cette après-midi par réponse à mon adresse.

Au nom du CSM et du jury je vous présente toutes nos excuses pour cette coquille non vue précédemment.

Bien cordialement

Tristan Mirault

ANNEXE 4 : COMMUNIQUE DE PRESSE DU CNG



Le 14 septembre 2026

Communiqué de presse

Suspicion de fraude aux ECOS

Depuis la fin du mois de juin, une lettre d'un(e) étudiant(e) présumé(e) circule sur les réseaux sociaux, assortie d'un certain nombre de documents, visant à dénoncer de prétendues fraudes aux ECOS 2026.

Le Centre national de gestion (CNG) rappelle qu'aux termes de la réglementation, les examens cliniques objectifs structurés (ECOS) sont des épreuves nationales placées sous la responsabilité conjointe des ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur et organisées annuellement par chaque université ou établissement comprenant une Unité de formation et de recherche (UFR) de médecine.

Le CNG confirme que la transmission sécurisée des sujets et grilles de correction aux UFR s'est faite dans le strict respect du cahier des charges défini et sans incidents reportés.

Compte tenu des accusations graves portées, non sous tendues par des éléments factuels et en l'absence de remontées des UFR quant à des fraudes présumées, le CNG a fait procéder à une étude détaillée des résultats et classements des étudiants suite aux ECOS, pour vérifier si des progressions anormales de ces classements pouvaient être identifiées.

Les écarts entre le positionnement après les épreuves dématérialisées nationales (EDN) d'un candidat et son classement indicatif après les épreuves EDN et ECOS ont été analysés pour les trois campagnes 2024, 2025 et 2026.

Cette étude donne les résultats suivants :

Sur les 3 sessions analysées, le pourcentage de candidats avec une progression de plus de 2 000 places après la session d'ECOS est inférieur à 2 % quelle que soit l'année et quel que soit le groupe de spécialités.

Les allégations selon lesquelles « des centaines d'étudiants » auraient « gagné 4 000, 5 000, 6 000 places », sont démenties. En effet, chaque année moins de 20 candidats ont gagné au moins 3 000 places, moins de 5 candidats ont gagné au moins 4 000 positions et moins de 2 candidats ont gagné au moins 5000 positions.

En conclusion, ces données ne montrent aucunement des écarts significatifs permettant de mettre en évidence une fraude caractérisée.

Contact presse CNG : cng-communication@sante.gouv.fr
Site internet : www.cng.sante.fr

ANNEXE 5 : REGLEMENTATION CONCERNANT LES ECOS

Un fondement législatif et réglementaire récent

[323] L'article 2 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé a supprimé les épreuves classantes nationales. Le décret n° 2021-1156 du 7 septembre 2021, codifié aux articles R. 632-2 à R. 632-2-10 du code de l'éducation, en tire les conséquences : l'accès au troisième cycle repose sur des épreuves dématérialisées nationales (EDN), qui évaluent les connaissances, sur les ECOS, qui évaluent les compétences, et sur la valorisation du parcours de formation.

[324] Les ECOS sont des « épreuves nationales organisées au cours de la troisième année de deuxième cycle des études de médecine au sein des universités » (art. R. 632-2-3). Ils évaluent « la capacité de l'étudiant à mobiliser et à mettre en œuvre ses connaissances ainsi que ses aptitudes comportementales pour répondre à des situations cliniques contextualisées ». Seuls y participent les étudiants ayant obtenu 14/20 aux connaissances de rang A des EDN. Le décret renvoie à un arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur, de la santé et de la défense le soin de fixer « la succession de mises en situations, leur nature et leur durée identique, le déroulement du parcours et le nombre d'étapes », ainsi que la note minimale (art. R. 632-2-3, IV).

[325] La note d'ECOS pèse au moins 30 % dans l'appariement (art. R. 632-2-7). L'arrêté du 19 avril 2022 et le cahier des charges de l'appariement en précisent le calcul : quatre à cinq des dix stations reçoivent une pondération double selon le groupe de spécialités, si bien que chaque candidat obtient treize notes d'ECOS, une par groupe de diplômes d'études spécialisées.

[326] La procédure d'appariement, elle, déjà mentionnée est organisée sous la responsabilité du CNG (art. 2 de l'arrêté du 19 avril 2022) et repose sur « un algorithme » (art. 8), que le cahier des charges indique comme étant celui de Gale et Shapley. Les affectations sont prononcées par arrêté du directeur général du CNG (art. 9 du même arrêté et art. R. 632-2-8) ¹⁸.

L'arrêté du 21 décembre 2021 : une épreuve nationale exécutée localement

[327] Les ECOS sont « placés sous la responsabilité conjointe des ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur » et organisés par chaque université, « de manière simultanée » sur l'ensemble du territoire, selon des scénarios établis par le conseil scientifique à partir des situations de départ du référentiel (art. 10). Ils se déroulent en une session unique et comportent, pour chaque candidat, « dix stations réparties en deux circuits de cinq stations », d'une durée identique comprise entre sept et dix minutes ; la note, calculée sur les dix stations, doit atteindre 10/20 (art. 13). Le cahier des charges fixe chaque station à huit minutes d'épreuve, suivies de deux minutes de déplacement, et ajoute une troisième journée, « systématiquement programmée en vue d'éventuelles épreuves de secours ».

¹⁸ La référence à l'algorithme de Gale et Shapley n'apparaît que dans le cahier des charges de la procédure nationale d'appariement (DGOS/DGESIP/CNG, février 2024). Ce document précise que la procédure est « basée sur l'algorithme de Gale et Shapley ». Il ajoute que cet algorithme « n'est pas manipulable » et « garantit à chaque étudiant d'être affecté sur [son] meilleur vœu au regard de [son] rang de classement »

Des garanties de confidentialité et d'impartialité inscrites dans les textes

[328] **L'impartialité de l'évaluation** repose sur un regard extérieur. Chaque station est évaluée par un binôme dont au moins un membre provient d'une autre université ; au total, la moitié au moins des examinateurs d'un site lui sont extérieurs (art. R. 632-2-5 ; arrêté, art. 14, III). Les examinateurs doivent être certifiés et avoir participé à des ECOS facultaires. Les personnes ayant un lien de parenté avec un candidat, jusqu'au deuxième degré, ne peuvent ni évaluer ni siéger au jury (art. 14 et 17). Les candidats sont identifiés par un numéro d'anonymat, complété d'une clé de vérification qu'ils sont seuls à détenir.

[329] **La confidentialité** repose sur un principe de cloisonnement. L'équipe d'organisation locale « n'a pas accès à la grille nationale d'évaluation ou aux contenus d'épreuves » (art. 14, II) ; seuls le coordonnateur local et son suppléant y accèdent, par l'application sécurisée du CNG. Les grilles sont transmises aux examinateurs « le jour même » (art. 14, IV, 9°), après une réunion de calibrage tenue hors de la présence des participants standardisés. Coordonnateurs, examinateurs et participants standardisés signent une charte de confidentialité et une attestation d'absence de conflit d'intérêts (art. 12 et 14 ; cahier des charges, II). Le cahier des charges impose en outre que les locaux rendent « impossible tout croisement » entre candidats ayant composé et candidats en attente, prescrit la saisie des objets connectés, et prévoit que la vignette n'est affichée qu'au matin de l'épreuve, sous un cache remplacé après chaque passage.

[330] En amont, la **charte de déontologie** du conseil scientifique impose à ses membres et experts des identifiants personnels, la déclaration de leurs liens d'intérêts, l'incompatibilité avec toute activité de préparation privée aux épreuves, l'interdiction de toute capture ou copie des travaux, et l'abstention l'année où un proche est candidat, sous peine de sanctions disciplinaires. Enfin, **la fraude** ou la tentative de fraude entraîne l'exclusion du candidat et de ses éventuels complices, prononcée par le président du jury après une procédure contradictoire (art. 15).

METHODOLOGIE

Dans le temps imparti et sans pouvoirs d'enquête judiciaire, la mission a :

- analysé la lettre anonyme de 18 pages reçue par le CNG le 30 juin 2026 et les photographies qu'elle contient, qui reproduisent des documents des dix stations de la session (101 à 105 et 201 à 205) ;
- obtenu du CNG la confirmation que ces documents sont bien ceux des ECOS 2026 ;
- reconstitué la chronologie de mise à disposition des documents (vignettes, grilles, consignes aux examinateurs), notamment à partir du courriel adressé aux UFR la veille de la première épreuve pour corriger la vignette de la station 102, dont elle détient copie ;
- mené des entretiens avec le CNG et son prestataire Inetum, la conférence des Doyens et Doyennes des Facultés de médecine, le président du conseil scientifique, les représentants étudiants (ANEMF, ISNI, ISNAR-IMG),
- auditionné les équipes de huit facultés (Doyens et coordonnateurs des ECOS) : le choix de ces facultés s'est basé sur un certain nombre de critères : la taille, les résultats aux ECOS, Paris intra-muros/extra-muros, Paris/province, outre-mer, cité dans la lettre anonyme ;
- pris connaissance du rapport « ECOS 2026 : sécurité, accès et traçabilité » établi pour le CNG par son hébergeur Cloud Temple, qui intègre l'analyse de veille de la société Intrinsec (septembre 2026) ;
- saisi, sur le haut fonctionnaire de défense et de sécurité des ministères sociaux, le service VIGINUM (SGDSN) le 7 octobre 2026, afin de confirmer ou d'écarter l'hypothèse d'une possible ingérence numérique étrangère ;
- fait analyser par le pôle data de l'IGAS les résultats aux EDN et aux ECOS des sessions 2024, 2025 et 2026, par faculté / site et par candidat.

**CONSEIL SCIENTIFIQUE EN MEDECINE
DU CONSEIL NATIONAL DU
CONCOURS DE L'INTERNAT :**

**DOCUMENT CONTRADICTOIRE ET
PRISE EN COMPTE PAR LA MISSION**

PROCEDURE CONTRADICTOIRE

Pr Damien Roux – Président du Conseil scientifique en médecine

Mission de contrôle sur une allégation de fraude lors des épreuves nationales – ACOS 2026

Page 2 [6] – typo sur « conseil définies à en médecine » => « Conseil scientifique en médecine »

Page 6 – Recommandations 8 – L'annulation d'une station est décidée le cas échéant par le jury, pas par le conseil scientifique. En pratique, le jury est nommé sur proposition du CSM. Et 2 des 5 membres du jury émanent du CSM dans les textes. Mais c'est bien le jury qui prend la décision d'une annulation.

Page 13 – [19] – Il est important de bien différencier deux éléments présentés conjointement ici :

- D'une part la libération des grilles en format PDF imprimables par le CNG la veille des épreuves
- D'autre part la mise à disposition par le président du CSM des médias qui seront à mettre à disposition sur tablette aux candidats pour un sous-groupe de stations d'ECOS, la veille du jour d'épreuve à 10h via un lien sécurisé

Je trouve surprenant de noter « retenu à la demande de la Conférence des doyens contre l'avis du CNG ». En effet, toute l'organisation des ECOS, l'écriture et la validation du cahier des charges des ECOS se base sur une concertation entre les différentes parties prenantes à l'organisation des ECOS, au sein du COSUI R2C. La DGESIP, le CNG, la CDD, le CSM participe à ce COSUI et les décisions sont arbitrées de manière collégiale. Ceci s'applique à l'ensemble des étapes organisant notamment la mise à disposition progressive et la plus sécurisée possible des documents relatifs à l'organisation des épreuves, des consignes aux PS/PSS jusqu'au grille d'évaluation. Il en est donc de même pour ce lien sécurisé mettant à disposition la veille du jour d'épreuve ces médias (vidéo, iconographie). Je suis donc surpris que, pour ce point spécifique soit notifié « contre l'avis du CNG ». La discussion avait mis en exergue l'augmentation du risque en libérant ces documents hors de l'outil kiosque de l'application ECOS. Néanmoins la discussion avait également mis en exergue le risque de ne pas avoir le temps, entre 6 et 8h le matin des jours d'épreuve, de télécharger sur l'ensemble des tablettes les médias au sein des stations concernées. Il y a donc eu un arbitrage en faveur de cette option pour l'année 2026, avec l'idée de tester le kiosque dans certaines UFR (test qui, je le précise, n'avait jamais été réalisé en amont des épreuves nationales officielles). Derrière cette étape intermédiaire, nous avons collectivement l'idée de proposer une utilisation exclusive du kiosque pour l'année 2027. En l'occurrence, l'utilisation sans difficulté du kiosque le mardi par une minorité des sites d'examen a rassuré les équipes d'autres UFR et le kiosque a été utilisé par la majorité des UFR le mercredi.

Ma proposition est de retirer la partie « , retenu à la demande de la Conférence des doyens contre l'avis du CNG, » car aucun des autres éléments de discussion au sein du COSUI ayant amené au cahier des charges n'est explicité dans ce rapport.

Page 18 – point 8 – Mesures de maîtrise du risque : les grands concepts de la station sont présentés en visio aux formateurs des PS/PSS. Le CSM a un correspondant « formateur PS/PSS »

pour chaque site d'épreuve. Les PS/PSS sont ensuite formés localement par ces formateurs sur chaque site.

Page 26 – [120] – Précision : les UFR reçoivent les vignettes le mardi la semaine précédant les épreuves (voir page 16 Tableau 2 colonne 3 du présent document) dans un objectif d'impression pour préparer les salles avant le lundi soir veille des épreuves. L'ajout du « S » a bien été demandé vers 15h30 le lundi lorsque le Conseil scientifique, dans son ultime relecture, a trouvé cette erreur.

Page 35 – Recommandation n°8 – En tant que président du conseil scientifique, il n'est pas de mon ressort d'annuler une station une fois les épreuves lancées. Dès lors que j'ai signé le « bon-à-tirer » au CNG (par le président du CSM), mon rôle se limite à accompagner le jury pour ses arbitrages en explicitant les objectifs pédagogiques des sujets et apporter un éclairage pour faciliter les décisions du jury. Par contre, le jury, à mon sens, est souverain pour décider de l'annulation d'une station (ou plusieurs) dans une situation ayant pu être responsable d'une inéquité entre candidats. Ces situations pourraient provenir de multiples origines telles que (hypothèses non exhaustives) :

- une suspicion de fraude voire une fraude observée sur une station (en direct ou a posteriori des épreuves, avant délibération du jury)
- une défaillance de la validité de l'évaluation (problème significatif de reproductibilité entre examinateurs) d'une station (possiblement observable uniquement après analyse statistique de la performance des candidats)
- une erreur amenant l'absence de mise à disposition d'un document nécessaire à la performance du candidat (oubli d'un document imprimé en station)
- un souci technique sur un mannequin rendant impossible l'évaluation de la performance réelle de candidats sur un parcours
- une difficulté relative à la performance d'un patient ou d'un professionnel de santé standardisés (erreur d'un PS ou d'un PSS sur un parcours rendant erronée l'évaluation des candidats sur un site ou sur un parcours)

Bien que peu probable, cette situation pourrait survenir sur une seule station et il serait très dommageable de ne pas pouvoir utiliser les notes des 4 autres stations de la journée et d'imposer une journée de secours. En effet, des analyses statistiques montrent qu'une évaluation sur seulement 7, 8 ou 9 stations pourraient être suffisantes pour une fiabilité correcte de la performance aux ECOS.

Page 35 – [190] – les inspecteurs décrivent ici, à mon sens, la responsabilité du jury qui, de facto, comporte en son sein deux membres du conseil scientifique et qui de surcroît est accompagné par le président du conseil scientifique. A ce titre, et sur la base de l'expérience et du professionnalisme du jury, mon expérience d'ancien membre du jury et d'actuel président du conseil scientifique me permet d'assurer que le jury vise toujours, que ce soit aux EDN ou aux ECOS nationaux à apporter la réponse optimale et graduée en fonction de l'évaluation du risque et du rapport bénéfice-risque de tous ses arbitrages.

Page 45 – [264] – phrase non terminée

Page 46 – [277] – les mots « notamment les grilles d'évaluation » devraient être supprimées ici car ces grilles ne sont pas diffusées 1 semaine avant les épreuves. Seuls les documents relatifs à l'organisation des stations, mais pas à leur évaluation, sont mis à disposition (matériels nécessaires, vignettes pour les étudiants, documents accompagnants la vignette à imprimer).

Page 51 – Tableau 1 – Il apparaît que les notes utilisées sont celles utilisées pour calculer la note moyenne de validation ; une moyenne de 10/20 permettant, sous réserve de valider le second cycle, de participer à la phase d'appariement. Ces 10 notes sont celles ayant été post-traitées pour assurer qu'une performance globale dite « limite » (définissant le succès ou l'échec à chaque station). Ce traitement statistique nommé (Borderline regression method ou BRM), recommandé par la littérature scientifique pédagogique, est appliqué à la discrétion du jury, au bénéfice des étudiants. Cela permet d'assurer une homogénéité de difficulté des stations alors même que la difficulté réelle des stations varie d'une station à l'autre et d'une année à l'autre. Il est délicat d'explicitier ce traitement statistique mais en résumé il permet de niveler à 10/20 la note limite (telle qu'évaluer parallèlement par le biais de la performance globale) pour chaque station.

Dans le cadre de cette analyse très intéressante réalisée par le pôle DATA de l'IGAS, ma recommandation eut été d'utiliser la note brute de chaque station. Si la note post-traitée par BRM (pour une partie des stations, au bénéfice des étudiants) est utilisée pour le calcul de la moyenne et donc la partie validante des ECOS, la note brute est celle utilisée pour le classement. Pour les ECOS 2026, la BRM a été appliquée à 6 des 10 stations. Cela explique le nombre élevé de candidats ayant obtenu 20/20 sur les notes post-traitées. A l'inverse, les notes brutes assurent un meilleur étalement des étudiants avec une bien moindre saturation vers le 20/20 ; élément pertinent pour classer les étudiants, mais pas pour les valider.

Cette remarque ne modifie néanmoins pas la conclusion de l'analyse car le post-traitement par BRM est utilisé à l'avantage des candidats. Sa non-utilisation aurait de facto diminué la réussite des candidats aux ECOS 2026.

Page 55 – Tableau 3 – Il est intéressant de noter que les 2 stations avec le plus gros % de 20/20 sont des stations pour lequel la BRM a été appliqué en 2026. A titre d'exemple, la station 101 était une station de base difficile avec un étalement majeur des notes des étudiants et une médiane de l'ordre de 11/20. Néanmoins, l'évaluation de la performance globale montrait une note de l'ordre de 7 à 8 /20 pour atteindre la performance limite. La BRM a permis de normaliser le niveau de difficulté en transformant, pour la partie validante des ECOS, cette note limite jusqu'à 10/20 (selon l'application de la méthode statistique publiée et reconnue). De fait, le % d'étudiants ayant spontanément eu 20/20 est passé de moins de 1% à 16,3% (saturation à 20/20 des bons étudiants qui avaient une note brute comprise entre 17-18 et 20/20). Il est vrai néanmoins que la station 2 et la station 10 ont été particulièrement réussies, avec un % de 20/20 important sur la note brute. L'évaluation pédagogique de ces 2 stations sans PS montrent l'exploration de « simples » connaissances contextualisées et ne nécessitaient pas de raisonnement poussé ou de démonstration d'une réelle compétence communicationnelle.

Page 56 – [318] – le caractère discriminant des stations doit être évalué sur la note brute (utilisée pour le classement) et non sur la note validante (utilisée pour le calcul de la moyenne des 10 stations et la vérification de l'obtention du 10/20). En l'occurrence, les notes brutes de la station 101 en font la station la plus discriminante des ECOS 2026. Ne pouvant diffuser les documents internes du jury, je ne peux montrer cette distribution des notes sur la station 101 mais je souhaite par ce message souligner l'importance des 2 notes : la note brute pour « discriminer » (le terme « étaler » me semble plus approprié) et la note post-traitée par la BRM pour valider. C'est en l'occurrence pour cette problématique de saturation potentielle du 20/20 (et donc d'une perte d'information entre les meilleurs étudiants) que la note brute est celle utilisée pour le classement au sein des groupes de spécialités.

Page 100 – liste des personnes rencontrées, typo sur « Conseil scientifique de la médecine... » à remplacer par « en »

Rapport ECOS 2026-080R – Tableau de traitement des observations du Conseil scientifique
 Les observations du CS (réponse du 19 octobre 2026) sont rapprochées du projet de rapport.

Page/ Paragraphe	Origine	Commentaires	Modifications
6/ tableau Reco 8	Instruire la validation des épreuves ECOS en cas d'annulation, décidée par le conseil scientifique, d'un nombre limité de stations en cas de soupçon de fraude	En pratique, le jury est nommé sur proposition du CS. Et 2 des 5 membres du jury émanent du CS dans les textes. Mais c'est bien le jury qui prend la décision d'une annulation.	Modifié. « Examiner les conditions juridiques et méthodologiques permettant de valider les ECOS et d'établir le classement en cas d'annulation, décidée par le jury national, d'un nombre limité de stations affectées par une irrégularité ou une défaillance compromettant l'égalité entre les candidats ».
13 [19]	L'arrêté prévoit la remise des grilles aux examinateurs le jour même. Le cahier des charges organise toutefois l'envoi des grilles imprimables au coordonnateur dès la veille, et un lien sécurisé, retenu à la demande de la Conférence des doyens contre l'avis du CNG.	Le CS participe à ce COSUI et les décisions sont arbitrées de manière collégiale. La discussion avait mis en exergue l'augmentation du risque en libérant ces documents hors de l'outil kiosque de l'application ECOS. Néanmoins la discussion avait également mis en exergue le risque de ne pas avoir le temps, entre 6 et 8h le matin des jours d'épreuve, de télécharger sur l'ensemble des tablettes les médias au sein des stations concernées. Il y a donc eu un arbitrage en faveur de cette option pour l'année 2026.	Modifié « L'arrêté prévoit la remise des grilles aux examinateurs le jour même. Le cahier des charges organise toutefois l'envoi des grilles imprimables au coordonnateur dès la veille, et un lien sécurisé rend les médias accessibles la veille à partir de 10 heures. Ce choix résulte d'un arbitrage collégial visant à concilier les exigences de sécurité et la faisabilité technique pour les sites, dans la perspective d'un recours exclusif au kiosque sécurisé en 2027. Il convient à cet égard de distinguer les documents d'organisation des stations, transmis en amont, les médias, accessibles la veille, et les grilles d'évaluation, qui ne sont pas diffusées une semaine avant les épreuves ».
18 [8]	PS/PSS	Les grands concepts de la station sont présentés en visio aux formateurs des PS/PSS. Le CS a un correspondant « formateur PS/PSS » pour chaque site d'épreuve. Les PS/PSS sont ensuite formés localement par ces formateurs sur chaque site	Modifié dans le texte.
31-35/ [189-190- 191]	Recommandation n°8 Examiner les conditions juridiques et méthodologiques permettant de valider les ECOS et d'établir le classement en cas d'annulation, décidée par le jury national, d'un nombre limité de stations affectées par une irrégularité ou une défaillance compromettant l'égalité entre les candidats.	Le président du conseil scientifique n'est pas compétent pour annuler une station une fois les épreuves lancées. Dès lors qu'est signé le « bon-à-tirer » au CNG (par le président du CSM), son rôle se limite à accompagner le jury pour ses arbitrages en explicitant les objectifs pédagogiques des sujets et apporter un éclairage pour faciliter les décisions du jury. Par contre, le jury est souverain pour décider de l'annulation d'une station (ou plusieurs) dans une situation ayant pu être responsable d'une iniquité entre candidats	Modifié. « Il est proposé d'examiner les conditions juridiques et méthodologiques permettant de valider les ECOS lorsqu'un nombre limité de stations doit être annulé, notamment en présence d'un soupçon de fraude suffisamment étayé. La décision d'annulation relève du jury national ; le conseil scientifique a vocation à éclairer ses arbitrages sur le plan pédagogique. Une irrégularité localisée ne devrait pas déboucher sur la nécessité d'annuler l'ensemble de l'épreuve au plan national lors d'une nouvelle journée ; l'annulation de la seule station affectée doit pouvoir être envisagée. Des simulations statistiques montrent que le retrait d'un nombre limité de stations, trois au plus, affecte peu les résultats ».
51 renvoi 27/ tableau 1 renvoi 149	Certaines stations sont moins discriminantes que d'autres : plusieurs concentrent leurs	Il convient de distinguer deux usages des notes des ECOS : la validation, fondée sur les notes ajustées, et le classement, fondé sur les notes brutes. Pour la	Modifié Paragraphe 150 « Ces proportions portent sur les notes retraitées par la méthode de régression des scores limites (BRM), utilisées pour la validation ; ce retraitement peut expliquer en partie la fréquence des 20/20 ».

	notes (y compris des 20). Sur les stations avec patients standardisés ou professionnels de santé standardisés, les notes sont plutôt bonnes et très resserrées. Le nombre de stations avec des 20/20, à forte dispersion augmente d'une session à l'autre (3 en 2024, 4 en 2025 et 9 en 2026). Ces résultats excellents (20/20) en hausse limitent à ce niveau de note la discrimination entre les candidats.	validation, un traitement statistique appelé « méthode de régression des cas limites » (BRM) peut être appliqué par le jury au bénéfice des étudiants. Il ramène à 10/20 le seuil de performance jugé minimal pour chaque station, afin de tenir compte des différences de difficulté. Une moyenne de 10/20 permet ensuite, sous réserve de valider le second cycle, d'accéder à la phase d'appariement. Pour le classement, les notes brutes sont utilisées, car elles permettent de mieux différencier les candidats. L'auteur estime donc que l'analyse du pôle DATA de l'IGAS aurait dû s'appuyer sur ces notes plutôt que sur les notes ajustées. En 2026, la BRM a été appliquée à six stations sur dix, ce qui explique le nombre élevé de notes ajustées atteignant 20/20. Cette réserve méthodologique ne remet toutefois pas en cause la conclusion de l'analyse : la BRM favorisant les candidats, son absence aurait réduit le taux de réussite aux ECOS 2026	Modifié Paragraphe 152 « Comme mentionné plus haut ce constat doit toutefois être nuancé : le classement est établi à partir des notes brutes, alors que les notes retraitées par la méthode BRM servent à la validation de l'épreuve. Le caractère discriminant des stations, c'est-à-dire leur capacité à départager les candidats, devrait donc être apprécié à partir des notes brutes. Cette réserve méthodologique ne remet pas en cause la conclusion de l'analyse sur la réussite aux épreuves. La hausse de la proportion de 20/20 ne permet pas, à elle seule, de conclure à une moindre capacité des stations à être moins discriminantes. »
51 tableau	BRM	Dans le cadre de cette analyse très intéressante réalisée par le pôle DATA de l'IGAS, ma recommandation eut été d'utiliser la note brute de chaque station. Cette remarque ne modifie néanmoins pas la conclusion de l'analyse car le post-traitement par BRM est utilisé à l'avantage des candidats. Sa non-utilisation aurait de facto diminué la réussite des candidats aux ECOS 2026.	La mission a exploité les données fournies par le CNG et comprend bien l'intérêt des données post-traitées par le BRM pour la validation.
55 tableau	Stations avec PS/PSS	L'évaluation pédagogique de ces 2 stations (ndlr 2 et 10) sans PS montrent l'exploration de « simples » connaissances contextualisées et ne nécessitaient pas de raisonnement poussé ou de démonstration d'une réelle compétence communicationnelle	Dont acte.
56 [318]	Note brute pour discriminer et BRM pour valider	Le caractère discriminant des stations doit être évalué sur la note brute (utilisée pour le classement) et non sur la note validante (utilisée pour le calcul de la moyenne des 10 stations et la vérification de l'obtention du 10/20)	Précision tout à fait intéressante apportée dans le rapport.

CONFERENCE DES DOYENNES ET DES DOYENS DES FACULTES DE MEDECINE :

DOCUMENT CONTRADICTOIRE ET PRISE EN COMPTE PAR LA MISSION

Rapport IGAS/IGESR ECOS 2026

Commentaires Isabelle Laffont

Présidente de la CDD de Médecine

Le 19/10/2026

Commentaires généraux :

- Merci pour la qualité de ce rapport particulièrement bien étayé et d'une grande clarté.
- Les deux recommandations suivantes formulées par les inspecteurs en vue de la sécurisation des épreuves nous semblent particulièrement importantes :
 - **Page 5, recommandation [5] :** « *Mettre en œuvre un mode « hors ligne » pour la saisie des grilles d'évaluation sur tablette* »
 - Ce mode "hors connexion" de saisie sur tablette permettrait de ne plus avoir de grille papier, ce qui sécuriserait de façon très significative les épreuves
 - **Page 8, recommandation [8] :** « *Instruire la validation des épreuves ECOS en cas d'annulation, décidée par le conseil scientifique, d'un nombre limité de stations en cas de soupçon de fraude* »
 - Cette possibilité d'annulation d'un nombre limité de stations tout en continuant à prendre en compte la note finale des ECOS est indispensable à nos yeux
 - Deux modifications doivent cependant être apportées à cette rédaction :
 - C'est le jury qui doit décider de l'annulation d'une ou de plusieurs stations, pas le CSM
 - Cette annulation doit pouvoir intervenir en cas de suspicion de fraude ou en cas d'incident suite auquel tous les étudiants n'auraient pas pu obtenir une note à toutes les stations

Analyse détaillée

Page 2, paragraphe [2]:

Concernant la « responsabilité », il manque peut-être une mention de la CNODE dont le rôle a été fixé par l'arrêté du 18/10/2024

Page 2, paragraphe [6] :

« Conseil définies à en médecine » : remplacer par « Conseil Scientifique en Médecine »

Page 6, paragraphe [8] :

L'annulation des ECOS n'est pas du ressort du CSM mais du jury national, ce point doit absolument être modifié

Page 9, paragraphe [23] :

35 UFR de Médecine,

Mais 37 sites

- UFR des Antilles : deux sites
- UFR de Montpellier Nîmes : deux sites

Page 9, paragraphe [26] :

Relation avec le patient ou le professionnel de santé non médical

Page 10, paragraphe [33]

Les ECOS contribuent à l'appariement pour 30% de la note totale

Page 13, paragraphe [48] :

« *Décalage du démarrage du matin pour les petits sites* » : ne correspond pas à la formulation du cahier des charges qui ne parle pas de « petits sites »

Page 13, paragraphe [49] :

« *Un écart entre la règle et la pratique dans la mise à disposition des documents. L'arrêté prévoit la remise des grilles aux examinateurs le jour même. Le cahier des charges organise toutefois l'envoi des grilles imprimables au coordonnateur dès la veille, et un lien sécurisé, retenu à la demande de la conférence des doyens contre l'avis du CNG, rend les médias accessibles la veille à partir de 10 heures, alors que le kiosque n'était prévu que le matin.* »

Ce paragraphe mériterait une clarification :

- « *L'arrêté prévoit la remise des grilles aux examinateurs le jour même* » : ce point est clairement stipulé dans le cahier des charges. Cette phrase est juste.
- « *Le cahier des charges organise l'envoi des grilles imprimables au coordonnateur dès la veille* » : il faudrait ajouter « via un lien sécurisé »
- « *..... et un lien sécurisé, retenu à la demande de la conférence des doyens contre l'avis du CNG, rend les médias accessibles la veille à partir de 10 heures, alors que le kiosque n'était prévu que le matin* » :
 - o Cette formulation prête à confusion. Ce point a été discuté et validé au niveau du COSUI (comité de suivi de la réforme du deuxième cycle de médecine, qui a seulement un rôle consultatif), comme toutes les décisions prises pour les EN depuis 2022. Le passage « *retenu à la demande de la conférence des doyens contre l'avis du CNG* » est inutile. Le même type de commentaire pourrait en effet être ajouté à bien d'autres endroits de ce texte, les parties prenantes du COSUI n'ayant pas toujours le même avis. La mise en place de cette réforme a en effet fait l'objet de discussions multiples tout le long de son processus de déploiement depuis 2022.

- Cette seconde partie de phrase doit être séparée de la première partie de phrase : les « grilles d'évaluation » ne font pas partie des « médias » (imageries, vidéos...) comme la formulation actuelle peut le laisser penser.

Nous vous proposons donc une rédaction différente qui corresponde mieux à la réalité :

- *«L'arrêté prévoit la remise des grilles aux examinateurs le jour même. Le cahier des charges organise toutefois l'envoi des grilles imprimables au coordonnateur dès la veille via un lien sécurisé. Pour les épreuves 2026, un autre lien sécurisé a été proposé en COSUI, qui rendait les médias (imageries, vidéos....) accessibles la veille à partir de 10 heures pour que les équipes des centres d'examen disposent du temps nécessaire à leur chargement dans les tablettes.»*

Page 14, paragraphe [52] :

Le cahier des charges est rédigé par CNG/DGESIP/DGOS

Page 15, paragraphe [65]

Ce sont bien beaucoup plus que 3000 intervenants qui sont mobilisés si on inclue dans cette évaluation les BIATSS des UFR de Médecine qui ont été intégralement mobilisés (avec, sur certains sites, ajout de personnels vacataires) sur des plages horaires parfois très larges (les premiers personnels arrivent à 6h00 et ceux qui les relaient en cours de journée restent jusqu'à 20h00 sur certains sites)

Page 18, ligne 7 du tableau :

Les examinateurs et les PS/PSS signent une charte de confidentialité ET une déclaration d'absence de lien d'intérêt. Ne faut-il pas proposer de faire signer cette charte à toutes les personnes engagées dans la préparation des ECOS, BIATSS compris ?

Pages 27 et 28, items 131 à 141 :

L'allégation de l'auteur de la lettre concernant les PS et les PSS met également en doute sa connaissance des conditions de recrutement de ces personnes sur la base de la phrase suivante : « *Sur ce dernier point, il s'agit de personnes sélectionnées au hasard dans la population, comme des jurés de cour d'assise disons....* ». Une telle allégation a très peu de chances d'émaner d'un étudiant ou d'une étudiante parce qu'ils savent que ces personnes ne sont pas tirées au sort dans la population mais recrutées par leurs UFR sur la base du volontariat.

Pages 28 à 31, paragraphes 142 - 154

Pour la partie analyses statistiques, la méthodologie employée est très claire : standardisation des notes [143] afin d'en assurer la comparabilité sur les 3 années et en inter-UFR montrant qu'il n'y a pas d'UFR "anormale" [146-147] en 2026. Les notes d'ECOS s'améliorent depuis 2024 [148] mais cela n'est guère étonnant (réutilisation des mêmes thématiques, meilleure maîtrise des étudiants par rapport à ce type d'évaluation : "ils s'habituent"). Le fait que certaines stations soient moins discriminantes [149] que d'autres est également attendu (à l'instar de certains QCM). L'absence de différence

significative entre station avec PS et sans PS est un argument contre des fuites [154]. Pour la LCA, la corrélation moins importante entre cette épreuve et les autres sessions écrites est connue et il n'y a pas plus d'étudiant atypiques en 2026 (c'est l'année 2025 qui en compte le plus) [15 - graphique 2].

Page 34, paragraphe 176 :

En l'absence de possibilité de basculer « hors ligne » sur tablette immédiatement, la mise à disposition des grilles papier soumise à une procédure trop stricte et surtout trop lente se heurte à la faisabilité de l'exercice : les épreuves des ECOS vont très vite (chaque demi-journée est chronométrée à la minute près) et cette recommandation, prise isolément, entrainerait des retards très importants retentissant inmanquablement sur le déroulé des épreuves nationales.

Page 49, paragraphe 299 : dernière phrase concernant les téléphones

L'utilisation des téléphones par les examinateurs en cours d'épreuve est cruciale pour le déroulement des épreuves. C'est la seule façon d'avoir une réactivité optimale et de monitorer les épreuves des ECOS dans les UFR. L'utilisation d'un « tchat » via une autre interface plus sécurisée qu'un téléphone permettrait d'éviter cela mais diminuerait de façon importante la faisabilité d'une telle épreuve (charge mentale des examinateurs qui devraient travailler en permanence en attention divisée entre l'observation du candidat, la saisie des notes, et l'alerte à faire via ce tchat sur une autre interface auprès des personnels de soutien en cas de difficulté ponctuelle ou de besoin d'aide dans une salle).

Pr Isabelle Laffont
Présidente de la CDD de Médecine
Le 20/10/2026



Rapport ECOS 2026-080R – Tableau de traitement des observations de la Conférence des Doyennes et des Doyens des Facultés de Médecine

Les observations de la CDDFM (réponse du 20 octobre 2026) sont rapprochées du projet de rapport.

Page/ Paragraphe	Origine	Commentaires	Propositions de modifications
P2 [2]	Citer le CNODE.	Il manque peut-être une mention de la CNODE dont le rôle a été fixé par l'arrêté du 18/10/2024	Ajout. Le CNODE (Comité national d'organisation des épreuves) assure la coordination nationale des ECOS et leur organisation logistique (arrêté du 18/10/2024).
P2 [6]		« Conseil définies en médecine »	Conseil Scientifique en Médecine
P6 [8]	Possibilité d'annulation d'une station par le jury national.	L'annulation des ECOS n'est pas du ressort du CSM mais du jury national, ce point doit absolument être modifié.	Fait.
P9 [23]	Nombre de sites d'épreuves.	35 UFR de Médecine, Mais 37 sites - UFR des Antilles : deux sites - UFR de Montpellier Nîmes : deux sites	Corrigé avec la mention de 37 sites.
P9 [26]		Relation avec le patient ou le professionnel de santé non médical.	Reformulé.
P10 [33]		Les ECOS contribuent à l'appariement pour 30% de la note totale	Reformulé.
P13 [48]	Possibilité d'annulation d'une station par le jury national	« Décalage du démarrage du matin pour les petits sites » : ne correspond pas à la formulation du cahier des charges qui ne parle pas de « petits sites ».	Reformulation. Si pour les EDN, l'arrêté prévoit la possibilité d'annuler une ou plusieurs unités de composition, de les remplacer par des unités de secours ou de n'annuler que les questions litigieuses (art. 19), il en va autrement pour les ECOS, la décision d'annulation revient bien au jury national, mais les conséquences d'une annulation limitée à certaines stations sur la validation et le classement ne sont pas précisément ni explicitement organisées, et ce, alors que la note est calculée sur dix stations (art. 13). Le guide ne prévoit qu'une réponse globale : l'annulation de l'épreuve dans tous les centres et sa reprise lors de la journée de secours, elle-même absente de l'arrêté. Une réponse graduée supposerait de pouvoir, sur décision du jury national, annuler la seule station affectée par une irrégularité, sans imposer l'organisation d'une nouvelle journée d'épreuves.
P13 [49]	Conditions d'accessibilité des grilles d'évaluation la veille du jour des ECOS ; décision collégiale du COSUI pour 2026.	« Un écart entre la règle et la pratique dans la mise à disposition des documents. L'arrêté prévoit la remise des grilles aux examinateurs le jour même. Le cahier des charges organise toutefois l'envoi des grilles imprimables au coordonnateur dès la veille, et un lien sécurisé, retenu à la demande de la	Reformulation. L'arrêté prévoit la remise des grilles aux examinateurs le jour même. Le cahier des charges organise toutefois l'envoi des grilles imprimables au coordonnateur dès la veille, et un lien sécurisé rend les médias accessibles la veille à partir de 10 heures. Ce choix résulte d'un arbitrage collégial visant à concilier les exigences de sécurité et la faisabilité technique pour les sites, dans la perspective d'un recours exclusif au kiosque sécurisé en 2027. Pour les épreuves 2026, un autre lien sécurisé a ainsi été proposé en COSUI, qui

		<i>conférence des doyens contre l'avis du CNG, rend les médias accessibles la veille à partir de 10 heures, alors que le kiosque n'était prévu que le matin. ».</i>	rendait les médias (imageries, vidéos...) accessibles la veille à partir de 10 heures pour que les équipes des centres d'examen disposent du temps nécessaire à leur chargement dans les tablettes. Ces pratiques respectent la lettre de l'arrêté, mais elles allongent la période pendant laquelle les contenus circulent hors du circuit numérique sécurisé.
P14 [52]	Rédaction du cahier des charges	Le cahier des charges est rédigé par CNG/DGESIP/DGOS	Modifié.
P15 [65]	Nombre de personnes directement concernées par les ECOS	Plus de 3000 intervenants.	Ajout. Plus encore si l'on inclue les personnels BIATSS des UFR de Médecine qui sont intégralement mobilisés avec, sur certains sites, ajout de personnels vacataires et sur des plages horaires parfois très larges.
P 18 ligne 7	Confidentialité et lien d'intérêt	Les examinateurs et les PS/PSS signent une charte de confidentialité ET une déclaration d'absence de lien d'intérêt	Modifié.
	Signature par les personnels universitaires	Ne faut-il pas proposer de faire signer cette charte à toutes les personnes engagées dans la préparation des ECOS, BIATSS compris ?	La mission s'était posé la question, mais cela impliquait de faire signer un même document pour les autres examens (PACES...), ce qui aurait pu entacher la confiance de fait des personnels universitaires
27,28, items 131 à 141	Analyse du contenu de la lettre anonyme.	Une telle allégation a très peu de chances d'émaner d'un étudiant ou d'une étudiante parce qu'ils savent que ces personnes ne sont pas tirées au sort dans la population mais recrutées par leurs UFR sur la base du volontariat	Ajouté.
P28 à 31 [142-154]	Analyses statistiques à partir des résultats aux ECOS.	Pour la partie analyses statistiques, la méthodologie employée est très claire.	
P34 [176]	Recommandation pour un usage « hors ligne » des tablettes de saisie de l'évaluation en cas de défaillance technique.	En l'absence de possibilité de basculer « hors ligne » sur tablette immédiatement, la mise à disposition des grilles papier soumise à une procédure trop stricte et surtout trop lente se heurte à la faisabilité de l'exercice : les épreuves des ECOS vont très vite (chaque demi-journée est chronométrée à la minute près) et cette recommandation, prise isolément, entrainerait des retards très importants retentissant immanquablement sur le déroulé des épreuves nationales.	Ajouté. Le mode hors ligne devra être en bascule automatique immédiate, sans procédure supplémentaire.
P 49 [299]	Utilisation du téléphone par des examinateurs pendant les épreuves	L'utilisation des téléphones par les examinateurs en cours d'épreuve est cruciale pour le déroulement des épreuves. C'est la seule façon d'avoir une réactivité optimale et de monitorer les épreuves des ECOS dans les UFR. L'utilisation d'un « tchat » via une autre interface plus sécurisée qu'un téléphone	Modifié : La gestion des téléphones par les examinateurs peut nourrir des interrogations, alors même qu'elle répond aussi à des impératifs de coordination opérationnelle et de traitement des incidents avec une réactivité optimale pour monitorer les épreuves des ECOS dans les UFR. Les étudiants devraient être informés de ce moyen de coordination des épreuves.

		permettrait d'éviter cela mais diminuerait de façon importante la faisabilité d'une telle épreuve (charge mentale des examinateurs qui devraient travailler en permanence en attention divisée entre l'observation du candidat, la saisie des notes, et l'alerte à faire via ce tchat sur une autre interface auprès des personnels de soutien en cas de difficulté ponctuelle ou de besoin d'aide dans une salle).	
--	--	--	--

CENTRE NATIONAL DE GESTION :

DOCUMENT CONTRADICTOIRE ET

PRISE EN COMPTE PAR LA MISSION



Le Directeur général

Paris, le 20 octobre 2026

Monsieur le Chef de l'IGAS
Thomas AUDIGE

Objet : Réponse du CNG – rapport provisoire n° 2026-080R relatif à la mission de contrôle sur une allégation de fraude lors des ECOS 2026

Monsieur,

Par courriel en date du 16 octobre 2026, vous avez bien voulu me transmettre le rapport provisoire mentionné en objet pour une phase contradictoire, ce dont je vous remercie.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les réponses du CNG.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur général du Centre National de Gestion et
par délégation, la Directrice générale adjointe

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is positioned above the name Christel PIERRAT.

Christel PIERRAT



Réponses du CNG relatives au rapport provisoire IGAS N° 2026-080R

La mission confirme n'avoir pas trouvé de failles systémiques majeures dans les missions relatives aux ECOS confiées au CNG, valide les phases nationales et souligne que « les fragilités observées se situent principalement au niveau local » soit hors champ de compétence du CNG.

[47] « aucune réponse graduée aux incidents » : le CNG est favorable à la proposition visant à prévoir au plan réglementaire la neutralisation d'une ou plusieurs stations. Des travaux du conseil scientifique ont été présentés en COSUI pour défendre la possibilité d'une validation complète des ECOS sur la base de seulement 7 stations, permettant de maintenir leur validité sur le plan scientifique.

[48] « une simultanéité sans dérogation » ; « rien n'est prévu si un site ne peut composer » : L'amplitude horaire des ECOS ne rend pas possible des retards excessifs ; dès lors vouloir déconnecter un centre défaillant en le traitant à part supposerait d'entrer dans une logique de sujet de secours, point qui n'a jamais été admis par les étudiants et doit être étudié juridiquement en terme d'égalité entre les candidats.

[49] « mise à disposition des documents hors kiosque, soit la veille des épreuves » : le CNG n'a jamais été favorable à ce mode dégradé mis en place à la demande de la Conférence des Doyens (CDD).

[52] Ce n'est pas le CNG qui élabore le cahier des charges qui est essentiellement une construction DGESIP MESRE.

[69] P17 - Matrice des risques – ligne 3 – Réseau Wi-Fi dédié aux examens, sécurisé et hautement disponible, reposant sur une redondance des accès télécoms (bascule automatique sur 4G/5G ou sur une liaison fibre de secours en cas d'incident).

1.3.2.2. encadré p21 Demande de modification visant à remplacer la formulation « Cloud Temple pour un hébergement certifié SecNumCloud et HDS » par « Cloud Temple pour l'hébergement et la sécurisation de la plateforme (prestataire certifié SecNumCloud et HDS) », la bascule de l'application ECOS vers un environnement d'hébergement certifié SecNumCloud étant actuellement en cours.

[83] Sur le fait de prévoir un fonctionnement des tablettes en mode hors connexion : Une étude d'impacts réalisée par Inetum précise que la mise en œuvre d'un mode déconnecté dans ECOS induit de nouveaux risques majeurs, en particulier en ce qui concerne la garantie de récupération des données, ainsi que l'assurance d'intégrité et de conformité des données aux règles de gestion en place (nombre de grilles par candidat et par station, nombre d'examineurs connectés par station). Inetum ne préconise pas la mise en œuvre de cette solution du fait d'un risque important de perte de données ou de mise en cause de l'intégrité de ces dernières.

Si toutefois cette évolution majeure devait être mise en œuvre, la recommandation d'Inetum est de positionner un délai d'un an minimum de tests avec un panel de beta testeurs dans des contextes réseau multiples (5G, scénarii de coupure) pour éviter un dysfonctionnement majeur en épreuve.

Il convient également de prévoir, au sein des centres d'épreuves, les mesures nécessaires pour assurer la sécurisation et la haute disponibilité de l'infrastructure Wi-Fi locale, ainsi que le contrôle du déploiement et de la gestion des terminaux mobiles (tablettes) mis à disposition des candidats.

[94] Sur le fait que les PS/PSS doivent être clairement identifiés : ils le sont. Le CNG note que la mission ne propose pas de revenir sur le délai de transmission des scénarii, 9 semaines avant les épreuves, particulièrement long, et qui pourrait sans doute être réduit.



[163] reco1 Sur le fait d'arrêter la liste nominative des personnes habilitées : elle l'est ; la question est d'interdire de manière effective la communication des codes personnels.

[164] reco2 Sur la gestion des informations des PS/PSS : cela implique en premier lieu les UFR. Le CNG n'est pas concerné dans la mesure où seuls les 2 membres de jury ECOS (titulaire et suppléant) peuvent accéder aux consignes PS/PSS dans Galien (en versions non définitives) et dans ECOS (en version définitive). Faut-il supprimer les vidéos de formation sur Galien en phase préparatoire après avis du Conseil Scientifique (CS) ?

[166] Le contenu des documents et consignes aux PS/PSS est décidé par le CS.

[167] Le CNG met en place actuellement le traçage de la mise à disposition et du téléchargement des consignes aux PS/PSS. Cette fonctionnalité permettra de savoir quel acteur du CS a importé les fichiers et quand et quels acteurs les ont téléchargés et quand. Nous ne pouvons pas avoir de preuves de la consultation dans l'application et la traçabilité de l'impression dans les UFR ne saurait relever du CNG.

[168] Pas de transmissions anticipées ou d'élargissements d'accès aux contenus dans les applications du CNG. Si de telles pratiques existent, elles relèvent de la gestion des documents dans les UFRs une fois les documents téléchargés depuis Galien.

[169] Même réponse que [167]

[170] reco 3 Sur le fait de privilégier le mode kiosque : les grilles en version dématérialisée sont déjà remises le jour même dans ECOS, le mode kiosque ne concerne que les médias à installer sur tablette type iconographie, radio, etc....

[171] Les grilles d'évaluation numériques sont déjà télédiffusées directement sur les tablettes des examinateurs le jour de l'épreuve et sur action du jury dans l'application ECOS. Ce sont les grilles au format PDF qui sont téléchargeables dès la veille pour impression afin de pallier de potentielles problématiques réseaux. L'application ECOS peut déjà permettre le téléchargement de ces grilles plus tardivement, ce qui permettrait une impression qui ne se ferait plus la veille mais le matin même de chaque épreuve. Le CNG ne saurait trancher ce changement sans l'accord des organisateurs locaux.

[175] Le CNG propose une fonctionnalité qui pourrait permettre le traçage des éléments photographiés et ainsi faciliter les enquêtes. Il pourrait être inscrit sur chacun des documents diffusés et à imprimer un code unique par faculté. Ce code qui serait une suite de chiffres/caractères somme toute banale (pour ne pas attirer l'attention) et unique par UFR permettrait de remonter à l'UFR à la source d'une potentielle fuite.

[177] Après une étude, le prestataire de développement du CNG ne préconise pas cette solution qui introduit des risques d'une autre nature sur le déroulé du concours (cf. [83])

[178] reco5 Sur le fonctionnement des outils numériques hors ligne qui « doit être mis en place par le CNG » : il est à noter que si le CNG a proposé une application de saisie et remontée des grilles aux UFR pour les ECOS, il n'y était pas réglementairement obligé, sa responsabilité étant seulement de recueillir les notes.

Par ailleurs, les applications informatiques ne sont pas censées, via des fonctionnalités, compenser des défaillances réseaux. Elles permettent de répondre à des problématiques métiers d'où l'avis défavorable du prestataire de développement sur cette proposition.

[179] Par exemple, en cas de défaillance d'une tablette pendant une coupure réseau, tout le contenu qui y aurait été stocké pourrait être irrécupérable et entraînerait un risque d'annulation de l'épreuve.



[184] reco7 S'agissant d'un plan de continuité sur un modèle national : le CNG s'interroge sur la faisabilité de cette proposition qui évoque des « solutions de repli » en cas de défaillances sur un site, sachant qu'il ne sera pas physiquement possible de transférer dans des délais compatibles avec la durée des épreuves les cohortes d'étudiants sur des locaux de secours, à supposer que ceux-ci soient identifiables alors que les UFR ont déjà des difficultés à trouver des locaux pour les circuits.

D'ailleurs, le CNG exige déjà à toutes les UFR un PCA dans le cadre de sa mission de labellisation des sites d'épreuves. Force est de constater que pour des raisons architecturales, techniques et structurelles, un grand nombre d'entre elles ne peuvent nous produire un vrai plan de continuité. Cela pose aussi la question des implications, des responsabilités et des suites à donner par le CNG ou le conseil des doyens lorsqu'une UFR n'est pas labellisée.

[188] L'application ECOS du CNG pourra intégrer facilement la fonctionnalité d'annulation de stations.

[191] reco9 Une grille standardisée d'auto-évaluation pourra être élaborée sous l'égide de la CDD et du CNG. Le CNG souhaite toutefois préciser que le turn over constaté au sein des équipes des UFR chargées de ces opérations a un impact direct sur la supervision nationale des épreuves par le CNG puisque la bonne connaissance des process mis en place via les cahiers des charges et guides de procédure est fondamentale. Cela pose également, comme supra sur la labellisation des sites d'épreuves, la question des conséquences d'un audit montrant des points de fragilité.

[195] reco10 La voie de signalement existe dans l'application ECOS (gestion des sanctions) mais les membres de jury ne souhaitent pas une utilisation systématique. Un retour d'expérience est fait en COSUI R2C avec l'ANEMF. Par ailleurs, le BSI organise une synthèse annuelle après chaque concours avec les représentants techniques (DSI) de toutes les UFR dans une démarche de transparence sur les incidents techniques et d'amélioration continue du dispositif.

[196] Les incidents sont traités au fil de l'eau pendant la session puis sont discutés lors d'un RETEX d'une part avec les prestataires techniques pour une amélioration du dispositif, et d'autre part avec les DSI des UFR dans le même objectif.

[221] Il est préférable d'indiquer « Cloud Temple pour l'hébergement et la sécurisation de la plateforme (prestataire certifié SecNumCloud et HDS) ».

Rapport ECOS 2026-080R – Tableau de traitement des observations du Centre national de gestion
Les observations du CNG (réponse du 20 octobre 2026) sont rapprochées du projet de rapport.

Page/ Paragraphe	Origine	Commentaires	Propositions de modifications
14	Rapport : « les fragilités observées se situent principalement au niveau local ».	La mission n'a pas trouvé de faille systémique, valide les phases nationales ; les fragilités relèvent du local, « hors champ de compétence du CNG ».	Pas de modification. Le rapport ne dit pas que le niveau local échappe au CNG : celui-ci supervise les épreuves, labellise les sites et porte le cahier des charges.
47	Neutralisation Station Rapport : « Aucune réponse graduée aux incidents » ; une réponse graduée supposerait d'annuler la seule station affectée.	Le CNG est favorable à la proposition visant à prévoir au plan réglementaire la neutralisation d'une ou plusieurs stations. Des travaux du conseil scientifique ont été présentés en COSUI pour défendre la possibilité d'une validation complète des ECOS sur la base de seulement 7 stations, permettant de maintenir leur validité sur le plan scientifique.	Correspond à la rédaction du rapport provisoire.
48	Centre défaillant Rapport : « Une simultanéité sans dérogation » ; « rien n'est prévu si un site ne peut composer ».	L'amplitude horaire des ECOS ne rend pas possible des retards excessifs ; dès lors vouloir déconnecter un centre défaillant en le traitant à part supposerait d'entrer dans une logique de sujet de secours, point qui n'a jamais été admis par les étudiants et doit être étudié juridiquement en termes d'égalité entre les candidats.	Insertion dans le texte : « <i>Selon le CNG, l'amplitude horaire des épreuves exclut des retards importants, et isoler un centre défaillant supposerait le recours à des sujets de secours, solution dont la compatibilité avec l'égalité entre candidats doit être analysée et expertisée.</i> »
[49]	Documents à J-1 Rapport : la mise à disposition la veille « résulte d'un arbitrage collégial ».	Le CNG n'a jamais été favorable à ce mode dégradé mis en place à la demande de la Conférence des Doyens (CDD)	Dans le rapport : Décision collégiale du COSUI pour 2026.
[52]	Rapport : « cahier des charges national élaboré par le Centre national de gestion (CNG) »	Ce n'est pas le CNG qui élabore le cahier des charges qui est essentiellement une construction DG Sup (ex DGEISIP) MESRE	Reformulation : « <i>cahier des charges national élaboré principalement par la DG Sup (ex DGEISIP), en lien avec la DGOS, la CDDFM et le CNG</i> »
17, [69]	Wi-Fi Rapport : « Réseau wifi sécurisé – L3VPN CNG avec réseau wifi dédié aux examens »	Réseau Wi-Fi dédié aux examens, sécurisé et hautement disponible, reposant sur une redondance des accès télécoms (bascule automatique sur 4G/5G ou sur une liaison fibre de secours en cas d'incident).	Reformulation : « <i>mesures de maîtrise</i> » : « <i>L3VPN (RENATER) et réseau Wi-Fi dédié aux examens, sécurisé et hautement disponible, avec redondance des accès télécoms (bascule automatique sur 4G/5G ou liaison fibre de secours)</i> ».
1.3.2.2. encadré p21	Sécurisation plateforme	Demande de modification visant à remplacer la formulation « Cloud Temple pour un hébergement certifié SecNumCloud et HDS » par « Cloud Temple pour l'hébergement et la sécurisation de la plateforme (prestataire certifié SecNumCloud et HDS) », la bascule de l'application ECOS vers un environnement d'hébergement certifié SecNumCloud étant actuellement en cours.	Remplacement dans l'encadré. « Cloud Temple pour l'hébergement et la sécurisation de la plateforme (prestataire certifié SecNumCloud et HDS) »
[83]	Mode hors ligne Rapport : prévoir « si possible, un fonctionnement hors connexion »	Sur le fait de prévoir un fonctionnement des tablettes en mode hors connexion : une étude d'impacts réalisée par Inetum précise que la mise en œuvre d'un mode déconnecté dans ECOS induit de nouveaux risques majeurs, en particulier en ce qui concerne la garantie de récupération des données, ainsi	Insertion dans le rapport : « <i>Une étude d'impact réalisée par le prestataire du CNG déconseille toutefois un mode déconnecté, en raison des risques de perte de données et d'atteinte à leur intégrité ; s'il était retenu, elle préconise au moins un an de tests dans des contextes réseau variés. La haute disponibilité du Wi-Fi local et la gestion des</i> »

		que l'assurance d'intégrité et de conformité des données aux règles de gestion en place (nombre de grilles par candidat et par station, nombre d'examinateurs connectés par station). Inetum ne préconise pas la mise en œuvre de cette solution du fait d'un risque important de perte de données ou de mise en cause de l'intégrité de ces dernières. Si toutefois cette évolution majeure devait être mise en œuvre, la recommandation d'Inetum est de positionner un délai d'un an minimum de tests avec un panel de beta testeurs dans des contextes réseau multiples (5G, scénarii de coupure) pour éviter un dysfonctionnement majeur en épreuve. Il convient également de prévoir, au sein des centres d'épreuves, les mesures nécessaires pour assurer la sécurisation et la haute disponibilité de l'infrastructure Wi-Fi locale, ainsi que le contrôle du déploiement et de la gestion des terminaux mobiles (tablettes) mis à disposition des candidats.	tablettes constituent une mesure complémentaire. »
[94]	PS/PSS Rapport : les destinataires (PS/PSS) « doivent être clairement identifiés ».	Sur le fait que les PS/PSS doivent être clairement identifiés : ils le sont. Le CNG note que la mission ne propose pas de revenir sur le délai de transmission des scénarii, 9 semaines avant les épreuves, particulièrement long, et qui pourrait sans doute être réduit.	La mission considère que la réduction de quelques semaines (le délai de 7 semaines étaient initialement prévu) ne modifierait le risque que sur une base non mesurable. La mission estime que la réduction de quelques semaines du délai initialement fixé à sept semaines n'aurait pas d'incidence mesurable sur le risque.
[163] Reco 1	Personnes habilitées Rapport : « arrêter la liste nominative des personnes habilitées »	Sur le fait d'arrêter la liste nominative des personnes habilitées : elle l'est ; la question est d'interdire de manière effective la communication des codes personnels.	Compléter au [166] : « <i>Au-delà de la liste nominative, l'enjeu est d'interdire effectivement le partage des identifiants et codes d'accès personnels.</i> ». Maintenir la recommandation, qui vise les équipes locales (arrêté, art. 14, II).
[164] Reco 2	PS/PSS Rapport : sécuriser les informations transmises aux PS/PSS	Sur la gestion des informations des PS/PSS : cela implique en premier lieu les UFR. Le CNG n'est pas concerné dans la mesure où seuls les 2 membres de jury ECOS (titulaire et suppléant) peuvent accéder aux consignes PS/PSS dans Galien (en versions non définitives) et dans ECOS (en version définitive). Faut-il supprimer les vidéos de formation sur Galien en phase préparatoire après avis du Conseil Scientifique (CS) ?	Dont acte. La question sur les vidéos concerne le conseil scientifique.
[166]	PS/PSS Rapport : ne transmettre que ce qui est nécessaire	Le contenu des documents et consignes aux PS/PSS est décidé par le CS.	Inséré : <i>Le contenu des documents et consignes destinés aux PS/PSS relève du conseil scientifique.</i>
[167]	PS/PSS Rapport : preuve vérifiable « de la mise à disposition, de la consultation, du téléchargement et de l'impression »	Le CNG met en place actuellement le traçage de la mise à disposition et du téléchargement des consignes aux PS/PSS. Cette fonctionnalité permettra de savoir quel acteur du CS a importé les fichiers et quand et quels acteurs les ont téléchargés et quand. Nous ne pouvons pas avoir de preuves de la consultation dans l'application et la traçabilité de l'impression dans les UFR ne saurait relever du CNG.	Ajout dans le texte : « <i>...une preuve vérifiable de la mise à disposition et du téléchargement des documents, cette fonctionnalité est en cours de déploiement par le CNG, visant à identifier l'auteur et la date de chaque import et de chaque téléchargement – et, au niveau des UFR, de leur impression...</i> »
[168]	Accès applications CNG Rapport : « Les contraintes d'organisation	Pas de transmissions anticipées ou d'élargissements d'accès aux contenus dans les applications du CNG. Si de telles pratiques existent, elles relèvent de la gestion des	Dont acte

	conduisent parfois à des transmissions anticipées ou à des élargissements d'accès »	documents dans les UFRs une fois les documents téléchargés depuis Galien	
[169]	Idem 167	Le CNG met en place actuellement le traçage de la mise à disposition et du téléchargement des consignes aux PS/PSS. Cette fonctionnalité permettra de savoir quel acteur du CS a importé les fichiers et quand et quels acteurs les ont téléchargés et quand. Nous ne pouvons pas avoir de preuves de la consultation dans l'application et la traçabilité de l'impression dans les UFR ne saurait relever du CNG.	Cf [172]
[170] Reco 3	Rapport : « Privilégier la remise des grilles le jour même via le kiosque sécurisé »	Sur le fait de privilégier le mode kiosque : les grilles en version dématérialisée sont déjà remises le jour même dans ECOS, le mode kiosque ne concerne que les médias à installer sur tablette type iconographie, radio, etc...	Reformuler la recommandation : « <i>Faire de la mise à disposition le jour même la règle pour les médias (kiosque sécurisé) et pour les grilles PDF imprimables (téléchargement le matin de l'épreuve, déjà permis par l'application ECOS), la mise à disposition la veille devant être justifiée.</i> » Ajouté au [45] que les grilles numériques sont télédiffusées le jour même sur les tablettes.
[171]	Grilles évaluation	Les grilles d'évaluation numériques sont déjà télédiffusées directement sur les tablettes des examinateurs le jour de l'épreuve et sur action du jury dans l'application ECOS. Ce sont les grilles au format PDF qui sont téléchargeables dès la veille pour impression afin de pallier de potentielles problématiques réseaux. L'application ECOS peut déjà permettre le téléchargement de ces grilles plus tardivement, ce qui permettrait une impression qui ne se ferait plus la veille mais le matin même de chaque épreuve. Le CNG ne saurait trancher ce changement sans l'accord des organisateurs locaux.	Reformulation effectuée.
[175]	Traçage des documents	Le CNG propose une fonctionnalité qui pourrait permettre le traçage des éléments photographiés et ainsi faciliter les enquêtes. Il pourrait être inscrit sur chacun des documents diffusés et à imprimer un code unique par faculté. Ce code qui serait une suite de chiffres/caractères somme toute banale (pour ne pas attirer l'attention) et unique par UFR permettrait de remonter à l'UFR à la source d'une potentielle fuite.	Ajouté dans le texte.
[177]	Hors ligne Rapport : « Mettre en œuvre un mode hors ligne » ; « Ce mode doit être mis en place par le CNG ».	Après une étude, le prestataire de développement du CNG ne préconise pas cette solution qui introduit des risques d'une autre nature sur le déroulé du concours (cf. [83]).	Reformulation de la recommandation 5 : « <i>Expertiser, avec le prestataire du CNG et les UFR, la continuité de la saisie des grilles en cas de coupure réseau : haute disponibilité du Wi-Fi local, gestion de la flotte de tablettes et, le cas échéant, mode hors ligne après au moins un an de tests</i> ». Remplacement : « doit être mis en place par le CNG » par « s'il était retenu, ne pourrait être déployé qu'après cette phase de tests ». Ajout au [181] le risque de perte des données d'une tablette défaillante.
[178] Reco 5	Hors ligne	Sur le fonctionnement des outils numériques hors ligne qui « doit être mis en place par le CNG » : il est à noter que si le CNG a proposé une application de saisie et remontée des grilles aux UFR pour les ECOS, il n'y était pas réglementairement obligé, sa responsabilité étant seulement de recueillir les notes.	Cf [182] et suivants

		Par ailleurs, les applications informatiques ne sont pas censées, via des fonctionnalités, compenser des défaillances réseaux. Elles permettent de répondre à des problématiques métiers d'où l'avis défavorable du prestataire de développement sur cette proposition.	
[179]	Mode hors ligne	Par exemple, en cas de défaillance d'une tablette pendant une coupure réseau, tout le contenu qui y aurait été stocké pourrait être irrécupérable et entraînerait un risque d'annulation de l'épreuve.	Cf [182] et suivants.
[184] Reco 7	Plan de continuité Rapport : PCA sur modèle national, fixant notamment « les solutions de repli »	S'agissant d'un plan de continuité sur un modèle national : le CNG s'interroge sur la faisabilité de cette proposition qui évoque des « solutions de repli » en cas de défaillances sur un site, sachant qu'il ne sera pas physiquement possible de transférer dans des délais compatibles avec la durée des épreuves les cohortes d'étudiants sur des locaux de secours, à supposer que ceux-ci soient identifiables alors que les UFR ont déjà des difficultés à trouver des locaux pour les circuits. D'ailleurs, le CNG exige déjà à toutes les UFR un PCA dans le cadre de sa mission de labellisation des sites d'épreuves. Force est de constater que pour des raisons architecturales, techniques et structurelles, un grand nombre d'entre elles ne peuvent produire un vrai plan de continuité. Cela pose aussi la question des implications, des responsabilités et des suites à donner par le CNG ou le conseil des doyens lorsqu'une UFR n'est pas labellisée.	La mission considère que la défaillance globale d'un ou plusieurs sites d'ECOS doit être instruite plus avant par les parties prenantes Ajouté en note de bas de page : « Le CNG exige en l'état de chaque UFR un plan de continuité dans le cadre de la labellisation des sites d'épreuves ; nombre d'entre elles ne sont pas en mesure, pour des raisons architecturales et techniques, d'en produire un véritable. Les suites à donner à un refus de labellisation (CNG, Conférence des doyens) restent à définir. » Le rapport mentionne désormais la labellisation des sites.
[188]	Rapport : valider les ECOS en cas d'annulation d'un nombre limité de stations.	L'application ECOS du CNG pourra intégrer facilement la fonctionnalité d'annulation de stations.	Insertion en 196 : « Selon le CNG l'application ECOS peut intégrer sans difficulté une fonctionnalité d'annulation de stations. ».
[191] Reco 9	Auto-évaluation Rapport : auto-évaluation annuelle « sous l'égide de la Conférence des doyens ».	Une grille standardisée d'auto-évaluation pourra être élaborée sous l'égide de la CDD et du CNG. Le CNG souhaite toutefois préciser que le turn over constaté au sein des équipes des UFR chargées de ces opérations a un impact direct sur la supervision nationale des épreuves par le CNG puisque la bonne connaissance des process mis en place via les cahiers des charges et guides de procédure est fondamentale. Cela pose également, comme supra sur la labellisation des sites d'épreuves, la question des conséquences d'un audit montrant des points de fragilité.	Insérer au 201 : « Le renouvellement fréquent des équipes locales renforce l'intérêt de ce dispositif. Un suivi de suites données à un audit révélant des fragilités, en cohérence avec la labellisation des sites devra être mené ».
[195] Reco 10	Signalement Rapport : « aucun document de retour d'expérience n'est élaboré de manière systématique » ; voie de signalement à encadrer.	La voie de signalement existe dans l'application ECOS (gestion des sanctions) mais les membres de jury ne souhaitent pas une utilisation systématique. Un retour d'expérience est fait en COSUI R2C avec l'ANEMF. Par ailleurs, le BSI organise une synthèse annuelle après chaque concours avec les représentants techniques (DSI) de toutes les UFR dans une démarche de transparence sur les incidents techniques et d'amélioration continue du dispositif.	Dont acte.

[196]		Les incidents sont traités au fil de l'eau pendant la session puis sont discutés lors d'un RETEX d'une part avec les prestataires techniques pour une amélioration du dispositif, et d'autre part avec les DSI des UFR dans le même objectif	Dont acte.
[221]	Rapport : « Cloud Temple (SecNumCloud, HDS) pour l'hébergement et l'exploitation des infrastructures ».	Il est préférable d'indiquer « Cloud Temple pour l'hébergement et la sécurisation de la plateforme (prestataire certifié SecNumCloud et HDS) ».	Pris en compte.

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Centre national de gestion (CNG)

Philippe Touzy, chef du département concours, autorisation d'exercice, coaching

Sandrine Delouvée, cheffe de projet Réforme des ECN

Béatrice Gonzalez, responsable des systèmes d'information

Olivier Bonvoisin, adjoint à la cheffe du bureau des systèmes d'information

Kevin Boko, chef de projet EDN/ECOS

Ludovic Collin, chef de projet Galien/appariement

et

Fiela Berkane, cheffe de projet Inetum, entreprise des services du numérique

Frédéric Walczak, Engagement Management - I&O Secteur public, Inetum, entreprise des services du numérique

VIGINUM (Service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères) Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

M le Chef d'Etat-major

Conférence des Doyennes et des Doyens des Facultés de Médecine

Pr Isabelle Laffont, présidente de la conférence, doyenne de la Faculté de Médecine Montpellier Nîmes

Pr Marc Hazzan, Doyen UFR3S, Lille

Conseil scientifique en médecine du Conseil national du concours de l'internat

Pr Damien Roux, président

ANEMF Association nationale des étudiants en médecine de France

Thibault Patey, président

Matheo Milley, vice-Président chargé de l'Enseignement Supérieur

Fantin Giraud, vice-Président chargé des Affaires Sociales

Samy Cherief, chargé de Mission Engagement et Résilience Sanitaire

Alinor Jolliot, chargée de Mission Étude et Démographie Médicale

ISNI syndicat des internes en médecine de France

Achille Cassiot, président

ISNAR IMG Intersyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale

Caroline Barichon, présidente

Arthur Garcia, premier vice-président

Facultés de médecine

Université Antilles Guyanne

Pr Christophe Deligny, doyen de l'UFR de santé

Université de Bordeaux

Pr Pierre Merville, doyen de l'UFR des Sciences médicales

Université de Limoges

Pr Pierre-Yves Robert, doyen de la Faculté de médecine

Pr Laurent Fourcade, coordonnateur des ECOS

Lyon 1 Université

Pr Gilles Rode, doyen de la Faculté de médecine

Pr Marion Cortet, coordonnatrice des ECOS

Université Paris Saclay

Pr Marc Humbert, doyen de la Faculté de médecine

Pr Vincent Gadjos, coordonnateur des ECOS

Sorbonne Université

Pr Bruno Riou, doyen de la Faculté de médecine

Université Sorbonne Paris Nord

Pr Carole Planès, directrice de l'UFR de Santé, médecine et biologie humaine (SMBH)

Dr Thomas Gilles, coordonnateur des ECOS

Université de Poitiers

Pr Marc Paccalin, doyen de la faculté de médecine et pharmacie

Pr Etienne-Marie Jutant, coordonnateur des ECOS

Inspection générale des affaires sociales

Juliette Berthe, responsable du pôle Data

Pr Stéphane Vignot, examinateur des ECOS nationaux certifié

Florian Roussel, conseiller d'Etat

LETTRE DE MISSION



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les Ministres

Paris, le **11 5 SEP. 2026**

Note à l'attention de
Madame Dominique MARCHAND,

**Cheffe de service de l'Inspection Générale de l'éducation, du sport et de la recherche
et de**

**Monsieur Thomas AUDIGÉ,
Chef de service de l'Inspection Générale des affaires sociales**

Objet : Mission de contrôle sur une allégation de fraude lors des épreuves nationales d'accès au troisième cycle des études de médecine organisées au titre de l'année universitaire 2025-2026

Une lettre anonyme émanant d'un(e) étudiant(e) présumé(e) a été adressée dans un premier temps fin juin 2025 par l'Association Nationale des Etudiants en Médecine de France (ANEMF) aux ministères en charge de la santé et de l'enseignement supérieur faisant allégation de fraudes à l'occasion des deux épreuves nationales, lors des épreuves dématérialisées (ED) avec présomption de fuite de l'un des sujets de l'épreuve de critique d'articles (LCA) et lors des examens cliniques objectifs structurés (ECOS) avec notamment une potentielle diffusion des grilles de correction des stations d'ECOS. Cette lettre circule à présent sur les réseaux sociaux depuis le weekend du 13-14 septembre.

Pour mémoire, la réforme du 2ème cycle des études de médecine et de l'accès au 3ème cycle, engagée par l'article 2 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 et le décret n° 2021-1156 du 7 septembre 2021 relatif à l'accès au troisième cycle des études de médecine, a modifié l'accès des étudiants au troisième cycle des études de médecine en organisant une nouvelle procédure d'admission et d'affectation dans une spécialité et une subdivision territoriale. Depuis la rentrée universitaire 2023, cette nouvelle procédure s'est substituée aux épreuves classantes nationales (ECN). Elle s'articule autour d'épreuves d'évaluation des connaissances, sous forme d'ED, d'ECOS, et de la prise en considération du parcours de chaque étudiant.

.../...

Ministère de la Santé, des Familles,
de l'Autonomie et des Personnes handicapées
Cabinet de la Ministre
14 avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Espace
Cabinet du Ministre
21 rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

L'admission en 3ème cycle des études de médecine est maintenant subordonnée à l'obtention d'une note minimale de 14/20 aux ED (possibilité de validation en deuxième session) afin de pouvoir participer aux ECOS. Ces derniers donnent lieu à l'obtention d'une note qui doit être au moins égale à 10/20 (une unique session annuelle) pour pouvoir participer à la procédure nationale d'appariement. Des points de valorisation sont attribués au parcours personnel de l'étudiant. Le décret précité fixe également les modalités d'affectation sur les postes ouverts aux étudiants accédant au troisième cycle des études de médecine par spécialité. Il prévoit ainsi que ces affectations sont réalisées selon une procédure nationale fondée sur un appariement entre les vœux de l'étudiant et les postes offerts, aboutissant à l'affectation dans une spécialité et dans une subdivision territoriale au regard des notes obtenues aux ED et aux ECOS pondérées selon les 13 différents groupes de spécialités ainsi que des points de valorisation attribués au parcours de formation. La note finale obtenue par l'étudiant correspond pour 60% à la note d'ED, pour 30% à la note d'ECOS et pour 10% aux points de parcours personnel. En raison de la pondération différenciée des ED et ECOS selon les 13 différents groupes de spécialités, 13 notes différentes sont obtenues par les candidats qui font ainsi l'objet de 13 classements en vue de la procédure d'appariement.

Ce décret fixe enfin les règles de composition et les missions du jury des ED et des ECOS.

Ces modalités ont été précisées par l'arrêté du 21 décembre 2021 relatif à l'organisation des épreuves nationales donnant accès au troisième cycle des études de médecine et par l'arrêté du 19 avril 2022 fixant les modalités d'organisation de la procédure nationale d'appariement pour l'accès au troisième cycle des études de médecine. Le centre national de gestion (CNG) a ainsi été désigné comme opérateur national chargé de la mise en œuvre des ED et de la supervision des ECOS nationaux, organisés par les universités, ainsi que de l'organisation de la procédure nationale d'appariement. Le conseil scientifique en médecine présidé par le Pr. Damien ROUX est responsable de l'élaboration des sujets des épreuves des ED et des ECOS.

L'organisation des deux épreuves respecte chacune, un cahier des charges très précis pour garantir la sécurisation, la confidentialité et l'équité des épreuves.

Par ailleurs, conformément à l'article 14 de l'arrêté du 21 décembre 2021 relatif à l'organisation des épreuves nationales donnant accès au 3ème cycle des études de médecine, les examinateurs, les coordonnateurs locaux titulaires et suppléants et les participants standardisés de chaque UFR intervenant dans certaines stations d'ECOS doivent signer une charte de confidentialité et une attestation sur l'honneur d'absence de conflit d'intérêts avant les ECOS : l'arrêté précise que les différents participants ne peuvent avoir de conflit d'intérêts, ni de lien de parenté en ligne directe ou collatérale, jusqu'au 2ème degré compris, avec l'un des candidats et ne peuvent avoir de charge électorale nationale. De plus, conformément au cahier des charges relatif aux ECOS, aucune intervention des examinateurs n'est autorisée pendant l'épreuve. Seules les interventions du participant standardisé prévues dans le scénario sont autorisées.

Les premières analyses menées par le Centre national de gestion (CNG, dont les conclusions ont été rendues publiques par communiqué de presse le 14 septembre 2026 en lien avec les services des ministères n'ont pas permis de confirmer l'existence d'une telle fraude.

Nous vous demandons de mener une mission de contrôle afin notamment de :

- vérifier le respect des procédures réglementaires et prévues dans les cahiers des charges ED et ECOS ;
- identifier d'éventuels schémas de fraudes qui seraient compatibles avec le respect des procédures réglementaires ;
- préconiser le cas échéant des ajustements réglementaires ou modifications des cahiers des charges afin de sécuriser davantage ces épreuves.

Les inspecteurs pourront s'appuyer autant que de besoin sur les administrations centrales des ministères.

Nous vous remercions de nous rendre vos conclusions d'ici le 15 octobre.

**La ministre de la Santé, des Familles, de
l'Autonomie et des Personnes handicapées**



Stéphanie RIST

**Le ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Espace**



Philippe BAPTISTE